



## **DEUXIEME CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET OCCITANIE 2040** **« BIEN VIVRE ENSEMBLE EN OCCITANIE EN 2040 »**



**Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional**

**Assemblée Plénière du 18 février 2019**



*Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
18 février 2019**

**DEUXIEME CONTRIBUTION DU CESER  
AU SRADDET OCCITANIE 2040**

Avis adopté

Rapporteur : **Michel BAYLAC**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## SOMMAIRE

EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRESIDENT DU CESER / PYRENEES-MEDITERRANEE

**AVIS**  
**DEUXIEME CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET OCCITANIE 2040**

EXPLICATIONS DE VOTE

-----

ELEMENTS DE REFLEXION PROSPECTIVE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) :  
« VOYAGE AU PAYS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »



**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Madame la Vice-Présidente de Région, représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,  
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

(...)

A l'ordre du jour de notre assemblée, trois projets d'avis :

- tout d'abord, il y aura la présentation du projet de 2<sup>ème</sup> contribution du CESER au SRADDET Occitanie 2040. Le rapporteur est Michel BAYLAC.

- Puis, sera présenté le projet d'avis « Les enjeux du vieillissement en Occitanie » ; le rapporteur est Francis DECOUCUT

- Enfin, le projet d'avis « La dermo-cosmétique, une filière d'excellence pour l'Occitanie : de l'écosystème à la filière » sera présenté par les co-rapporteuses, Roser GINJAUME GRATACOS et Catherine GONZALEZ.

Je remercie les présidentes et présidents, l'ensemble des commissions concernées, ainsi que les chargés de mission et assistantes pour la qualité du travail réalisé. Mais au-delà, mes remerciements s'adressent à vous tous, qui au sein de chaque commission de notre assemblée avez contribué à l'élaboration du projet de 2<sup>ème</sup> contribution au SRADDET 2040 dans des délais contraints, par l'élaboration de contributions pour la commission pilote, la commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transport, Infrastructures, Numérique, Logement ».

(...)

***Halte à l'antisémitisme, aux menaces et aux agressions***

Une lettre anonyme infâme a été adressée à notre Présidente de la Région Carole DELGA. Je l'ai assuré de notre entière indignation et solidarité et j'ai envoyé à cet effet à la presse samedi 16 février une courte déclaration, rendue publique par la Dépêche le dimanche 17 février. Elle m'en a remercié.

Je vous proposerai d'adopter une motion à la fin de mon propos pour rappeler nos valeurs et notre condamnation sans faiblesse des menaces, des agressions physiques et verbales, du racisme et de l'antisémitisme.

Aucune tolérance pour les actes et les propos antisémites, les banderoles, les tags, les insultes et fausses nouvelles sur les réseaux sociaux alimentant et exprimant le venin de l'antisémitisme, favorisant le passage à l'acte. 74% d'augmentation des actes antisémites en 2018.

J'invite chaque organisation membre du CESER a condamné sévèrement le racisme et l'antisémitisme.

(...)

### **2<sup>ème</sup> contribution au SRADDET Occitanie 2040 : des préconisations pour relever les défis du rayonnement régional, de la coopération territoriale, de l'adaptation au changement climatique**

Le projet de 2<sup>ème</sup> contribution au SRADDET "Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040" qui vous sera présenté alimentera cette réflexion menée dans le cadre du grand débat national.

Le SRADDET Occitanie 2040 doit fixer les objectifs pour le maintien de la qualité de vie et de l'attractivité de l'ensemble des territoires de notre région, enjeu majeur, qui passe nécessairement par un développement équilibré et solidaire, l'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat, la gestion économe de l'espace, l'intermodalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets. La prise en compte des particularités et des richesses des territoires est essentielle pour réduire la fracture territoriale et assurer la cohérence et la pérennité d'un système territorial.

Ce schéma obligatoire doit ainsi permettre de favoriser le brassage de la population, facteur de promotion pour tous, de construire la réciprocité territoriale, de conforter le rayonnement régional, de faire de la région Occitanie une région résiliente face au changement climatique.

Après une première contribution votée le 18 décembre 2018 articulée autour du thème de l'attractivité, dans cette deuxième contribution, le CESER a poursuivi sa réflexion autour des autres défis auxquels la région est confrontée, à savoir le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires, le défi du rayonnement régional au service de tous, le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Le CESER formule des observations et des préconisations sur les 27 objectifs identifiés par la Région sous forme de fiches thématiques.

L'enjeu premier de l'élaboration du SRADDET est de réussir l'intégration des approches thématiques, y compris d'ailleurs celles qui relèvent d'autres schémas (SRDEII, SRESRI, SRDTL...), dans le cadre d'un projet de territoire. Or, à l'examen du cadre conceptuel aujourd'hui proposé pour construire le SRADDET, le CESER considère que le projet de territoire reste pour l'heure insuffisamment perceptible.

Le CESER tient à réaffirmer que, comme son acronyme y engage, le SRADDET doit être d'abord conçu au service d'une double ambition :

- celle d'un développement économique et social qui préserve l'environnement et en particulier les éléments essentiels à la vie que sont l'eau, l'air, les sols et la biodiversité ;
- celle d'un développement équilibré et solidaire entre les territoires et les citoyens.

Cela étant, les objectifs et les mesures envisageables dans le cadre du SRADDET ne sont pas tous équivalents. Il est donc souhaitable de les hiérarchiser. Certains d'entre eux, comme par exemple la réduction de l'artificialisation des sols, la transition agro-écologique, la réduction des consommations énergétiques sont par ailleurs à bénéfices multiples et méritent à ce titre d'être prioritaires. Il faut également sécuriser le foncier et les ressources en eau : le déficit de la Garonne est de 235 millions de m<sup>3</sup>, six fois plus seront nécessaires en 2050 (Commission Garonne présidée par le Préfet de région).

Plus globalement, le CESER propose au Conseil Régional de privilégier l'ensemble des objectifs et des mesures visant d'une part à une sobriété raisonnée de nos modes de développement et d'autre part à un aménagement équilibré du territoire régional.

Il invite par ailleurs le Conseil Régional à valoriser pleinement les possibilités qu'offre le SRADDET en matière de prescription d'urbanisme et à produire des règles précises à cet effet.

#### ***L'apport de la Section Prospective au projet de SRADDET 2040 : réflexion sur l'Intelligence artificielle (IA)***

La Section Prospective du CESER Occitanie, que je remercie pour son travail, a engagé une réflexion sur l'intelligence artificielle bénéficiant des compétences diverses de ses membres et a validé un document intitulé : « Voyage au pays de l'Intelligence Artificielle, IA ».

Consciente qu'il est aujourd'hui essentiel d'anticiper les effets des évolutions technologiques sur le tissu économique et notamment industriel de la région, mais également leurs effets d'un point de vue social dans la construction de l'avenir des territoires, la section a souhaité que son travail sur l'IA alimente la 2<sup>ème</sup> contribution du CESER au SRADDET 2040. Ce document dont vous avez été destinataire, au vu de son statut de contribution de la section, n'avait pas vocation à être amendé et sera donc intégré en annexe du projet de 2<sup>ème</sup> contribution. Je vous invite à le lire, c'est un excellent document de travail pour l'ensemble des commissions.

Que nous révèlent ces éléments de réflexion de prospective sur l'Intelligence artificielle ?

L'IA peut se définir comme une forme « d'intelligence », proche de celle de l'homme, dont sont capables les machines, lorsqu'elles exercent des fonctions cognitives telles que la compréhension, l'apprentissage ou la résolution de problèmes.

Philippe DOMY, qui a une fine connaissance du sujet, estime « qu'elle est partout, pour le meilleur et pour le pire, suscitant autant d'espoirs que de craintes. Tous les secteurs sont concernés et les perspectives qu'elle ouvre dans les champs économiques et sociaux sont considérables ».

L'IA pourrait contribuer à hauteur de 15 700 milliards de dollars à l'économie mondiale en 2030, selon les experts de PRICEWATERHOUSE-COOPER, soit une hausse respective de 26%, 14,5% et 9,9% des PIB de la Chine, des USA et de l'Europe du Nord.

Les secteurs confrontés à des évolutions liées à l'IA sont nombreux, en voici quelques exemples : dans la santé, l'IA pénètre le lien patient-médecin, la recherche, la prévention, le diagnostic, le traitement, et plus largement les segments de l'industrie médicale ; en matière de transport, la mobilité est un domaine de prédilection de l'IA. Plus largement, les applications de l'IA fournissent par leurs multiples connexions au big data, des aides précieuses en matière d'aménagement du territoire et des politiques d'aménagement rural et urbain. Dans le commerce, l'acheteur en ligne fournit des trésors de données avec lesquelles l'IA peut concocter une « expérience client » sur mesure et personnalisée. Les secteurs industriels et des services, quant à eux, déploient de nombreuses solutions d'IA pour l'optimisation des matières premières, celle des stocks, la maintenance prédictive ou la logistique intelligente dans les usines de pointe. En matière d'environnement, l'IA peut nous aider à réduire notre empreinte carbone et faciliter des modes de production durables (de l'optimisation des systèmes de filtration d'eau à la régulation de la consommation énergétique des bâtiments intelligents, ou de la promotion d'une agriculture frugale en intrants à l'établissement de circuits courts ou la protection de la biodiversité).

L'impact du développement de l'IA sur les activités, l'emploi, les métiers et tâches demeure une question largement débattue (Gains de productivité avec l'apparition de nouveaux emplois ? Disparition de pans entiers d'activités et donc d'emplois ?).

L'IA apparaît être à la fois une chance à saisir et un défi sociétal à relever en pleine connaissance des technologies et des méthodes scientifiques mises en œuvre.

Sur la base de ces premières analyses, il s'agira pour la Section Prospective de s'interroger et d'échanger mutuellement sur la situation actuelle et le positionnement de notre société au regard de ces évolutions prévisibles et d'envisager, à court, moyen et long terme, les anticipations nécessaires à visées prospectives qu'il appartiendra aux responsables politiques d'opérer au sein de notre propre région. Cela amènera la Section à réviser en profondeur, pour les actualiser et améliorer leur fiabilité, l'ensemble des processus de chacun des trois scénarii prospectifs « convergence », « tendanciel » et « sombre » développés dans son document « Les chemins de 2040 » présenté en assemblée plénière le 23 novembre 2017.

(...)

Quelques mots sur des points d'actualité :

### **Le dossier Bosch à Stuttgart**

Le 15 mars je serai avec Carole DELGA dans la délégation des collectivités, des parlementaires, des organisations syndicales qui rencontrera le directoire du groupe Bosch à Stuttgart afin d'obtenir des investissements pour le site de Rodez qui ne peut préserver 1550 CDI en ne restant que sur les dernières technologies diesel (seul produit sur le site). Le Ministère de l'Economie sera présent à nos côtés.

Le Comité stratégique de la filière automobile sera installé par le Préfet de région et la Présidente de région ; il correspondra aux territoires d'industrie (Mecanic Valley avec le cluster Automotech et le pôle de recherche automobile du groupe Renault).

C'est le cœur des mutations et de la 3<sup>ème</sup> révolution de l'industrie automobile qui nécessite du temps pour la transition vers la voiture électrique. On ne gère pas une transition par des taxes et des interdictions de se déplacer car sept Français sur dix n'ont pas de moyens alternatifs.

### **Filière nucléaire et le territoire du Gard**

Le 11 janvier j'ai été associé à une réunion de travail à Paris pour le chantier national du grand carénage des centrales nucléaires, la rénovation de la 1<sup>ère</sup> centrale aura lieu dans le Gard. Le travail de réflexion conduit par notre collègue Philippe PATITUCCI (UIMM Lozère-Gard) et la délégation EDF d'Occitanie propose une convention-cadre sur les enjeux des compétences et de l'organisation au bénéfice des marchés de sous-traitance des entreprises du territoire. Cela préfigure une convention-cadre au plan national. Le directeur de la branche nucléaire d'EDF, Dominique MINIÈRE, a donné son accord.

Je rencontrerai les organisations syndicales concernées sur le site pour aborder les enjeux positifs pour l'emploi et la formation.

### **10 territoires d'industrie : un enjeu pour le CESER !**

Je vous propose d'organiser une journée de travail pour comprendre les enjeux des 10 territoires d'industrie retenus par le Gouvernement et qui correspondent à notre volonté de réussir une économie de production dans les territoires, pour créer de la richesse et donc redonner des perspectives à des territoires qui n'en n'ont plus, avec les commissions concernées du CESER (3, 4 et 5) mais aussi la commission 6 (pour les ports à vocation économique).

### **L'arrêt de l'A380**

Une réussite industrielle...mais un échec commercial, les prévisions peut-être trop optimistes sur les voyages de masse organisés par les compagnies spécialisées... Le succès commercial ne s'est pas réalisé.

Cet appareil a fait l'objet d'aménagements et d'installations industrielles considérables qui restent utiles pour le développement d'Airbus et sa gamme d'avions, après avoir battu tous les records de production - 800 avions livrés au 31 décembre 2018.

La négociation sociale interne au groupe devra permettre de trouver une solution pour l'emploi des salariés.

L'impact risque d'être plus difficile pour les sous-traitants.

### **Coopération interrégionale**

Jeudi 21 mars à Perpignan, avec Marc CHEVALLIER, je rencontrerai les présidents des Conseils économiques et sociaux de Catalogne et des Baléares pour examiner l'organisation d'une conférence sur l'avenir de la Méditerranée, avec les préoccupations du traitement de la pollution, du changement climatique. L'objectif est de mobiliser les régions et les Conseils économiques et sociaux concernés pour tenir une conférence utile avec le soutien de l'Union européenne.

Je vous remercie de votre attention.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
18 février 2019**

**DEUXIEME CONTRIBUTION DU CESER  
AU SRADDET OCCITANIE 2040**

Avis adopté

Suffrage exprimés : 157  
Pour : 152  
Abstention : 5

Rapporteur : **Michel BAYLAC**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission  
« Aménagement du Territoire – Politiques Environnementales et Energétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement »

***Le Bureau***

**Présidente**

Christine SANCHEZ

**Vice-Président**

Jean FUENTES

**Secrétaire**

Odile MAURIN

***Les membres***

Fella ALLAL  
Patrick AYGOBERE  
Simone BASCOUL  
Michel BAYLAC  
Hervé BLUHM  
Marie-Line BRUGIDOU  
Marie-Laure CAMBUS  
Jérôme CAPDEVIELLE  
Gilles CAPY  
Sylvie CHAMVOUX MAITRE  
Aline COMEAU  
Stéphane DEDIEU  
Norbert DELPHIN  
Joachim DENDIEVEL

Joachim DENDIEVEL  
Alain FAUCONNIER  
Sophie GARCIA  
José GOMEZ  
Claire GRECO  
Gaëlle KEDDIDECH  
Stéphanie LACAMBRA  
Laurent LATORSE  
Claudine LLAURO  
Elodie NOURRIGAT  
Vanessa NY  
Benjamin ORDON  
Claudine PEIRONE  
Edith PENET

Nathalie PINELLI  
Simon POPY  
Jean-Claude PRADIER  
Dominique RAMONDOU  
Joël RAUSA  
Claude RICO  
Henri SALLANABE  
Emilie TABERLY  
Christian TERRANCLE  
Eliane TEYSSIE  
Sabine VENIEL-LE-NAVENNEC  
Pierre VERA  
Raymond VIE



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1 - MOBILITES.....	7
1.2 - SERVICES.....	13
1.3 - HABITAT .....	17
1.4 - FONCIER.....	21
1.5 - RISQUES.....	25
1.6 - RESEAUX .....	27
1.7 - CONSOMMATION DU BATI .....	31
1.8 - CONSOMMATION TRANSPORTS.....	33
1.9 - PRODUCTION D'ENR .....	35
2.1 - ACCUEIL.....	41
2.2 - DEVELOPPEMENT .....	43
2.3 - ECHANGES.....	45
2.4 - OFFRE TERRITORIALE .....	49
2.5 - COMPLEMENTARITE.....	53
2.6 - ADAPTATION .....	55
2.7 - DECHETS/RESSOURCE.....	61
2.8 - BIODIVERSITE .....	63
2.9 – MILIEUX AQUATIQUES.....	67
3.1 - CONNEXIONS .....	71
3.2 - ECHANGES.....	73
3.3 – INTER-REGIONAL .....	75
3.4 - COOPERATIONS .....	79
3.5 – ECONOMIE DE LA MER.....	81
3.6 - TOURISME .....	85
3.7 - LOGISTIQUE .....	89
3.8 – TRANSITION ECONOMIQUE.....	91
3.9 - RESSOURCES .....	93
<b>EN DEFINITIVE... ..</b>	<b>95</b>



## Introduction

Le 18 décembre dernier, le CESER Occitanie, répondant à une sollicitation de la présidente du Conseil Régional adoptait à une très large majorité, une contribution à l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 », principalement consacrée au « défi de l'attractivité ».

Le Conseil Régional a en effet choisi de construire le SRADDET comme une réponse aux 3 + 1 défis fondamentaux auxquels il considère que la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est confrontée :

- Le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement ;
- Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires ;
- Le défi du rayonnement régional au service de tous ;
- Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Dans cette contribution, le CESER rappelait tout d'abord les valeurs d'humanisme et de solidarité à partir desquelles il considère pour sa part que le SRADDET doit être pensé :

- La préoccupation première de l'humain, c'est à dire la prise en compte de l'ensemble des individus sans discrimination ni exclusive ;
- Le souci de la cohésion territoriale ;
- L'ambition d'un développement durable
- La pertinence de l'action publique
- L'obligation du suivi et de l'évaluation
- L'association des citoyens

Il avançait ensuite une nouvelle approche de l'aménagement du territoire régional questionnant la métropolisation et plaidant pour la valorisation des ressources et initiatives locales, le développement de la vie collective notamment dans le cadre associatif, ainsi que pour le renforcement de l'expertise des territoires et une meilleure répartition des « fonctions rares » : enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie, culture, santé...

Il répondait enfin très directement à la sollicitation adressée au CESER concernant le défi de l'attractivité en détaillant une analyse et des préconisations quant aux trois questions majeures et d'ailleurs indissociables de l'habitat, des services et des mobilités, mais aussi en initiant, sans malheureusement pouvoir la développer, une réflexion sur les problématiques associées du changement climatique et de la biodiversité.

De fait, le CESER a considéré que cette première contribution devait être complétée non seulement pour approfondir la réflexion engagée sur le défi de l'attractivité mais aussi pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil Régional, celui des coopérations territoriales et celui du rayonnement régional.

Cette nouvelle contribution entend donc traiter l'ensemble du champ de réflexion que s'est donné le Conseil Régional. Pour ce faire, et afin d'être très directement valorisable, elle se présente principalement comme le recueil de 27 fiches thématiques correspondant aux 27 objectifs thématiques identifiés par le Conseil Régional au 15 novembre 2018, et précisant pour chacun, sous forme de tableaux :

- Les observations du CESER quant à cet objectif (pertinence de l'objectif, point de vigilance, enjeux, remarques diverses...);
- Les préconisations du CESER (principe d'action, mesures prioritaires, règles générales...) quant aux dispositions souhaitables du SRADDET à ce sujet.

Tous les objectifs ne sont cependant ni de même niveau, ni de même importance. Ce recueil de fiches donne donc lieu à une synthèse visant à mettre en exergue les éléments qui, du point de vue du CESER, doivent constituer les fondements du SRADDET.



## SRADDET Occitanie 2040 : les 3 défis + 1

Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

### Les populations

Le défi de l'attractivité,  
pour accueillir bien et  
durablement

### Les territoires

Le défi des coopérations pour  
garantir l'égalité des territoires

### Les activités

Le défi du rayonnement régional  
au service de tous



## LES POPULATIONS

### Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

#### Objectif Général

Favoriser le développement et la promotion sociale

#### Objectifs thématiques

1.1 Mobilités	1.2 Services	1.3 Habitat
Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers.	Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation.	Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale.



## 1.1 - Mobilités

**OBJECTIF :** Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Une région qui connaît une forte croissance démographique dont les besoins de transport et de communication iront croissant (à trajectoire constante)</p> <p>Des besoins de transport et de communication à considérer en fonction du changement climatique et de la hausse des prix des énergies fossiles</p> <p>Une polarisation des populations qui entraîne une multiplication des déplacements interurbains</p> <p>Un étalement urbain qui induit une explosion des déplacements de proximité</p> <p>Une région qui dispose d'un réseau diversifié d'infrastructures de transports où tous les modes – routier, ferroviaire, maritime, fluvial, aérien – sont présents</p> <p>Certains axes routiers et ferroviaires sont cependant saturés ou proches de la saturation tandis que de larges parties du territoire régional (sud Massif Central, Pyrénées), à l'écart des principaux axes, restent éloignées des métropoles et de leurs services</p> <p>L'Occitanie est aussi un espace de transit important pour le trafic de marchandises national et international</p> <p>Une région où les solutions de transports adaptées aux Personnes à</p>	<p><b>Assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equiper au plus vite l'ensemble du territoire régional pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit.</li> <li>▪ Sensibiliser, mobiliser et former les acteurs économiques et sociaux et les particuliers aux usages du Numérique via un plan régional de formation aux usages</li> <li>▪ Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques en matière de communication numérique pour faire de la région une référence européenne en matière d'échange de données.</li> <li>▪ Maintenir et renforcer l'accompagnement des populations, notamment celles qui sont les plus fragilisées par les évolutions technologiques.</li> </ul> <p><b>Améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, le chaînon manquant que constitue la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan et, plus globalement, la promotion au niveau européen d'un corridor D dédié au fret sur cet axe ;</li> <li>▪ Moderniser les axes ferroviaires majeurs que sont : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Clermont Ferrand-Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont Ferrand-Nîmes-Marseille ;</li> <li>▪ Aménager à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières la liaison Toulouse-Castres et améliorer son prolongement routier vers St Pons et Béziers ;</li> <li>▪ Créer une voie rapide Alès-Bagnols sur Cèze pour relier les deux bassins industriels du Gard ;</li> </ul>

Mobilité Réduite (PMR) sont insuffisantes et inexistantes en zone non dense

Cinq enjeux majeurs à relever :

- Assurer le développement des communications numériques
- Répondre à la demande de déplacements dans le cadre d'une mobilité durable, en prenant en compte les besoins des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Assurer l'ouverture de la région au niveau national, européen et international
- Renforcer la cohésion territoriale de la région
- Favoriser un report modal en faveur des modes de transport les plus performants dans la perspective d'une mobilité durable
- Optimiser et valoriser les flux de transport de marchandises.

Une problématique du dernier kilomètre à prendre en compte aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises.

- Achever la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Mende-Le Puy en Velay-Saint Etienne, Toulouse-Auch, Nîmes-Alès et Tarbes-Lourdes mais aussi l'aménagement de la RN 21 (Limoges-Agen-Auch-Tarbes-Lourdes) et celui des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda, RN 116, RN 125) ;
- Réouvrir ou moderniser les 6 lignes ferroviaires retenues à l'issue des EGRIM et confirmées lors de la signature de la convention TER : les lignes Montréjeau-Luchon, Rodez-Séverac maillon central des liaisons d'aménagement au sein de la nouvelle Région Occitanie avec les axes Mende-Rodez-Toulouse et Figeac-Rodez-Béziers, Carcassonne-Quillan, Ales-Bessegès, rive droite du Rhône et le train jaune ;
- Respecter les engagements de mise en accessibilité aux PMR des quais, des gares et du matériel roulant et mettre en place les transports et mesures de substitution prévus par la réglementation sans nouveau délais ;
- Poursuivre la réhabilitation et l'optimisation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine et le long du littoral méditerranéen, pour répondre au développement du TER ;
- Réutiliser le réseau capillaire ferroviaire non exploité, dans la perspective de la transition énergétique, et singulièrement de l'exploitation du train à hydrogène. Sur ce réseau qui permet une irrigation des territoires périurbains et ruraux, le train à hydrogène limiterait en effet l'émission de gaz à effet de serre et réduirait le coût des transports pour les citoyens.
- Mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire veillant à l'équilibre et la complémentarité des nombreuses plates-formes ainsi qu'à l'accompagnement du développement international de Toulouse-Blagnac et de Montpellier.

	<p><b>Développer l'intermodalité en faveur des modes de déplacements respectueux de l'environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Promouvoir l'ensemble du réseau au niveau des points d'accès : mise en place d'une information intermodale, développement d'une offre globale de transport (bagages, services spécifiques...) et recherche d'une commercialisation plus intégrée (billetterie, tarifs...).</li><li>▪ Requalifier l'accueil dans les gares routières et ferroviaires, voire maritimes, ainsi que dans les stations urbaines, par la modernisation des bâtiments, le traitement de leur environnement et de leurs accès tant au niveau des aménagements d'échange (parkings, consignes "deux roues"... ) que de la sécurité (passerelles...), l'adaptation des équipements notamment aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, le maintien d'une présence humaine à même d'informer, de commercialiser, d'assurer le contrôle du trafic et de rassurer.</li><li>▪ Améliorer les correspondances et les rabattements par une cohérence renforcée des différents services (limitation des services en double emploi, intégration des transports scolaires...) et une meilleure relation dans le temps entre transports locaux (urbains ou ruraux), régionaux, nationaux voire internationaux.</li><li>▪ Développer les connexions physiques intermodales en portant une attention particulière à l'accès aux transports urbains (et pas seulement aux transports en site propre), à la desserte par transports collectifs des aéroports et de la gare maritime de la région, à l'amélioration des relations entre gares routières et ferroviaires.</li><li>▪ Étendre les Périmètres de Transports Urbains pour les porter à la dimension réelle des aires urbaines.</li><li>▪ Développer un partenariat interrégional pour les services aux marges de la région.</li><li>▪ Poursuivre la recherche d'une tarification unifiée tout en assurant le maintien et le développement des tarifications spécifiques à la Région.</li><li>▪ Mettre en pace une véritable « Centrale de la Mobilité »</li></ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer l'attractivité des transports collectifs<ul style="list-style-type: none"><li>○ Adaptation des services : généralisation du cadencement, accélération des fréquences et des temps de parcours, développement des services interurbains, amélioration des rabattements complémentaires,</li><li>○ Amélioration des infrastructures</li><li>○ Poursuite du renouvellement et de la modernisation du matériel roulant aussi bien urbain qu'inter-urbain, routier que ferroviaire,</li><li>○ Adaptation des réseaux et des services afin d'assurer la desserte par transports collectifs des principaux pôles d'attraction de la région : stations touristiques, lieux publics d'intérêt régional (universités, hôpitaux...), principales zones d'activités économiques, industrielles ou tertiaires.</li></ul></li> <li>▪ Réduire les déplacements par la planification urbaine, les règlements d'urbanisme ainsi que par la mise en œuvre d'une organisation équilibrée du territoire et la relocalisation d'activités au travers notamment des zones d'activités d'Intérêt régional ;</li><li>▪ Minimiser les déplacements physiques par le développement du numérique et des télé-activités ;</li><li>▪ Réaliser les infrastructures et équipements favorables au développement des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo, roller...) et en encourager la pratique ;</li><li>▪ Promouvoir les Plans de Déplacement d'Administration (PDA) ainsi que les Plans de mobilités (ex Plans de Déplacement d'Entreprise) prévus par la loi<sup>1</sup> et les étendre aux établissements publics.</li></ul> <p><b>Relever le défi de la logistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer la maîtrise régionale du fret en soutenant le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret : chargeurs, logisticiens et transporteurs</li></ul>
--	--

<sup>1</sup> Article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Optimiser les flux de transport de marchandises par une aide au conseil logistique et la promotion des solutions modales dont le bilan social et environnemental est le meilleur ;</li><li>▪ Valoriser la place logistique d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée par l'affirmation du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine (Eurocentre-Saint Jory-Fenouillet ...) en tant que port sec de la région intérieure, la coordination des principaux pôles logistiques, ainsi que par la planification d'un réseau relativement sélectif de plateformes logistiques locales, le positionnement de la région (Nîmes-Garons) dans le projet Eurocarex ;</li><li>▪ Réaliser les infrastructures nécessaires : maintien et amélioration des infrastructures ferroviaires existantes, et développement du réseau, si nécessaire (contournement ferroviaire de Toulouse, embranchements ferroviaires des parcs d'activité...) ;</li><li>▪ Adapter la "logistique urbaine" pour structurer la livraison du dernier kilomètre, mettre en œuvre une stratégie cohérente pour réguler la circulation à l'échelle d'une agglomération dans le cadre des PDU et offrir des solutions crédibles aux transporteurs telles que des plates-formes de stockage et d'entreposage au niveau des plates-formes ferroviaires des gares centrales ou bien en périphérie des centres villes et à proximité des échangeurs routiers ;</li><li>▪ Développer l'information sur le transport de marchandises.</li></ul> <p><b>Améliorer la gouvernance régionale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Créer un syndicat mixte de type SRU afin de mieux coordonner l'action des différentes AOT et AOM au niveau régional.</li><li>▪ Développer et animer les instances de concertation avec les usagers.</li></ul>
--	--



## 1.2 - Services

**OBJECTIF :** Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Une région bien dotée en services à la population en dépit de dynamiques très contrastées selon les territoires</p> <p>Le rôle important des associations dans l'offre de services</p> <p>Une accessibilité des services pénalisée par le relief et les difficultés sociales ainsi que l'absence de transports adaptés aux PMR</p> <p>Une répartition des emplois publics au bénéfice des principales agglomérations</p> <p>Un enjeu de fond : proposer une offre adaptée à la population dans les zones en croissance démographique tout en maintenant une offre suffisante dans les zones moins densément peuplées, pour leur conserver une certaine attractivité.</p> <p>Un enjeu opérationnel premier : assurer la viabilité économique et sociale des services et permettre à leurs prestataires de vivre de leur activité.</p> <p>La question spécifique des zones commerciales</p> <p>La problématique particulière des services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ assurer l'accessibilité des services publics existants ;</li> <li>▪ améliorer la qualité du service rendu et développer de nouveaux services ;</li> <li>▪ adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers.</li> </ul>	<p><b>Cinq orientations générales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chercher, en s'appuyant sur les projets de territoires, à enrichir la diversité des services et équipements dans les communes périurbaines pour restreindre le besoin de mobilités au sein des grandes agglomérations en s'appuyant sur les projets de territoires ;</li> <li>▪ Faire des bourgs centres « intermédiaires » des points d'appui pour l'attractivité du territoire ainsi que pour son développement économique. Ils constituent un cadre de vie de qualité quant à l'offre de services ;</li> <li>▪ Concentrer la politique régionale des « bourgs centres » sur les territoires où les offres de services sont les moins denses et les moins diverses, là où les inégalités d'accès sont les plus importantes ;</li> <li>▪ Pour les territoires les plus diffus et dans le cadre des projets de territoires, encourager voire subventionner les offres de services adaptés à ces territoires (épiceries multiservices, services itinérants...);</li> <li>▪ Assurer une cohérence régionale par la valorisation-consolidation des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public à l'échelle de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.</li> </ul> <p><b>Réguler plus efficacement le développement des zones commerciales :</b> moratoire, abaissement des seuils d'autorisation, application de la séquence ERC...</p> <p>Promouvoir la requalification des zones commerciales existantes y compris</p>

<p>L'enjeu des services aux personnes âgées ou handicapées (service d'aide à domicile, service de soin à domicile...)</p> <p>L'enjeu du développement des services à la jeunesse</p>	<p>en matière d'accessibilité intermodale et de consommation énergétique</p> <p>Endiguer le développement des friches commerciales</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir la réhabilitation des zones et espaces commerciaux inoccupés</li><li>• Rechercher la mise en place de clauses de démolition des bâtiments et de remise en l'état des terrains concernés</li></ul> <p><b>Pour ce qui est plus spécifiquement des Services Publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Assurer l'accessibilité des services publics existants</b>, ce qui passe en particulier par :<ul style="list-style-type: none"><li>○ l'organisation des services publics à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie,</li><li>○ le renforcement de la solidarité en direction des espaces les moins peuplés,</li><li>○ la réduction des inégalités sociales,</li><li>○ la lutte contre l'exclusion et la précarité,</li><li>○ le développement des moyens de transport et de communication.</li></ul></li><li>• <b>Améliorer la qualité du service rendu et développer de nouveaux services</b>, ce qui suppose notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>de faciliter, simplifier, rapprocher, d'éviter la déshumanisation des services,</i></li><li>○ <i>de réhabiliter le lien social, en soutenant par exemple la création d'Associations oeuvrant en ce sens, et en pérennisant l'action de celles existantes,</i></li><li>○ <i>d'anticiper les évolutions démographiques,</i></li><li>○ <i>d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter les services aux attentes des résidents,</i></li><li>○ <i>de favoriser le développement des aménités et la gestion</i></li></ul></li></ul>
--	---

	<p><i>économe des ressources,</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>d'élargir l'offre de services publics pour répondre aux besoins non ou mal satisfaits : petite enfance, services aux personnes âgées et handicapées, services environnementaux ;</i></li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers,</b> notamment sous un angle territorial en confiant à chaque niveau de territoire une responsabilité première :<ul style="list-style-type: none"><li>○ La définition des besoins et la plupart des réalisations seraient arbitrées au niveau du bassin de vie,</li><li>○ la planification et la mise en cohérence des services publics à celui de la zone d'emploi ; l'organisation de la concertation et la définition des moyens au niveau départemental,</li><li>○ la définition du rapport entre services publics et territoires ainsi que la prospective et l'évaluation au niveau régional.</li></ul></li></ul> <p>La performance du dispositif suppose toutefois que des lieux d'expression des besoins et des structures de concertation efficaces soient mis en place à tous les niveaux</p> <p><b>En ce qui concerne les services de formation et d'orientation</b> Proposer une offre de formation conforme aux besoins des territoires et accessibles à tous, partout (maillage territorial).</p> <p>Elaborer une carte territoriale des formations professionnelles cohérente, complémentaire, lisible et accessible aux personnes en situation de handicap ou isolée.</p> <p>Veiller à une répartition territoriale homogène de l'offre de formation en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.</p>
--	---

	<p>Instaurer une approche non stéréotypée de l'information sur les orientations et accroître le nombre de familles d'emplois accessibles aux femmes.</p> <p>Harmoniser et garantir l'égalité sur l'ensemble du territoire des aides sociales en direction des jeunes lycéens, des apprentis, et des formations sanitaires et sociales sans traitement différencié selon la formation choisie.</p> <p>Travailler de manière partenariale sur l'adéquation entre offre de formation et offres d'emploi. Supprimer la concurrence entre les acteurs. Raccourcir les délais.</p> <p>Unifier l'action de l'Etat et celle des collectivités et du secteur associatif : stratégies pour enrayer l'augmentation des sorties sans qualification des jeunes, et du chômage.</p> <p>Poursuivre la recherche d'un équilibre du système éducatif entre égalité des chances, nécessité de produire l'excellence, acquisition en continu des connaissances et formation de la personne jusqu'au lycée.</p> <p>Généraliser l'information sur les métiers (y compris en mobilisant les entreprises et les partenaires sociaux), dans les collèges et lycées d'enseignement général (nouvelle compétence Orientation).</p> <p>Favoriser la réussite des élèves malgré les déterminismes sociaux et territoriaux, par un meilleur accompagnement des jeunes et des familles dans le processus d'information en vue de favoriser une orientation choisie et non subie.</p> <p>Mieux accompagner les apprentis durant leur parcours d'apprentissage en poursuivant et en améliorant les mesures sociales mises en place par la Région en matière de mobilité, d'hébergement, de restauration et d'aide à l'achat du premier équipement des apprentis, via la carte jeune.</p>
--	--

## 1.3 - Habitat

**OBJECTIF :** Développer une offre d’habitat à la hauteur de l’enjeu de l’accueil et au service de la promotion sociale

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D’ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Une dynamique démographique qui crée des besoins de logements pour toutes les catégories de la population et surtout du très social au logement intermédiaire</p> <p>Un rythme de croissance soutenu du parc de logements mais toujours insuffisant</p> <p>Une géographie de l’offre marquée par la ruralité et une certaine polarisation urbaine</p> <p>Une offre extrêmement diverse</p> <p>Un parc HLM relativement peu développé au regard du niveau de ressources en Région. En effet, 80 % de la population régionale pourrait prétendre à un logement social</p> <p>Un taux de pauvreté important</p> <p>La nécessité de poursuivre la dynamique de production des logements neufs et de réhabilitation des logements anciens... est aujourd’hui mise à mal, notamment en matière de logement social, par l’obligation faite aux organismes de logements sociaux d’appliquer la RLS (Réduction des loyers de solidarité) impactant leur capacité d’investissement pour produire un offre nouvelle et entretenir le parc existant et la hausse du taux de TVA.</p>	<p>Répondre à l’enjeu de connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérer les instances qui compilent les données sur l’offre et la demande de logement et d’hébergement</li> <li>• Créer un Observatoire Régional du Foncier et des Prix Immobiliers</li> </ul> <p>Agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le rôle de l’EPFR sur l’ensemble de la Région</li> <li>• Mettre en place des conventions pour limiter les prix du foncier,</li> <li>• Affirmer la place de la région dans les conférences communales ou intercommunales du logement, nouvelles instances de gouvernance du logement social</li> </ul> <p>Répondre aux besoins quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la production de logements accessibles aux PMR</li> <li>• Augmenter la production de logements sociaux et très sociaux, mais ne pas oublier le logement intermédiaire</li> <li>• Mettre en place une plateforme pour rapprocher offre et demande de logements accessibles et adaptables (pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou en perte d’autonomie)</li> <li>• Développer les solutions d’hébergements temporaires dans des immeubles de bureaux vides,</li> </ul>

<p>Deux enjeux fondamentaux : développer une offre de logements abordables en tenant compte des besoins spécifiques des différents territoires, et une offre de logements accessibles dont on manque, pour faire face aux enjeux du vieillissement et du handicap</p> <p>Six enjeux opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pouvoir habiter dignement à un coût acceptable</li><li>- Pouvoir construire un parcours résidentiel</li><li>- Adapter l'effort aux besoins des territoires</li><li>- Prendre appui sur des projets d'urbanisme durable</li><li>- Prendre en compte les risques naturels et technologiques</li><li>- Développer des politiques foncières actives et de long terme</li></ul>	<p>Répondre aux besoins qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des lieux d'accueil inconditionnel, notamment pour les femmes victimes de violence (seules ou avec enfants), proches des services utiles à ces personnes avec un accompagnement global</li><li>• La politique nationale du logement d'abord ne doit pas obérer le développement de lieux d'hébergement d'urgence ou d'hébergement intermédiaire de plus longue durée car tous les ménages ayant eu un parcours difficile ne sont pas prêts à aller directement en logement autonome. La Région doit être vigilante à maintenir et promouvoir sur le territoire des lieux d'accueil de ce type.</li><li>• Lutter contre l'habitat indigne,</li><li>• Produire des logements accessibles et adaptables, évolutifs et adaptés,</li><li>• Développer un habitat partagé et participatif qui permette de répondre aux enjeux d'évolution des modes de vie (mutualisation des espaces communs et de services notamment pour accompagner nos aînés)</li><li>• Favoriser d'une manière générale l'innovation technique et sociale pour produire une offre d'habitat-services adaptée à la diversité des situations</li></ul> <p>Agir en faveur du logement des jeunes</p>
--	--

## LES POPULATIONS

### Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

#### Objectif Général

Concilier développement et excellence

#### Objectifs thématiques

1.4 Foncier	1.5 Risques*	1.6 Réseaux
Réduire progressivement le rythme d'artificialisation des sols.	Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs.	Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants.

\*Cet objectif thématique est particulièrement concerné par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



## 1.4 - Foncier

**OBJECTIF :** Réduire progressivement le rythme d'artificialisation des sols

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Une pression importante sur le foncier en lien avec le dynamisme démographique de la région.</p> <p>Les conflits d'usages sont importants.</p> <p>Une région caractérisée par un étalement urbain relativement incontrôlé</p> <p>Une artificialisation relativement concentrée</p> <p>Un objectif aux bénéfices potentiels multiples y compris de favoriser aussi l'infiltration des eaux dans les sols pour limiter les risques accrus d'inondation et de sécheresse liés au changement climatique (voir objectif 1.5).</p> <p>La nécessité de maintenir une ambition de zéro artificialisation nette à relativement court terme</p> <p>Des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equilibrer et structurer le territoire régional à partir de son armature urbaine</li> <li>• Maitriser l'étalement urbain</li> <li>• Limiter l'artificialisation</li> <li>• Constituer la trame verte et bleue</li> <li>• Mobiliser le foncier nécessaire à la satisfaction des besoins de logement</li> <li>• Sanctuariser les capacités de production agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la coordination entre acteurs fonciers (collectivités territoriales, opérateurs fonciers...);</li> <li>• Appliquer la séquence ERC en respectant chaque étape : d'abord éviter les impacts négatifs, ensuite réduire ce qui ne peut être évité et, enfin, compenser les impacts négatifs restants. Il s'agit donc de traiter la compensation comme un pis-aller ;</li> <li>• Mobiliser les outils d'urbanisme réglementaire : SCOT, PLUI, ... (dont le transfert de constructibilité) mais aussi le droit de préemption urbain ;</li> <li>• Intégrer un objectif « zéro artificialisation nette » dans chaque projet de territoire</li> <li>• Favoriser le renouvellement urbain : reconstruire la ville sur elle-même</li> <li>• Amplifier la revitalisation urbaine : quartiers politique de la ville, bourgs-centres...</li> <li>• Maitriser l'urbanisme commercial             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un schéma régional</li> </ul> </li> <li>• Requalifier et redynamiser les Zones d'Activité Economique</li> <li>• Réhabiliter et réemployer les friches urbaines             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des modalités de réemploi, destruction, réhabilitation, dépollution</li> </ul> </li> <li>• Intégrer l'enjeu de sécurité alimentaire des territoires dans les projets de SCOT</li> <li>• Préserver le foncier agricole et aider à l'installation de nouveaux agriculteurs</li> <li>• Favoriser le portage foncier en matière de logement et d'agriculture</li> <li>• Produire en centre-ville des logements adaptés aux besoins et aux moyens des ménages</li> <li>• Promouvoir la mixité fonctionnelle de l'espace</li> </ul>

<p>Maintenir une agriculture durable, préserver les espaces naturels et forestiers, préserver le foncier agricole, assurer le développement équilibré des territoires, protéger les continuités écologiques</p> <p><b>La nécessité en ce qui concerne le foncier agricole de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir la consommation du foncier agricole et l'organiser durablement.</li> <li>▪ Maintenir, créer et protéger les terres irriguées et irrigables</li> <li>▪ Assurer la transparence des transactions et contrôler les marchés du foncier via un guichet unique de gestion du foncier agricole</li> <li>▪ Créer et mettre à disposition des acteurs du territoire une cartographie des sols (qualité, consommation, friches, prix)</li> <li>▪ Renforcer les politiques foncières et la vigilance sur la consommation des terres agricoles et notamment en périphérie des zones urbaines afin de maintenir les potentialités nourricières d'un territoire.</li> </ul> <p>Régler la question du morcellement, de la préservation et de l'accès au foncier agricole, notamment des jeunes agriculteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'ingénierie publique en matière d'urbanisme</li> <li>• Densifier             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier la densification « douce » des zones périurbaines et des quartiers relevant de la « politique de la ville ».</li> <li>- Rénover ou reconstruire les logements et friches devenus vacants pour des raisons de non-conformité ou de mauvais isolement.</li> <li>- Indiquer un pourcentage « d'espaces de nature » dans les SCOT, PLUI et PLU</li> <li>- Compenser chaque artificialisation</li> <li>- Densifier dans les « pôles d'équilibres régionaux », hors des deux métropoles : villes bien équipées en réseaux, notamment ferrés, mais qui ont connu ou connaissent un risque de déprise.</li> </ul> </li> </ul> <p>En ce qui concerne spécifiquement les métropoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sanctuariser des espaces naturels et créer de nouveaux corridors naturels intra-métropole, par exemple sur les friches commerciales.</li> <li>- Densifier autour de centres secondaires bien reliés (métro/tram) ;</li> <li>- Lutter contre la périurbanisation extensive.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le rôle et le pouvoir des commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et élargir le champ de leurs avis conformes à la compensation environnementale et à l'approbation des SCoT et des PLUi.</li> </ul> <p><b>En ce qui concerne les espaces agricoles et forestiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et soutenir une gestion du foncier transparente, efficace face à l'artificialisation et la consommation des espaces agricoles et forestiers, en soutenant l'installation des jeunes agriculteurs qui s'inscrivent dans une démarche de qualité et/ou biologique et en sensibilisant les élus.</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser un portage foncier piloté par le Conseil Régional, visant à installer les jeunes agriculteurs :<ul style="list-style-type: none"><li>○ un fonds alimenté par une quote-part collectée sur la Taxe Sur l'Équipement (TSE), permettrait d'acquérir des terres via la SAFER et l'EPF,</li><li>○ mise à disposition de ces terres aux jeunes – et moins jeunes - agriculteurs via un conventionnement avec la SAFER,</li><li>○ Le Conseil Régional pourrait prendre en charge les intérêts d'emprunt liés à ce portage.</li></ul></li><li>▪ Préparer la relève en mobilisant tous les moyens, de la formation au parcours d'installation, du financement à l'agriculture de groupe qui s'inscrit dans une démarche de qualité et/ou biologique, dans l'esprit de ce qu'étaient les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF).</li><li>▪ Dynamiser la Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser Occitanie (CRERCO) pour <u>proposer des leviers en amont même de la démarche ERC, axer sur l'aspect EVITER de ce triptyque. Y former les élus.</u></li><li>▪ Inciter les collectivités à :<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Instaurer des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et des zones agricoles protégées (ZAP), en faire une règle en matière d'urbanisme.</li><li>⇒ Prioriser le « recyclage » des zones déjà artificialisées, des friches industrielles avant d'envisager toute création de nouvelles zones d'activités, fortement consommatrices d'espaces agricoles arables.</li><li>⇒ Interdire l'agrandissement des zones d'activités si toutes les zones artificialisées, friches industrielles n'ont pas été recyclées dans le périmètre.</li></ul></li></ul>
--	--

- Protéger les terres agricoles et en particulier, créer un dispositif de protection des terres irriguées
- Créer et mettre à disposition des acteurs du territoire une cartographie des sols (qualité, consommation, friches, prix) :
  - Créer un instrument national commun d'identification de l'usage et de la qualité des sols. En lien avec le changement climatique, y ajouter une couche d'images des terres inondées superposées sur terres fort potentiel agronomique. Par exemple : l'outil GEOSUD de l'IRSTEA/INRA Occitanie.
  - Réaliser un inventaire des friches agricoles. Réaliser en symétrie un inventaire du « gisement » d'habitat dans le tissu urbain et les friches économiques, à consommer avant le foncier agricole et forestier.
  - Construire une cartographie unique de recensement, interactive et pédagogique, qualitatif des sols et de leurs usages à l'appui de la prospective, du débat public territorial et de l'élaboration de projets de territoires et des documents d'orientation et de planification (SCoT et PLUi).

#### Règles

##### Les règlements d'urbanisme doivent favoriser :

- la maîtrise de l'artificialisation
- la gestion intégrée des eaux pluviales et l'infiltration des eaux dans les sols
- la désimperméabilisation des sols

Limiter l'ouverture de nouvelles zones commerciales dans les territoires où le rapport surface commerciale/population est déjà supérieur à la moyenne

Intégrer dans les documents d'urbanisme, un pourcentage minimal d'espaces de nature à conserver ou à créer dans les quartiers prioritaires, en fonction de la densité de population

## 1.5 - Risques

**OBJECTIF :** Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Des risques naturels à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inondations,</li> <li>• sécheresses et canicules,</li> <li>• coulées de boues,</li> <li>• érosion des sols et du trait de côte,</li> <li>• incendies,..</li> </ul> <p>que le changement climatique va largement amplifier d'ici 2040 dans un contexte d'accroissement démographique fort</p> <p>Mais aussi des risques qui interrogent l'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques technologiques,</li> <li>- Risques de chocs économiques liés à la déplétion pétrolière,</li> <li>- Risques liés à l'habitat insalubre</li> </ul> <p>Une nécessaire anticipation</p> <p>La nécessité d'améliorer la connaissance territoriale des risques</p> <p>Réduire la vulnérabilité et limiter l'exposition des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les outils réglementaires pour orienter l'urbanisme</li> <li>• Informer et former la population</li> <li>• Maitriser l'artificialisation du territoire</li> <li>• Entretien des protections naturelles</li> <li>• Améliorer les dispositifs d'alerte</li> <li>• Atténuer le changement climatique</li> </ul> <p>Promouvoir les mesures préconisées dans les deux Plans d'Adaptation au Changement Climatique récemment adoptés dans les deux bassins hydrographiques Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, pour prendre en compte ces risques, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer la culture du risque,</li> <li>• encourager les visions prospectives et dynamiques,</li> <li>• intégrer l'eau dans la planification,</li> <li>• instaurer une gouvernance à l'échelle des bassins versants pour prévenir les conflits et assurer un accès équitable à l'eau,</li> <li>• limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement,</li> <li>• préserver des zones naturelles d'expansion de crue et des espaces naturels fonctionnels,</li> <li>• maîtriser le développement urbain ;</li> <li>• favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans des sols vivants,</li> <li>• préserver les zones humides,</li> <li>• promouvoir les économies d'eau et la transition agro-écologique,</li> <li>• mobiliser voire développer les infrastructures (stockage, transferts, protection) là où les enjeux le justifient, dans le cadre d'analyses locales coûts-bénéfices et en complément avec les autres mesures,</li> <li>• développer la gestion active des nappes, innover.</li> </ul>

	<p>Intégrer la probable baisse sévère (50% en Adour-Garonne) de l'hydrologie des rivières en étiage dans les perspectives de développement agricole et urbain.</p> <p>Prévoir des marges de sécurité vis-à-vis des évolutions prévisibles liées au changement climatique (inondation, baisse des débits des rivières,...) dans les documents d'urbanisme ;</p> <p>Prendre en compte les risques de submersion marine et d'érosion côtière</p> <p>Relocaliser les biens et activités menacées par les risques d'inondation et de submersion dans le cadre de contrats territoriaux de transition écologique</p> <p>Accompagner les zones agricoles et forestières en zone à risque, en mettant en œuvre les préconisations émises dans l'objectif 1.4 sur la compensation agricole et environnementale et en prenant en compte la qualité des sols.</p> <p><b>Règles :</b></p> <p><b>Les règlements d'urbanisme doivent tenir compte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>du risque accru de raréfaction des ressources en eau en étiage et d'inondation : ils ne doivent pas contribuer à aggraver les risques de pénurie ou d'inondation.</b></li><li>• <b>de la capacité des milieux récepteurs à diluer les rejets supplémentaires liés à l'accueil de population en intégrant une marges de sécurité vis-à-vis des évolutions prévisibles liées au changement climatique (inondation, baisse des débits des rivières,...)</b></li></ul> <p><b>Plus généralement, les décisions et investissements de long terme (&gt;50 ans) doivent intégrer la nouvelle donne hydrologique liée au changement climatique: les acteurs doivent en être informés et en tenir compte pour garantir la pérennité des investissements</b></p> <p>⇒ <b>Réduire l'imperméabilisation des sols via les règlements d'urbanisme, notamment en favorisant l'infiltration des eaux pluviales de façon opérationnelle dans les projets d'aménagement.</b></p>
--	--

## 1.6 - Réseaux

**OBJECTIF :** Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>De multiples réseaux : eau, assainissement, électricité, gaz, communication numérique, route, fer ... sans oublier la trame verte et bleue</p> <p>Intérêt du réseau de transport fluvial</p> <p>Importance économique, sociale et environnementale de la qualité des réseaux</p> <p>Tous doivent bien sûr être optimisés, mais certains de ces réseaux doivent surtout être territorialement développés de manière cohérente avec l'implantation des populations et des activités.</p> <p>Des échelles territoriales différentes qui déterminent des approches différentes</p> <p>Enjeu spécifique de maîtrise des fuites d'eau sur les réseaux d'Alimentation en Eau Potable</p>	<p>Assurer la desserte fine du territoire par les principaux réseaux de communication et de services (routier, ferroviaire, numérique, électricité...)</p> <p>Développer les réseaux permettant d'évacuer la production d'énergie ou la distribution d'énergie</p> <p>Orienter les développements urbains en fonction des Pôles d'Echanges Multimodaux et des plates-formes multimodales de fret</p> <p>Développer les réseaux cyclables en zones rurales</p> <p>Dans les aires urbaines des métropoles et des agglomérations, conditionner l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces à leur desserte par transports collectifs</p> <p>Positionner la Région en chef de file du Très Haut Débit numérique</p> <p>Favoriser la suppression des zones blanches téléphoniques</p> <p>Accélérer l'équipement du territoire pour que l'accès à la téléphonie mobile et au Très Haut Débit numérique ne soit pas un écueil à l'accueil des nouveaux arrivants et des professionnels en zones rurales.</p> <p>Rénover les réseaux de distribution d'eau potable pour réduire les fuites.</p>



## LES POPULATIONS

### Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

#### Objectif Général

Devenir une Région à énergie positive

#### Objectifs thématiques

1.7 Consommation du bâti*	1.8 Consommation transports*	1.9 Production d'ENR*
Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive ».	Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive ».	Multiplier par 2,6 la production d'ENR d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive ».

\*Cet objectif thématique est particulièrement concerné par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



## 1.7 - Consommation du bâti

**OBJECTIF :** Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>La cible principale de cet objectif doit être la suppression à terme des énergies fossiles dans le résidentiel pour lutter contre le changement climatique</p> <p>En effet le résidentiel (chiffres OREMIP 2016) consomme 29% de l'énergie finale et émet 20 % du CO<sup>2</sup> en Région.</p> <p>Avec 12% de fioul et 28% de gaz (chiffres RGP 2012) dans le chauffage des résidences principales il y a là une cible évidente d'efforts à mener de remplacement par de l'électricité issues d'énergies renouvelables, mais surtout améliorer la sobriété énergétique de ces logements.</p> <p>Nécessaire questionnement du Schéma Régional Biomasse qui préconise un très fort accroissement de l'usage du bois-énergie avec des impacts sur l'environnement forestier, l'eau, les paysages, la qualité de l'air.</p> <p>Le primat des économies d'énergie.</p>	<p>Mise en place de mesures complémentaires d'accompagnement pour les « passoires thermiques » tant au niveau financier qu'au niveau diagnostic et conseil.</p> <p>Reconduction et accroissement des moyens d'incitation aux économies d'énergie</p> <p>Mise en œuvre des exigences réglementaires relatives aux caractéristiques thermiques du bâti</p> <p>Adaptation de la politique d'incitation à la performance énergétique aux petites surfaces</p> <p>Etre vigilant quant aux consommations énergétiques réelles des appareils de chauffage</p> <p>Dans les documents d'urbanisme, promouvoir l'orientation bioclimatique des logements pour en améliorer la sobriété, plutôt que de suivre une orientation parallèle à la voirie.</p> <p>Favoriser la rénovation énergétique des immeubles grâce à un accompagnement rapproché des syndicats de copropriété</p> <p>Favoriser la rénovation des logements anciens en centre-bourg</p>

	<p>Anticiper les problèmes de surchauffe estivale pouvant entraîner des pics de consommation électrique via la climatisation ; promouvoir les matériaux locaux et naturels, les ombrières, etc.</p> <p>Promouvoir l'installation d'énergies renouvelables et leurs stockages dans le bâti pour en favoriser l'autoconsommation.</p> <p>Sensibiliser les citoyens aux économies d'énergies.</p>
--	--

## 1.8 - Consommation transports

**OBJECTIF :** Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Un objectif justement ambitieux</p> <p>Ce secteur consomme 39% de l'énergie finale et émet 55% du CO<sub>2</sub> (source OREMIP) en région.</p> <p>Au-delà de la nécessaire montée en puissance des systèmes de transports collectifs, des modes doux de transports, du télétravail, des tiers lieux, des circuits courts, et, de la plus grande efficacité énergétique des véhicules, il est crucial d'éliminer l'utilisation des énergies fossiles dans les transports (pétrole GNV) pour lutter contre le changement climatique et anticiper une possible envolée des cours du pétrole</p> <p>Le développement de l'électricité et de l'hydrogène dans les transports est une piste de progrès évidente sous condition de source de production décarbonée pour ces 2 vecteurs d'énergie (ne jamais oublier que l'électricité et l'hydrogène sont l'un et l'autre simplement des vecteurs d'énergie fabriqués avec de l'énergie à une extrémité de la chaîne et restituant cette énergie à l'autre extrémité).</p>	<p>Réduire les besoins de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter l'urbanisme</li> <li>- Développer le télétravail</li> <li>- Soutenir la création d'espaces de co-working en zone rurale</li> <li>- Développer les circuits courts</li> </ul> <p>Développer les modes de transport doux</p> <p>Favoriser l'usage des transports collectifs et l'intermodalité</p> <p>Promouvoir une approche multimodale du transport de marchandises valorisant les avantages du fluvial et du ferroviaire sur longue distance</p> <p>Inciter à l'acquisition de véhicules « propres »</p> <p>Intérêt de l'expérimentation par la Région du « train à hydrogène » et nécessité d'une rapide généralisation de cette solution si elle se révèle positive</p> <p>Nécessaire développement des formes décarbonées de production d'électricité et d'hydrogène</p>



## 1.9 - Production d'ENR

**OBJECTIF :** Multiplier par 2,6 la production d'ENR d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Le système énergétique mondial repose encore essentiellement sur les énergies fossiles et minérales. L'épuisement de ces ressources, notre dépendance à l'énergie et le changement climatique nous obligent à changer notre modèle énergétique. L'enjeu de la transition énergétique, qui doit nous permettre à terme de nous affranchir de toutes les sources fossiles d'énergie en développant toutes les sources renouvelables, est d'assurer non seulement une meilleure préservation de l'environnement, mais de favoriser aussi la création d'emplois qualifiés, pérennes et non délocalisables. Dans cette perspective, les ENR apparaissent comme une opportunité d'acquérir une meilleure indépendance énergétique. Les énergies renouvelables représentent des atouts à la condition qu'elles soient développées dans des conditions soutenables et concertées. Le caractère "renouvelable" n'est cependant pas suffisant pour faire office de caution verte. Le déploiement des énergies renouvelables doit suivre avec exigence la démarche : "éviter, réduire, compenser" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la seule énergie "propre", sans impact, est celle que l'on ne consomme pas ; le développement des ENR avec les impacts environnementaux qu'il implique n'est donc légitime qu'en complément d'une politique globale et prioritaire d'économie d'énergie ;</li> <li>• les impacts doivent être minimisés en prenant en compte tous les enjeux croisés tels que la biodiversité (SRCE, SRB) ou encore les enjeux sociaux et économiques.</li> <li>• les impacts résiduels, environnementaux, mais aussi socio-économiques, doivent être compensés.</li> </ul>	<p>Prendre en compte les enjeux identifiés au niveau de la recherche par les différents partenaires de l'écosystème, dans les dispositifs de contractualisation régionaux.</p> <p>Consolider et/ou développer des formations de niveau III à I dans ces secteurs d'emplois en lien avec les territoires et leurs spécificités locales.</p> <p>Soutenir des projets de recherche dans le domaine des ENR.</p> <p><b>Focus sur l'hydroélectricité.</b></p> <p>Un enjeu important à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en concurrence des concessions hydroélectriques non mise en œuvre et faisant toujours l'objet de discussions non abouties entre l'Etat et l'Europe gèle toute initiative des concessionnaires actuels. La précarité de leurs concessions en effet les empêche d'investir ce qui retarde par exemple la réalisation de STEP supplémentaires (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage) qui permettraient du développement économique local et, également, de mieux stocker l'énergie renouvelable (éolien solaire) lorsqu'elle est produite à des périodes de faible consommation.</li> </ul> <p><b>Focus sur l'éolien</b></p> <p>Une voie séduisante pour augmenter la puissance du parc éolien d'Occitanie sans augmenter le nombre de mats de façon trop importante est le repowering (rénovation avec augmentation de puissance et donc de hauteur).</p>

<p>Le CESER insiste sur le fait que la concertation avec les habitants et usagers des territoires doit être la règle et ne doit pas être réduite au rang d'une simple case à cocher, sans possibilité de remise en question des projets.</p> <p>Au plan général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'acceptabilité des projets est un frein considérable.</li> <li>• Le développement des ENR dans le rural au profit de l'urbain devrait être accompagné de meilleures contreparties.</li> <li>• l'acceptabilité sera facilitée par une meilleure répartition des projets sur le territoire régional en particulier pour l'éolien et le photovoltaïque.</li> <li>• Les solutions de participation financière des citoyens aux projets des développeurs, voire les projets citoyens lorsque ces derniers en sont à l'initiative, sont de nature à faciliter le développement des EnR.</li> <li>• La participation de la Région à travers l'AREC, et, les investissements des collectivités locales plus généralement dans les projets sont rassurants et montrent la prise en compte de l'intérêt général.</li> </ul> <p>Deux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire les conséquents délais d'instruction des permis de construire.</li> <li>- adapter les moyens instructeurs au volume croissant des projets d'énergies renouvelables.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Pôle de compétitivité DERBY à vocation nationale fédère des entreprises, des associations et des organismes de recherche impliqués dans le développement de la filière des énergies renouvelables.</li> <li>• La localisation des pôles de compétitivité est une reconnaissance d'un potentiel préexistant</li> <li>• Les pôles de compétitivité ont un effet d'entraînement de l'économie locale</li> </ul> <p>La région Occitanie a pour ambition de devenir la première région à énergie positive</p>	<p>La puissance éolienne installée actuellement en France la place dans le milieu du classement des pays européens. Une part suffisamment importante d'énergie éolienne est considérée comme indispensable dans le scénario Négawatt visant à se passer à la fois des énergies fossiles et de l'énergie nucléaire. Néanmoins, la Région doit tenir compte des difficultés d'acceptation sociales et environnementales révélées par le développement des parcs éoliens terrestres, qui sont en partie liées au patrimoine remarquable du territoire d'Occitanie. L'éolien en mer semble présenter un meilleur potentiel de développement à cet égard.</p> <p><b>Focus sur le photovoltaïque</b></p> <p>Le développement considérable du photovoltaïque prévoit plus 13000 MW en 2050 avec 9000 MW en 2030 par rapport aux 1478 MW installés fin 2016. Une piste possible pour le Conseil régional est de mettre en œuvre des partenariats avec les collectivités dépourvues de documents de planification type PLU ou PLUi pour les aider à en élaborer afin de mobiliser leur foncier dans le cadre d'appels d'offres nationaux pour le solaire photovoltaïque.</p> <p>Le SRCAE LR avait fixé comme objectif à l'horizon 2020 47% de photovoltaïque sur le bâti d'activité (946 MWc), 27 % sur le bâti résidentiel (555 MWc) et seulement 25% de centrales au sol (500 MWc). Il affirmait aussi que « <i>Le déploiement de centrales solaires au sol doit être encadré et mené prioritairement sur des sites dégradés (friches, anciens sites industriels, délaissés routiers...) et dans des zones où le réseau électrique n'est pas saturé.</i> » Si la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie met désormais l'accent sur les installations photovoltaïques au sol (au détriment du bâti), elle incite cependant toujours à développer des projets en priorité sur des espaces artificialisés de manière à préserver les espaces naturels et agricoles. Aujourd'hui, cette répartition prioritaire n'est pas respectée en Occitanie, avec un fort excès de développement au sol dans les espaces naturels et l'apparition de projets industriels géants. Le SRADDET doit être l'outil permettant de trouver une cohérence entre SRCE, SRBiodiversité et SRCAE. A défaut d'organiser le développement de ces installations dans le</p>
---	--

	<p>respect de ces différents objectifs, le développement massif de parcs industriels dans les milieux naturels rencontrera la même résistance que le développement des parcs éoliens industriels.</p> <p>Inciter toutes les collectivités, Région comprise, à installer du Photovoltaïque en toiture, voire en ombrière de façade sur les bâtiments publics.</p> <p><b>Focus sur le gaz renouvelable</b></p> <p>Sortir des énergies fossiles pour atténuer le changement climatique pousse à l'option ambitieuse de remplacer progressivement le gaz naturel, extrait du sous-sol, et à l'origine de 20 % environ des émissions de gaz à effet de serre en Occitanie, par du gaz « renouvelable » produit par recyclage du carbone déjà présent dans l'atmosphère ou dans les végétaux. Trois technologies sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la bio méthanisation utilise les déjections animales et les résidus d'origine agricole pour produire du gaz</li><li>- la pyrogazéification permet de transformer le bois en gaz ;</li><li>- la méthanation consiste à synthétiser du gaz par combinaison de CO<sub>2</sub> et d'hydrogène électrolytique.</li></ul> <p><b>S'agissant de la méthanisation</b></p> <p>Une vigilance particulière doit être portée sur les impacts (positifs et négatifs) induits par le développement de la méthanisation sur les modèles agricoles. Par ailleurs, l'évaluation environnementale du Schéma Régional Biomasse devra être territorialisée et placer l'évitement au cœur de son raisonnement.</p> <p>Ces technologies font face à des défis économiques et de disponibilité de la ressource considérables, en conséquence le remplacement du gaz fossile par du gaz renouvelable relève encore largement du pari et ne saurait constituer à cette heure l'alternative principale à la décarbonation de l'énergie.</p>
--	--



## LES TERRITOIRES

### Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires

#### Objectif Général

Construire une région équilibrée autour des cinq systèmes territoriaux

#### Objectifs thématiques

2.1 Accueil	2.2 développement	2.3 Echanges
Rééquilibrer les systèmes territoriaux à l'échelle régionale.	Structurer chaque système territorial de façon solidaire.	Organiser les relations et les échanges entre les 5 systèmes territoriaux de la région.



## 2.1 - Accueil

**OBJECTIF :** Rééquilibrer les systèmes territoriaux à l'échelle régionale

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Un diagnostic territorial contestable dont l'intérêt opérationnel n'est d'ailleurs pas évident</p> <p>La pertinence discutable des systèmes territoriaux identifiés (géographique, sociale, économiques, écologiques ?) n'atténue en rien la nécessité d'un meilleur équilibre territorial</p> <p>D'autres systèmes territoriaux auraient tout aussi bien pu être identifiés comme par exemple les bassins versants hydrographiques ;</p> <p>Une approche qui interroge sur la place des départements</p> <p>L'enjeu premier d'une activité économique locale et de la disponibilité des équipements et services d'accueil : logement, services aux personnes...</p> <p>Le déterminant de la localisation des fonctions rares</p> <p>Le territoire est d'abord projet et le projet doit être global ce qui signifie que l'objet premier du SRADDET à cet égard doit être de développer une approche volontaire du territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la coordination des actions sectorielles et le renforcement de leur régulation politique,</li> <li>- la différenciation territoriale des interventions : à des situations inégalitaires doivent répondre des traitements inégalitaires,</li> <li>- la promotion d'une démarche ascendante reposant sur la préservation et la valorisation des ressources propres des territoires.</li> </ul>	<p>Assumer une différenciation territoriale des interventions publiques</p> <p>Agir sur la distribution territoriale des équipements et fonctions « rares » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une bonne répartition de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;</li> <li>- promouvoir la diffusion de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire ;</li> <li>- renforcer les réseaux de transfert de technologie et d'innovation ;</li> <li>- développer l'équipement culturel du territoire ;</li> <li>- assurer la présence des services publics.</li> </ul> <p>Développer une offre de logement qui réponde aux besoins de la population et qui soit cohérente avec les projets de territoires</p> <p>Mettre en œuvre à l'échelle des zones d'emploi, une animation territoriale co-construite et co-animée par l'Etat, la Région, et les partenaires sociaux afin d'optimiser l'impact des projets structurants.</p> <p>Poursuivre le travail d'accompagnement des salariés saisonniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser les parcours professionnels des travailleurs saisonniers,</li> <li>- proposer une offre de logement adaptée,</li> <li>- améliorer leurs conditions de vie, de travail et de promotion sociale (développer leur pluri-compétence pour les amener vers la pluriactivité),</li> <li>- développer les Maisons des travailleurs saisonniers,</li> </ul>

<p>Le territoire de la région Occitanie se caractérise en effet par une grande diversité géographique, écologique, économique et sociale. Cette diversité, qui constitue une richesse et un facteur de développement régional de premier plan, doit être préservée par des politiques attentives à favoriser la valorisation des ressources locales et à éviter l'uniformisation.</p> <p>La concentration des créations d'emplois et d'entreprises (70%) dans les deux métropoles doit être corrigée par une volonté politique des collectivités, de l'État et des entrepreneurs afin de faciliter les implantations dans les bassins d'emplois de la région, maillés par des infrastructures et zones d'activité de qualité. C'est un défi pour la région Occitanie, il y va d'un aménagement équilibré et durable des territoires</p> <p>Les enjeux spécifiques attachées aux territoires multipolarisés</p> <p>Un objectif à recouper avec l'objectif 1.3 « Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale »</p> <p><b>La nécessité d'harmoniser et d'adapter de l'offre de formation</b> aux projets de territoires</p> <p><b>La problématique du développement des services aux saisonniers</b> : en particulier pour leur proposer une offre de logements et développer l'articulation de cet accueil entre le littoral et les territoires ruraux de montagne.</p> <p><b>S'agissant de l'enseignement supérieur</b>, 3 Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il y a peu de formations supérieures initiales en zones non métropolitaines</li><li>• les étudiants sont d'autant plus confrontés à des difficultés d'ordre financier qu'ils doivent se déplacer vers les grandes villes universitaires et s'y loger.</li><li>• L'offre de logements à destination des étudiants est insuffisante et le réseau de transport à améliorer.</li></ul>	<p><b>En matière d'enseignement supérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre en compte les disparités de richesses locales pour différencier de manière territoriale les interventions de la Région pour le cofinancement des infrastructures de l'ESR,</li><li>• Renforcer les pôles universitaires déjà présents dans les villes d'équilibre,</li><li>• Dans le cadre des CPER et des contrats de site, donner la priorité aux investissements nécessaires à l'accroissement du nombre de places en premier cycle dans les filières sous-tension.</li></ul>
---	--

## 2.2 - Développement

**OBJECTIF :** Structurer chaque système territorial de façon solidaire

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Des systèmes territoriaux sans véritable existence sont sans doute difficiles à structurer. Cela n'exclut cependant pas le développement de solidarités en recherchant l'échelle territoriale pertinente pour une problématique donnée</p> <p>La Région doit jouer son rôle de leader pour impulser des dynamiques locales et faire de véritables choix d'aménagement et de développement du territoire régional</p> <p>La conciliation de l'intérêt local et de l'intérêt régional ne va pas de soi et il est nécessaire que la politique régionale en affirme l'ambition par des mesures visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner l'évolution des territoires de projets, tels que les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et les Pays, les Parcs Naturels Régionaux ou les Agglomérations/Métropoles, vers des espaces de solidarité conséquents liant villes et campagnes, la référence étant la zone d'emploi au sens de l'INSEE ;</li> <li>▪ Favoriser l'émergence de programmes de développement local plus qualitatifs et surtout plus lisibles au regard de l'aménagement et du développement durable du territoire ;</li> <li>▪ Mobiliser un partenariat territorial faisant une large place aux acteurs économiques, sociaux et environnementaux ;</li> </ul> <p>Un enjeu : reconnaître et faire connaître la nécessité d'une solidarité urbain – rural et développer des modèles de solidarité en réponse.</p> <p>Une obligation : renforcer l'écosystème de production régional dans le périmètre d'intervention et en soutien aux pôles de compétitivité des différentes filières régionales</p>	<p>Favoriser les coopérations territoriales à des échelles pertinentes adaptées aux problématiques en valorisant les dynamiques déjà existantes</p> <p>Valoriser les ressources et les initiatives locales</p> <p>Renforcer le niveau d'expertise des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer ou maintenir des ressources spécifiques locales</li> <li>- agir sur la répartition des moyens du développement sur la base de projets collectifs de développement local.</li> </ul> <p>Développer le niveau d'expertise générale des territoires de projet, c'est à dire leurs capacités de formation, d'assistance technique et de recherche-innovation ;</p> <p>Soutenir la mise en place d'une ingénierie territoriale structurée, de qualité et de bonne dimension à même de permettre l'émergence de projets de développement local de qualité et d'en faciliter la mise en œuvre.</p> <p>Améliorer la gouvernance des projets de territoire par la constitution, dans tous les territoires de projet, de Conseils de Développement Local qui construits à l'enseigne des GAL Leader seraient composés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acteurs économiques, sociaux, environnementaux locaux représentant tout ou partie du Conseil de Développement du territoire ;</li> <li>- d'élus locaux, par exemple les membres du conseil syndical du syndicat mixte fermé support du projet de territoire.</li> </ul>

	<p>Afin de valider le besoin de mutualisation et d’initier des phénomènes de solidarité territoriale, rendre visible les services rendus par les zones amont et les interdépendances existantes notamment sur l’eau et les inondations. Penser de manière systémique plutôt que sectorielle, à l’échelle du bassin versant et du territoire.</p> <p>Promouvoir 3 principes : transparence, mutualisation, co-décision.</p> <p>Reconnaître et développer des mesures permettant de mettre en œuvre une solidarité urbaine – rurale, afin de redistribuer une partie des richesses des zones urbaines vers les zones rurales en échanges des services rendus.</p> <p>Organiser de la concertation sur les usages des territoires ruraux afin d’aboutir à des consensus permettant d’y harmoniser les activités et les occupations.</p> <p>Soutenir les projets alimentaires territoriaux durables et éco-responsables sans pour autant éluder la nécessité d’une agriculture de filière, qui lui est complémentaire.</p> <p>Développer un appareil de formation réactif et efficace (ex : filière de formation des métiers de l’industrie) à l’échelle de la Région en adéquation avec les enjeux industriels locaux.</p>
--	---

## 2.3 - Echanges

**OBJECTIF :** Organiser les relations et les échanges entre les 5 systèmes territoriaux de la région

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Objectif à recouper avec l'objectif 1.1 Mobilité « Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers »</p> <p>Un développement solidaire du territoire régional suppose un systèmes de relations fluides qui permette d'accroître les capacités d'échange et donc les espaces de proximité</p> <p>Il est indispensable que les systèmes de transport mis en œuvre fassent région. Il s'agit de décloisonner la région</p> <p>Des besoins importants restent à satisfaire en ce qui concerne les communications internes à la région</p> <p>Conforter les échanges de toute nature, à commencer par les échanges culturels et touristiques</p>	<p>Voir l'objectif 1.1 Mobilité « Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers » sous l'angle du décloisonnement</p> <p>Achever l'amélioration du réseau routier principal en étoile à partir de Toulouse de même que celle des principales voies de dessertes des avant-pays méditerranéens</p> <p>Aménager un réseau régional d'interconnexion accordant une plus grande attention aux relations directes entre villes moyennes, y compris certains axes départementaux</p> <p>Moderniser ou maintenir en bon état de service l'ensemble des infrastructures ferroviaires existantes</p> <p>Reconnaître et conforter de nouvelles centralités à l'échelle de la nouvelle Région</p> <p>Concrétiser l'idée de polarités « traits d'union » ou de nœuds de laçage : Carcassonne, Narbonne, Lézignan...</p> <p>Valoriser les complémentarités interterritoriales</p> <p>Développer l'échange de services entre territoires</p> <p>Encourager la création d'instances de gouvernance amont-aval des cours d'eau conformément aux préconisations du SDAGE</p>



## LES TERRITOIRES

### Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires

#### Objectif Général

Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales

#### Objectifs thématiques

2.4 Offre territoriale	2.5 Complémentarité	2.6 Adaptation*
Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures.	Inciter aux coopérations entre territoires et avec les systèmes métropolitains..	Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne.

\*Cet objectif thématique est particulièrement concerné par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



## 2.4 - Offre territoriale

**OBJECTIF :** Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Intérêt de la définition précise d'un socle de services qui serait à garantir</p> <p>La nécessité d'un socle de services garanti et de l'accès aux ressources extérieures est une problématique qui concerne tous les territoires. Elle ne saurait donc être limitée aux seuls Massifs et territoires de faible densité (ces derniers étant d'ailleurs à définir) même si ces derniers, souvent moins bien lotis, doivent bénéficier d'une attention accrue</p> <p>Objectif à recouper avec l'objectif 1.2 « Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation » et avec l'objectif 1.1 « Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers »</p> <p>L'importance primordiale de services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement de qualité qui doivent d'ailleurs souvent être encouragés à se regrouper pour gagner en efficacité</p> <p>Une double nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir le désenclavement des territoires par l'accès aux infrastructures et services de mobilité, la couverture numérique, le développement des tiers lieux et du télétravail</li> <li>• Garantir le maintien d'un socle de services de proximité : Encourager les initiatives de prise en charge des recherche d'emploi et porter une attention particulière envers les jeunes (formation, insertion professionnelle, logement), ainsi qu'aux services de soins et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées</li> </ul>	<p>Voir Objectif 1.2 « Services » sous l'angle de la définition des besoins locaux</p> <p>Différenciation des interventions au profit des territoires les plus en difficulté. Exemple : maintien de classe à faible effectif..</p> <p>Encourager le regroupement et la mutualisation des services pour assurer une gestion durable des services</p> <p><b>En matière de formation et d'emploi</b></p> <p>Inciter les employeurs à s'appuyer sur des outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, pour élaborer une stratégie de développement à moyen terme (importance de la GPEC pour anticiper sur les emplois qui vont disparaître/apparaître).</p> <p>Proposer une offre de formation permettant la montée en compétence de publics issus des territoires fragiles, et adaptées aux dynamiques locales.</p> <p>Mieux prendre en compte les besoins et spécificités des territoires, ainsi que les acteurs locaux et leurs savoir-faire.</p> <p>Proposer aux demandeurs d'emploi et aux jeunes des parcours plus lisibles et plus attractifs : mobiliser les acteurs de la formation et de l'information (jeunesse et autres), médias, réseaux sociaux...</p> <p>Revoir et moderniser l'orientation post-bac.</p> <p>Améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi, par la présence sur tout le territoire des Ecoles du numérique.</p>

<p><b>Concernant l'accès aux soins</b></p> <p>Le risque de désertification médicale porte atteinte à l'égalité d'accès aux soins.</p> <p>Une difficulté : la santé n'est pas une compétence directe de la Région.</p> <p>La question de la démographie médicale et celle du risque de désertification médicale sont le reflet d'un problème de répartition des professionnels de santé associée à de nouvelles attentes professionnelles.</p> <p>Les formations médicales et paramédicales sont proposées dans les grandes villes et une fois diplômés, les professionnels tendent à demeurer dans la ville où ils ont étudié et où ils se sont de fait installés.</p> <p>C'est un ensemble de facteurs sociologiques qui doivent être pris en compte pour concevoir une organisation des soins qui réponde aux besoins réels des territoires.</p> <p>Les attentes des nouveaux médecins en termes de mode d'exercice, de durée de travail et de rémunération (beaucoup souhaitent être salariés, plébiscitent les regroupements, etc.) ont une influence sur la manière dont se structure concrètement l'offre de soins sur un territoire.</p> <p>Ces évolutions qui s'inscrivent dans un contexte d'augmentation de la demande d'offre de soins, lié au vieillissement de la population et à l'augmentation des Affections de Longue Durée mais aussi à l'augmentation de la population que connaît le territoire de la région Occitanie, accentue le décalage entre offre et demande de soins.</p> <p>La désertification médicale, c'est aussi la trop faible présence, dans certains territoires, des professionnels paramédicaux.</p> <p>Autre élément essentiel : la baisse d'attractivité des professions médicales pour les jeunes générations, au-delà des modifications des attentes de ceux qui choisissent ces carrières.</p>	<p>Recourir à des outils pédagogiques modernes (formation à distance, etc), via les bonnes infrastructures (vérifier que l'ensemble des réseaux fonctionne, car des zones blanches demeurent).</p> <p>En terme de transports et de mobilité, remplacer les liaisons en étoiles vers les grands centres par des liaisons en toile d'araignée favorisant le lien entre les territoire extra-urbains</p> <p>Accompagner et pérenniser l'existence des CFA sur le territoire régional.</p> <p>Développer le partenariat de l'Education Nationale avec les autres acteurs : offre territoriale de proximité, formation de qualité, accompagnement au changement, mise en réseau des acteurs.</p> <p>Développer la mobilité des jeunes, notamment européenne, comme facteur de développement de l'adaptabilité, de la confiance en soi, de l'ouverture d'esprit, de la motivation, de la capacité à entreprendre, d'enrichissement des savoirs et savoir-faire.</p> <p>Prendre en charge, sans conditions de ressources, tout ou partie des formations BAFA, génératrices de lien social, d'intégration à l'emploi et de mixité.</p> <p>Déployer de nouveaux moyens pour inscrire dans le cursus de formation l'enseignement des notions de base, les pratiques démocratiques, le civisme, facteurs d'émancipation culturelle et civique.</p> <p>Réorganiser le maillage territorial des formations en veillant à favoriser le maintien des formations de proximité, des formations à des savoir-faire rares, de la richesse, de la variété et de la qualité de l'offre territoriale, ainsi que la sauvegarde des emplois qui s'attachent aux structures existantes. Les petites structures ne doivent pas être abandonnées.</p>
---	--

<p>Pourtant, garantir la qualité et l'accessibilité des soins sont deux éléments primordiaux à prendre en compte pour renforcer la confiance des populations en la qualité et la sécurité des soins qui peuvent être prodigués près de chez elles. Cette confiance est un critère supplémentaire à l'attractivité des territoires ruraux.</p> <p>La question de l'accessibilité aux soins concerne en premier lieu celle de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours (médecins généralistes notamment, services d'urgence, etc.).</p> <p><b>Concernant la culture</b></p> <p>Les problèmes de mobilité des populations précaires, des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ne sont pas pris en compte et entravent l'accès aux soins</p> <p>Le champ des politiques culturelles relève de compétences partagées entre différents niveaux de collectivités et des services de l'Etat.</p> <p>Les collectivités manquent de moyens financiers et rencontrent des difficultés pour faire vivre les équipements culturels existants sur les territoires.</p> <p>De nombreux territoires se situent à plus de 30 km d'une offre culturelle (plus de librairies dans les petits villes par exemple).</p> <p>Un enjeu essentiel de construction d'une culture commune à l'échelle de la nouvelle région.</p> <p>La culture est un outil essentiel de citoyenneté, une politique culturelle doit donc être une politique à part entière et non un élément d'autres politiques. Elle doit viser explicitement à favoriser l'exercice de la citoyenneté des habitants de la Région.</p>	<p>Généraliser le dispositif national « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».</p> <p>Intensifier les liens de proximité avec les territoires en termes d'emplois, d'accès à la formation, d'accès aux services et aux commerces ainsi que de mobilité.</p> <p><b>En ce qui concerne l'accès aux soins</b></p> <p>Collaborations entre établissements de santé, y compris s'ils se situent sur des territoires de santé (définis par l'ARS) différents.</p> <p>Soutenir des dispositifs d'installation des professionnels de santé dans les zones sous-dotées pour assurer la présence de soins de premier recours sur l'ensemble des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la création de Maisons de Santé pluridisciplinaires et de Centres de Santé ; ces deux types de structures doivent participer à la Permanence des Soins et à la prise de fonctions de gardes</li> <li>- Imposer aux médecins d'exercer en partie dans les zones sous-dotées, au tarif conventionnel du premier secteur. Cependant, il est indispensable qu'existent des plateaux techniques de qualité dans les territoires, pour pouvoir accueillir ces professionnels.</li> </ul> <p>Soutenir les innovations dans le domaine de la santé, e-santé notamment : il s'agit d'un levier d'attractivité pour les territoires, d'autant qu'il existe des sources de financements importantes pour financer ces politiques. Le développement de la télé-expertise et des téléconsultations nécessitent la mise en place de plateaux techniques spécifiques.</p> <p>Coordination entre les différents acteurs : Région, ARS, Conseils Départementaux</p> <p>Le soutien à la mise en œuvre de « pratiques avancées ».</p> <p>S'appuyer sur les structures sanitaires, sociales et médico-sociales existantes sur les territoires, pour y adosser des professionnels de santé</p>
---	--

<p><b>Concernant le sport</b></p> <p>Le sport peut jouer un grand rôle pour favoriser la cohésion sociale.</p> <p>Les pratiques sportives jouent un rôle en matière d'éducation et peuvent constituer un moyen de créer ou recréer du lien social, de favoriser la socialisation, l'égalité des chances et la citoyenneté.</p> <p>Le sport est également un facteur de santé essentiel.</p> <p>Les associations, dans la vie desquelles les bénévoles jouent un rôle essentiel, sont très présentes en matière de proposition sportives. Le rôle des bénévoles ne doit pas entrer en concurrence avec celui des professionnels. Le rôle du bénévolat est majeur en termes de cohésion sociale.</p>	<p>Poursuivre le développement de l'offre de formation aux professions paramédicales en-dehors des métropoles.</p> <p>Garantir la présence et la qualité des soins dans les hôpitaux de proximité.</p> <p><b>En matière de culture</b></p> <p>Territorialisation des politiques culturelles car elle présente l'avantage de donner une nouvelle place aux acteurs locaux.</p> <p>Passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en Région.</p> <p><b>Pour cela, il est nécessaire de préciser le rôle et les champs d'intervention de chaque collectivité en matière de politiques culturelles pour donner une meilleure lisibilité.</b></p> <p>Le schéma d'aménagement du territoire piloté par la Région doit permettre d'ouvrir une nouvelle étape de la décentralisation pour favoriser l'action des territoires en matière culturelle.</p> <p><b>S'agissant du sport</b></p> <p>Soutenir le sport scolaire</p> <p>Soutenir les petits clubs et les associations de sport (équipements et formations)</p> <p>Favoriser l'accès et l'accessibilité de tous aux équipements et pratiques sportives</p> <p>Accompagner la structuration des associations sportives, en soutenant le mouvement sportif, tête de réseau de ce secteur.</p> <p>Créer un réseau santé sport à l'échelle de l'Occitanie</p> <p>Renforcer le schéma des équipements sportifs dans le but de favoriser l'accès équitable de tous aux équipements sportifs</p> <p>Soutenir et proposer des formations des bénévoles</p> <p>Permettre les déplacements et l'accompagnements des sportifs professionnels et amateurs relevant du handisport et du sport adapté</p>
--	---

## 2.5 - Complémentarité

**OBJECTIF :** Inciter aux coopérations entre territoires et avec les systèmes métropolitains

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Une ambition qui doit intéresser l'ensemble des territoires, y compris les territoires urbains</p> <p>Une agglomération offshore n'est pas plus concevable qu'un Pays ou un PETR sans ville</p> <p>La nécessité d'une approche intégrée du développement territorial.</p>	<p>Conditionner l'appui aux bourgs-centres à la reconnaissance de sa nécessité dans le cadre d'un projet de territoire</p> <p>Prendre en compte le fait urbain à l'échelle régionale : constituer et soutenir un réseau métropolitain régional (sous forme de pôle métropolitain ?).</p> <p>Développer les contrats de réciprocité entre les métropoles et les territoires péri-urbains ou ruraux</p> <p>Soutenir la mise en réseau des acteurs d'une chaîne de valeur économique, sociale ou environnementale</p>



## 2.6 - Adaptation

**OBJECTIF :** Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>De quelle adaptation est-il question ?</p> <p>Etre attentif aux dynamiques locales</p> <p>L'enjeu du changement climatique</p> <p>Enjeux pour la montagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir le pastoralisme en montagne</li> <li>▪ Maintenir et stimuler les productions forestières et les productions agricoles de qualité et/ou biologiques et éco-responsables</li> <li>▪ Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif</li> <li>▪ Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales</li> <li>▪ Renforcer ou créer des partenariats dans les territoires de montagne</li> <li>▪ Suivre et articuler les politiques mises en œuvre</li> </ul>	<p>Différenciation positive des interventions</p> <p>Développement de l'ingénierie et de la matière grise locale, notamment en favorisant et soutenant la création d'espace de coworking, de FabLab</p> <p>Soutien aux atouts spécifiques des territoires</p> <p>Soutien à l'adaptation des activités économiques (agriculture, forêt, industrie, tourisme, services...) au changement climatique (voir notamment objectif 2.8)</p> <p><b>En ce qui concerne la montagne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décliner des mesures spécifiques pour l'agriculture de montagne et l'aide aux bergers. Exemple : financer des outils de type associations foncières pastorales pour lutter contre le blocage foncier.</li> <li>- Reconnaître toutes les surfaces pastorales (herbacées, ligneuses) dans les lignes des différents programmes de financement.</li> <li>- Estimer et rémunérer les services environnementaux fournis par les acteurs du monde agricole et forestier.</li> <li>- Favoriser l'ouverture des milieux par l'exploitation forestière, qui intervient en complément du pastoralisme.</li> </ul> <p><b>Pour la filière forêt/bois</b></p> <p>Rattraper un retard de 10 ans dans les financements concernant la filière bois en investissant massivement à quatre niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en amont, afin de soutenir le renouvellement des espaces forestiers, favoriser la replantation des espaces forestiers exploités, favoriser</li> </ul>

	<p>leur adaptation aux aléas et au changement climatique et aux nécessités des usages industriels tout en valorisant leur apport dans l'équilibre des grands espaces et leur apport en biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en aval, dans les industries de première et seconde transformation (bois d'œuvre, bois énergie et bois d'industrie) afin de permettre localement la transformation des bois régionaux pour répondre à une demande croissante en éco-matériaux (construction, énergie..), de maintenir des pôles d'activité dans les territoires ruraux et de contribuer ainsi à l'équilibre des territoires à l'échelle de l'Occitanie.</li><li>- Dans le développement éco-responsable des partenariats et des complémentarités entre filières régionales : forêt et agriculture (sylvopastoralisme, agroforesterie, bâtiments agricoles bois...), mixité des matériaux dans la construction, aménagements touristiques, extraction de tanins pour la chimie, etc.</li><li>- Dans la promotion des métiers et des formations (initiale et continue) pour les rendre plus attractifs, mieux répondre aux besoins de nos entreprises et accompagner la montée en compétences pour un meilleur positionnement sur les marchés.</li><li>- Assurer un soutien à l'innovation et à la modernisation de la filière forêt bois au service de la ruralité, de la forêt, de la protection de l'environnement et de l'économie régionale.</li><li>- <b>Renforcer le lien entre recherche et forêt</b> afin d'apporter de nouvelles réponses en termes de gestion des forêts (soutien aux filières, autant que face au changement climatique). Entre autres, étudier et renforcer la maîtrise du reboisement qui pourrait stimuler l'activité en zone de montagne.</li></ul> <p>Afin de maintenir une culture et une activité agricole et forestière, maintenir le maillage territorial de l'enseignement agricole sur les territoires de massif. S'appuyer sur les préconisations émises lors du précédent rapport du CESER d'octobre 2018 sur l'approvisionnement en produits locaux pour soutenir la production, la vente et l'achat de produits dont l'origine régionale est garantie.</p>
--	--

	<p>Défendre les programmes européens en faveur des zones de handicap naturel.</p> <p>Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Encourager et soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui participent au développement territorial et à l'attractivité pour les familles des milieux ruraux. Dans ce cadre, les associations doivent être soutenues – notamment via un fléchage et un déblocage des fonds européens - car elles participent fortement au maintien et à la création de tissu socio-économique et, finalement, au service des territoires abandonnés.</li><li>- Favoriser la rénovation ou la construction de logements accessibles (économiquement et géographiquement) et adaptés aux divers besoins (permanents, saisonniers, apprentis, étudiants).</li></ul> <p>Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la chasse grand gibier à la journée quand elle s'inscrit dans le but de maintenir l'écosystème tout en veillant à ce que cette activité se concrétise en bonne intelligence avec l'agriculture et avec les autres usages des espaces naturels.</li><li>- Eclaircir auprès des populations et collectivités locales les mécanismes de renouvellement des concessions (hydroélectricité en particulier).</li></ul> <p>Renforcer ou créer des partenariats dans les territoires de montagne</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Inciter les parcs à mettre en œuvre de manière équivalente chacun des trois piliers des chartes de parc : protéger, valoriser et stimuler. Les PNR se doivent d'accompagner le développement des projets afin de permettre une réelle dynamique tant citoyenne, qu'économique et environnementale.</li><li>- Encourager les PNR dans leur rôle d'innovation et d'expérimentation. Intégrer la réflexion et le fonctionnement des PNR dans le Parlement et dans le Plan Montagne.</li></ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Toujours dans le cadre des PNR, renforcer, créer des partenariats avec les acteurs socio-économiques - notamment les réseaux consulaires : Chambres d'agriculture, Chambres de Commerce et de l'Industrie, Chambre des métiers et les associations environnementales – et leur octroyer un pouvoir délibératif.</li><li>- Partager la réflexion et les actions pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences avec les régions concernées (notamment via les SRADDET).</li></ul> <p>Suivre et articuler les politiques mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser un suivi de la mise en œuvre, une évaluation et l'adaptation du Plan Montagne au territoire Occitan.</li><li>- Articuler le Plan Montagne avec les diverses stratégies régionales d'Occitanie. Par exemple, la Stratégie Régionale des Jeunesses n'apparaît pas clairement dans le Plan Montagne.</li></ul>
--	---

## LES TERRITOIRES

### Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires

#### Objectif Général

Partager et gérer ensemble les biens communs

#### Objectifs thématiques

2.7 Déchets/Ressource*	2.8 Biodiversité*	2.9 Milieux aquatiques*
Du déchet à la ressource à horizon 2040 : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.	Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à horizon 2040.	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

\*Cet objectif thématique est particulièrement concerné par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



## 2.7 - Déchets/Ressource

**OBJECTIF :** Du déchet à la ressource à horizon 2040 : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Nécessité d'une information-sensibilisation du grand public</p> <p>Distinguer les différents types de déchets</p> <p>Privilégier la prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- réduction des déchets à la source : consommateurs, distributeurs, industriels, conception, packaging...</li><li>- Traitement et valorisation</li></ul> <p>Traiter les déchets au plus près de leur finalité</p>	<p>Autoriser l'accès des professionnels aux décharges les plus proches de leurs lieux d'activité</p> <p>Prévoir des clauses favorisant les matériaux recyclés dans les marchés publics</p> <p>Aller vers un arrêt des importations de déchets des Régions PACA et Corse</p> <p>Promouvoir la logique de prévention des déchets dans l'ensemble des activités économiques.</p> <p><b>Règle :</b> <b>N'accepter l'importation de déchets des Régions voisines que lorsqu'elle rentre dans une logique de proximité (même bassin de vie)</b></p>



## 2.8 - Biodiversité

**OBJECTIF :** Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à horizon 2040

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>2 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la gestion de la biodiversité dans l'ensemble des activités humaines</li> <li>- Mobiliser les acteurs du territoire</li> </ul> <p>L'importance du changement climatique</p>	<p>Favoriser le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et forestiers pour préserver leur capacité d'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménager un parcellaire agricole de dimension suffisamment modeste pour limiter les risques d'érosion, préserver une certaine diversité paysagère et contribuer au maintien d'écosystèmes différenciés en interrelation compte tenu de la conservation des éléments fixes du paysage imposée par l'éco-conditionnalité des aides.</li> <li>- Favoriser par tous les moyens économiques et réglementaires utiles, l'installation par rapport à l'agrandissement des exploitations agricoles.</li> <li>- Faciliter la transmission des exploitations agricoles.</li> </ul> <p>Soutenir les pratiques agricoles les plus favorables à la biodiversité et, notamment, pour ce faire, conforter et promouvoir l'action publique en région visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diversification des productions, des assolements et, plus généralement, de l'activité des exploitations agricoles ;</li> <li>- le maintien, voire le développement des systèmes d'élevage à l'herbe ;</li> <li>- le développement des systèmes de polyculture-élevage ;</li> <li>- l'expansion de l'agriculture biologique ;</li> <li>- l'installation et/ou la préservation d'infrastructures agro-écologiques (jachères, bandes enherbées, haies, bosquets, ...) ;</li> <li>- le développement de l'agroforesterie ;</li> <li>- la généralisation de pratiques favorables à la lutte contre l'érosion (travail et couverture du sol, aménagement, ...).</li> </ul>

	<p>Pour la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- réexamen systématique des objectifs de gestion des différents massifs forestiers publics</li><li>- généralisation des plans simples de gestion en forêt privée</li><li>- territorialisation des objectifs du Schéma Régional Biomasse annexé au SRADDET</li></ul> <p>Développer des projets agricoles territoriaux de polyculture – élevage</p> <p>Promouvoir les logiques de proximité, notamment en matière de commercialisation</p> <p>Soutenir le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes</p> <p>Reconnaitre le patrimoine biologique, animal et végétal, existant et en partie « oublié ». Extension de l’action du CPBR au végétal</p> <p>Préserver les ressources naturelles dans le cadre de la promotion d’un tourisme durable au service du développement économique local</p> <p>Former et informer le plus grand nombre</p> <p>Améliorer les outils de connaissance et intensifier la recherche</p> <p>Développer l'évaluation des conséquences économiques et sociales des différentes options décisionnelles en présence</p> <p>Assurer la protection de la Trame Verte et Bleue</p> <p>Repenser la compensation environnementale en reprenant le dispositif de prestations environnementales de l’Ex-Languedoc-Roussillon :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contester la méthodologie des compensations environnementales sur la méthode miroir : substituer l’achat de foncier net par la mise</li></ul>
--	---

	<p>en œuvre de pratiques environnementales sur des terres agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lorsqu'il y a obligation de maîtriser du foncier pour la compensation environnementale, associer la profession agricole, la SAFER et l'EPFR à l'animation foncière par les services instructeurs et cela, très en amont afin d'éviter les concurrences sur les mêmes espaces et de contrôler le prix du foncier.</li></ul> <p>Activer la mise en œuvre <u>concrète</u> de la compensation des terres agricoles consommées (loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014) par l'artificialisation et par les processus de compensation environnementale.</p>
--	--



## 2.9 – Milieux aquatiques

**OBJECTIF :** Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Objectif à recouper avec l'objectif 2.8 « Biodiversité »</p> <p>Inscrire l'action dans la perspective fondamentale d'atteindre au plus tôt le bon état des eaux de surface et des eaux souterraines</p> <p>Des milieux aquatiques en bon état constituent des atouts pour bien s'adapter au changement climatique</p> <p>4 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les pollutions de toutes origines, à commencer par les pollutions diffuses, notamment dans les secteurs considérés comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable ;</li> <li>- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques en rétablissant la continuité écologique et en prenant en compte la morphologie des milieux ;</li> <li>- Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et les nappes en été et en automne en mettant en place une gestion économe et rationnelle de la ressource en eau y compris par la création de nouvelles réserves, là où c'est nécessaire.</li> <li>- Assurer les conditions d'une meilleure gouvernance.</li> </ul> <p>Un enjeu premier :</p> <p>Faire émerger les maîtrises d'ouvrages utiles à la conduite des projets pour lesquels les responsabilités restent insuffisamment définies (réduction des pollutions diffuses, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, gestion quantitative de l'eau) ou ceux pour lesquels les maîtres d'ouvrage potentiels ne sont pas organisés à la bonne échelle territoriale</p>	<p>Poursuivre une politique d'incitation aux investissements visant à la résorption des foyers de macro-pollution en intégrant la baisse de débits du milieu récepteur liée au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre les efforts de réduction des pollutions en intégrant la baisse tendancielle des débits des rivières (-50% d'ici 2050) dans les décisions de long terme: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investir dans les systèmes de traitement domestiques et industriels pour respecter le bon état des eaux</li> <li>▪ intégrer cette baisse dans les décisions relatives au développement urbain et économique : les documents d'urbanisme doivent en tenir compte</li> </ul> </li> </ul> <p>Agir sur les pollutions diffuses par l'amélioration des connaissances, l'information, la sensibilisation et la formation de la population et des acteurs économiques et par une politique d'aide à de nouvelles pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Encourager la transition agricole vers des systèmes plus économes en eau et moins polluants</li> <li>➤ Promouvoir les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires</li> </ul> <p>Préserver les réservoirs biologiques et restaurer la continuité écologique</p> <p>Donner la priorité à l'eau potable</p> <p>Rechercher les solutions quantitative en s'intéressant successivement et cumulativement aux possibilités offertes par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une gestion plus rationnelle de l'eau et la réalisation d'économies d'eau</li> <li>- la mobilisation de retenues existantes</li> <li>- la création de nouvelles ressources</li> </ul>

<p>L'action à mener doit faire référence aux objectifs des SDAGE et aux PACC des grands bassins hydrographiques intéressant la région Occitanie, essentiellement ceux des bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée</p> <p>La question de l'équilibre quantitatif est aussi déterminante de la qualité des milieux aquatiques</p> <p>La nécessité de concilier préservation des milieux et activité agricole face aux aléas climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Pôle de compétitivité Aqua Valley à vocation mondiale fédère des entreprises, des associations et des organismes de recherche autour des écotechnologies de l'eau. Il vise également à proposer des solutions pour prévenir et réduire les risques hydrologiques récurrents qui sont une spécificité de la région.</li> <li>• La localisation des pôles de compétitivité est une reconnaissance d'un potentiel préexistant.</li> <li>• Les pôles de compétitivité ont un effet d'entraînement de l'économie locale.</li> <li>• L'innovation dans ce secteur doit conduire à des technologies destinées à la réutilisation de l'eau et également à une meilleure gestion intégrée des ressources et de leurs usages.</li> </ul> <p>L'Institut Montpelliérain de l'Eau et de l'Environnement regroupe 15 unités de recherche. Il développe des recherches et des formations dans le domaine de l'eau et de l'environnement en promouvant l'interdisciplinarité.</p>	<p>Trouver les bons compromis entre préservation ou restauration écologique et usages économiques et sociaux des milieux aquatiques et humides.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'hydroélectricité</li> <li>- Extraction de granulats</li> </ul> <p>Favoriser la transparence, la concertation et la définition tant des besoins que des usages afin que les réserves d'eau répondent en qualité et en quantité aux attentes des urbains, des ruraux comme des agriculteurs.</p> <p>Favoriser les pratiques de protection et de conservation des sols et l'entretien des cours d'eau dans le respect de la réglementation environnementale.</p> <p>Stopper la dégradation anthropique des zones humides et promouvoir leur restauration (séquence ERC). La restauration des zones humides doit être une priorité.</p> <p>Prendre en compte les enjeux identifiés au niveau de la recherche par les différents partenaires de l'écosystème, dans les dispositifs de contractualisation régionaux.</p> <p>Consolider et/ou développer des formations de niveau III à I dans ces secteurs d'emplois en lien avec les territoires et leurs spécificités locales.</p> <p>Soutenir des projets de recherche sur le petit et le grand cycle de l'eau, et favoriser le développement de sites pilotes de démonstration, notamment sur la réutilisation des eaux usées.</p> <p><b>Règle</b></p> <p>⇒ <b>Transcrire dans les documents d'urbanisme la préservation de la trame verte et bleue, en particulier la protection stricte des zones humides et des zones d'expansion de crue.</b></p>
--	---

## LES ACTIVITES

### Le défi du rayonnement régional au service de tous

#### Objectif Général

Renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous

#### Objectifs thématiques

3.1 Connexions	3.2 Echanges	3.3 Inter-régional
Optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région de façon pérenne.	Valoriser l'ouverture touristique et économique de tous les territoires.	Consolider les relations interrégionales.



### 3.1 - Connexions

**OBJECTIF :** Optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région de façon pérenne

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Objectif à recouper avec l'objectif 1.1 Mobilités « Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers »</p> <p>Ne pas négliger l'importance des capacités et de l'accessibilité des réseaux de communications numériques</p>	<p>Voir l'objectif 1.1 Mobilité « Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers » sous l'angle du désenclavement régional et de l'insertion de l'Occitanie dans les réseaux de communications nationaux et internationaux</p>



### 3.2 - Echanges

**OBJECTIF :** Valoriser l'ouverture touristique et économique de tous les territoires

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Un objectif qui renvoie au SRDEII et aux politiques de coopérations de la Région =&gt; Nécessité de mieux intégrer les problématiques de développement économique et d'aménagement du territoire</p> <p>Le tourisme sous ses différentes formes, y compris le tourisme social, est effectivement un secteur d'activité déterminant pour le développement de l'ensemble des territoires de la région</p> <p>L'ouverture touristique et économique des territoires doit en tout cas rester soutenable et préserver la diversité de l'offre territoriale de la région. Il convient donc d'envisager l'offre touristique globalement, en intégrant l'ensemble de ses dimensions</p> <p>Penser les évolutions en tenant compte du changement climatique (lien avec l'objectif 3.8)</p>	<p>Valoriser les différents types de tourisme au profit des différents types de territoires de la région</p> <p>Soutenir les projets innovants et éco-responsables de coopération internationale dans tous les domaines</p> <p>Inciter l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux à s'engager dans des coopérations</p> <p>Intégrer une préoccupation internationale dans la conception des équipements et de l'offre de services</p> <p>Renforcer les capacités d'accueil : touristes, enseignants-chercheurs, artistes en résidence...</p> <p>Conforter les capacités de la chaîne logistique au plan régional</p>



### 3.3 - Inter-régional

**OBJECTIF :** Consolider les relations interrégionales

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>L'interrégional ne peut être promu sans le souci premier de la cohésion régionale</p> <p>Une double ambition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'efficacité de l'action publique dans certains domaines</li> <li>- prêter une attention accrue aux espaces périphériques de la région et « gommer » les effets frontières</li> </ul> <p>Des relations interrégionales aux pertinences relatives qu'il convient d'identifier précisément.</p> <p>Des coopérations de proximité mais aussi des coopérations à longue distance</p> <p>Des espaces porteurs de programmes de coopérations de fait, à valoriser :</p> <p>Au plan européen : L'espace transfrontalier POCTEFA, les espaces interrégionaux SUDOE et MED, l'espace Interreg Europe, les espaces de l'instrument européen de voisinage</p> <p>Au niveau national : Massif Central, Massif des Pyrénées, Bassin Adour-Garonne, Bassin Rhône-Méditerranée, Façade maritime méditerranéenne, Bassins fluviaux, PNR, PETR ...</p> <p>Des espaces politiques porteurs d'échanges : Euro-région, CTP</p> <p>Des thématiques porteuses de coopération et d'échanges : pôles de compétitivité, clusters, programme de recherche, culture, ...</p>	<p>Poursuite et développement des coopérations amont-aval à l'échelle des grands bassins versants hydrographiques. Exemple : poursuite de l'Entente pour l'eau du bassin Adour Garonne (entre le président du comité de bassin, les deux présidents de régions et le préfet coordonnateur de bassin)</p> <p>Poursuite de l'action de la Région au sein des comités de Massif « Pyrénées » et « Massif Central »</p> <p>Consolider les rôles et actions des pôles de compétitivité qui initient les liens économiques et de coopération interrégionaux</p> <p>Soutenir les initiatives des clusters régionaux comme par exemple Robotics Place qui a créé une Fédération Française des Clusters de la Robotique, réunissant aujourd'hui cinq Régions et appelée à devenir l'interlocuteur privilégié de la DGE sur cette thématique économique</p> <p>En matière de gestion des déchets les coopérations interrégionales doivent être limitées aux bassins de vie interrégionaux</p>

Des pertinences de fait à valoriser :

- dans le domaine de l'eau, des solidarités amont-aval avec la région Nouvelle-Aquitaine ou la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion des grands bassins versants inter-régionaux (Garonne, Dordogne, Rhône..)
- en ce qui concerne la montagne, avec Nouvelle-Aquitaine pour les Pyrénées, avec Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté pour le Massif Central

Un nécessaire souci de cohérence inter-scalaire, par exemple entre le Parlement régional de la Montagne et les Comités de Massif et/ou entre le Parlement de la Mer et le Comité de Façade méditerranéenne

La coopération interrégionale ne saurait toutefois être une panacée. Certaines coopérations interrégionales actuelles posent en effet question, en particulier celle qui consiste à pallier les manques des Régions PACA et Corse en matière de déchets

## LES ACTIVITES

### Le défi du rayonnement régional au service de tous

#### Objectif Général

Renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous

#### Objectifs thématiques

3.4 Coopérations	3.5 Economie de la mer*	3.6 Tourisme*
Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la Région Occitanie.	Permettre le développement d'une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité.	Développer un tourisme plus vertueux entre terre et mer.

\*Cet objectif thématique est particulièrement concerné par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



### 3.4 - Coopérations

**OBJECTIF :** Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la Région Occitanie

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Recoupe l'Objectif 3.3 – Interrégional, pour ce qui est de l'espace méditerranéen</p> <p>Renforcer les coopérations nord-sud et sud-nord aussi bien en matière économique que sociale et culturelle</p> <p>Nouer des partenariats pour à la fois contenir les immigrations incontrôlées, développer des accords commerciaux et instaurer des coopérations économiques ou scientifiques</p> <p>Organiser les coopérations des régions, CESER, CES des pays de la Méditerranée (Nord et Sud) avec l'appui de l'Union Européenne pour lutter contre la pollution et le changement climatique en Méditerranée</p>	<p>Valoriser le Comité de Façade Méditerranée</p> <p>Valoriser les programmes européens MED et SUDOE et l'instrument européen de voisinage</p>



### 3.5 – Economie de la mer

**OBJECTIF :** Permettre le développement d’une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D’ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p><b>Affirmer la vocation maritime de la Région à travers le développement des ports de commerces (et leur mise en réseau) et le transport de passagers.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la gouvernance des Ports Occitans.</li> <li>➤ Coordonner une offre logistique régionale des Pyrénées au Rhône.</li> <li>➤ Les investissements de la Région dans les Ports dont elle est propriétaire doivent être en adéquation avec les prévisions de trafic et en complémentarité avec des partenariats financiers privés.</li> </ul> <p><b>Maintenir et préserver les activités traditionnelles (pêche, conchyliculture, agriculture littorale) et développer une aquaculture durable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mieux connaître les ressources, lutter contre les pollutions. Développer des coopérations et initier des Etats généraux pour échanger avec les Régions riveraines de Méditerranée.</li> <li>○ Près de 80% des pollutions de la mer viennent des apports de fleuves continentaux</li> <li>➤ Concevoir le navire méditerranéen du futur.</li> <li>➤ Soutenir les pêcheries méditerranéennes afin que la nouvelle réduction de l’effort de pêche demandé par la Commission européenne soit soutenable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser une gestion commune des Ports Occitans. Port-Vendres, propriété du Département des Pyrénées Orientales, souhaite désormais être rattaché à une gestion Régionale.</li> <li>▪ Développement des complémentarités afin d’éviter une concurrence entre eux.</li> <li>▪ Développement de l’intermodalité portuaire grâce à une mise à niveau des infrastructures portuaires, en particulier les voies ferroviaires du Port de Sète, appelé à se développer économiquement.</li> <li>▪ Pas d’engagement de dépenses lourdes pour l’extension du port de Port- La Nouvelle sans garantie de trafic exogène supplémentaire et d’investissements privés.</li> <li>▪ La construction du terminal passager (gare maritime) au Port de Sète-Frontignan doit tenir compte de la stagnation du trafic Ferries.</li> <li>▪ Encourager la recherche pour lutter contre les pollutions et pour mieux comprendre la part des interactions terre-mer (processus hydrochimiques et hydrosédimentaires) sur le bouleversement écologique subi par les communautés planctoniques (crise du poisson bleu).</li> <li>▪ Soutenir les actions de sensibilisation, d’éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aider les criées en difficulté.</li> <li>➤ Soutenir la filière conchylicole régionale.</li> <li>➤ Développer la pisciculture durable des espèces marines.</li> </ul> <p>Accentuer et soutenir la formation dans les métiers des filières pêche, conchyliculture et pisciculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer le potentiel en matière d'innovation qu'offre la mer Méditerranée pour l'économie bleue tout en promouvant l'économie circulaire (énergies marines renouvelables, recherche, innovation en relation avec la transition écologique, énergétique).</li> <li>➤ Economie circulaire.</li> <li>➤ Recherche et innovation.</li> <li>➤ Energies marines renouvelables en Occitanie. Projets d'éoliens flottants à Gruissan, Port-La Nouvelle et Leucate-Barcarès.</li> <li>➤ Adaptation du Littoral face au changement climatique.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rôle important de la Région dans l'anticipation des risques environnementaux, sociaux, et économiques liés au changement climatique.</li> <li>▪ La lutte contre l'artificialisation du Littoral occitan doit se traduire par un objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2040.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des outils de protection de la biodiversité, en danger : pollutions par des plastiques, pollution tellurique<sup>2</sup> et atmosphérique (aires marines protégées, dont le Parc naturel Marin) et soutenir le transfert de technologies dans ce domaine.</li> <li>▪ Mobiliser les financements du Plan Littoral 21.</li> <li>▪ Financer d'urgence le cahier des charges d'un prototype de bateau pour permettre aux chantiers navals d'en étudier la construction.</li> <li>▪ Anticiper des mesures compensatoires et des aides à la reconversion rendues indispensables en cas d'évolution règlementaires défavorables.</li> <li>▪ Faire évoluer la réglementation pour les chalutiers, en ouvrant à la polyvalence.</li> <li>▪ Rapprocher les criées via un délégataire unique.</li> <li>▪ Encourager, fédérer et soutenir la prise d'initiative pour la vente de produits méditerranéens chez les professionnels de la distribution.</li> <li>▪ Maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime.</li> <li>▪ Mettre en place un observatoire Régional (création d'indicateurs de suivi économique), sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises.</li> <li>▪ Poursuivre l'étude sur les perspectives de diversification des produits et des activités.</li> <li>▪ Répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et zoonositaires, tout en prenant en compte les évolutions du changement climatique.</li> </ul>
---	--

<sup>2</sup> La pollution tellurique des mers et des océans est la pollution d'origine terrestre apportée par les cours d'eau et les canalisations.

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Envisager la recomposition spatiale comme une opportunité pour rebondir vers un nouveau modèle de Littoral.</li><li>▪ Mise en place par la Région, en 2019, d'une « expertise urbanistique et d'aménagement à destination des acteurs publics du Littoral ».</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire une étude sur un lieu de stockage à Frontignan qui permette de mettre à l'abri les coquillages, 6 semaines et plus, lors des fermetures temporaires (13 semaines en 2017 et plus de 6 semaines en 2018).</li><li>▪ Communiquer positivement sur ce secteur prometteur pour l'avenir.</li><li>▪ Soutenir financièrement les nouvelles installations et leur développement.</li><li>▪ Promouvoir la plateforme expérimentale de l'Ifremer de Palavas, qui est la 1<sup>ère</sup> infrastructure de France, et la 3<sup>ème</sup> d'Europe, dédiée à la recherche dans le domaine de la pisciculture marine et des micro-algues.</li><li>▪ Favoriser la formation et l'attractivité de ces métiers, par un soutien et une communication efficace, y compris auprès des femmes.</li><li>▪ Relancer et améliorer le Réseau de Suivis Lagunaires (RSL) stoppés en 2013, par manque de moyens financiers alloués au CEPRALMAR.</li> <li>▪ Favoriser l'émergence de filières réemploi et déconstruction d'équipements issus de l'activité marine (filets, polyester, polystyrène expansé, etc...).</li> <li>▪ Soutenir les activités de l'Ifremer et du CEPRALMAR.</li><li>▪ Mieux coordonner la recherche et l'appui technique pour consolider la conchyliculture régionale et favoriser la continuité de dialogue entre professionnels et scientifiques.</li><li>▪ Mobiliser plus fortement les sciences humaines et sociales.</li><li>▪ Anticiper les impacts potentiels des résultats de recherche et de la modification des pratiques d'élevage conchylicole.</li><li>▪ Développer des projets de recherche construits et mis en œuvre en commun par les scientifiques et les professionnels.</li> <li>▪ Réfléchir et valider le développement des projets de mise en place d'éoliens flottants avec tous les acteurs méditerranéens concernés en particulier ceux de la filière pêche, déjà affectés par la diminution des surfaces d'exploitation.</li></ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Octroyer des compensations aux pêcheurs qui devront faire face à cette nouvelle réduction de surfaces.</li><li>▪ <b>Le SRADET doit être un outil innovant d'aménagement du territoire.</b></li><li>▪ Des moyens doivent être alloués pour promouvoir la recomposition spatiale des territoires.</li><li>▪ <b>Le bon état écologique doit être considéré comme un investissement et non pas comme une dépense.</b></li><li>▪ Un site de 15 000 ha d'expérimentation et d'explication à la population (acceptabilité sociétale) permettrait de rendre plus accessibles et plus lisibles les actions politiques et techniques menées sur le Littoral (ex : VIAS, le RACOU...).</li><li>▪ Il faut assurer la cohérence des stratégies de gestion et d'adaptation du trait de côte sur toute la façade méditerranéenne occitane (intercommunalités, SCoT<sup>3</sup>...) et <b>soutenir la recherche et l'innovation y compris en matière de rénovation des politiques publiques, dans ce domaine.</b> Les élus et les acteurs locaux doivent travailler ensemble.</li><li>▪ Pour une meilleure gestion régionale du trait de côte, le manque de foncier, à l'avenir, est à prendre en considération dès à présent.</li><li>▪ Si ce dispositif d'expertise s'impose, le CESER restera très vigilant et exigeant quant à sa mise en œuvre rapide et son efficacité.</li></ul> <p>Prendre en compte le plan d'action pour le milieu marin de la sous région méditerranée occidentale (disponible sur le site de <a href="http://dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr">dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr</a>)</p>
--	--

<sup>3</sup> SCoT : Schéma de Cohérence Territorial.

### 3.6 - Tourisme

**OBJECTIF :** Développer un tourisme plus vertueux entre terre et mer

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Le littoral est la principale zone touristique régionale. Elle accueille près d'un touriste régional sur deux. Il s'agit donc d'un «levier de croissance» capital pour la région Occitanie.</p> <p>L'aménagement actuel de la zone du littoral est le résultat de l'action que l'Etat a menée dans le cadre du Plan Racine, du milieu des années 60 jusqu'aux lois de décentralisation, pour promouvoir un tourisme à la fois populaire et de qualité, la préservation de l'environnement grâce à une discontinuité entre espaces verts et zones urbanisées, l'intégration du tourisme à la vie locale.</p> <p>Les aménagements touristiques développés grâce à la Mission Racine ont une cinquantaine d'années. Ils sont donc actuellement obsolètes et doivent être réinventés pour répondre à une clientèle de plus en plus exigeante.</p> <p>Le Plan Littoral 21 initié par la Région doit permettre de faire progresser la qualité des équipements touristiques des stations balnéaires. Le Plan Littoral 21 n'a pas prévu de «Plan Racine 2» spécifique pour réhabiliter les équipements touristiques devenus obsolètes.</p> <p>Le littoral méditerranéen d'Occitanie possède un atout fort grâce aux 220 km de côtes et il peut encore accueillir des grands projets (de 500 à 1 000 lits) grâce à un prix du foncier inférieur à celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Les ¾ des communes sont soumises potentiellement à un risque d'inondation, 60 % du littoral continuera de s'éroder, le niveau de la mer augmentera de 20 à 60 cm d'ici 2100</p>	<p>Etablir une stratégie d'investissement pour répondre aux nouvelles attentes des touristes,</p> <p>Mener une politique de promotion du littoral respectueuse de l'environnement, dans le but d'attirer des investisseurs vertueux et importants ayant de grands projets qualitatifs.</p> <p>Enrichir le contenu du plan littoral 21 en favorisant la requalification des logements touristiques du littoral.</p> <p>Mettre en place des actions pour répondre à la problématique de la qualité de l'accueil des touristes notamment en ce qui concerne le haut de gamme et sur une saisonnalité trop marquée</p> <p>Etablir des passerelles entre l'arrière-pays et la zone littorale, notamment par l'intermédiaire de l'œnotourisme</p> <p>Rechercher un meilleur équilibre territorial du développement touristique</p> <p>Limiter les pics saisonniers qui entraînent des surcoûts en termes d'infrastructures (par dimensionnement sur les pointes de besoins) et maximisent les impacts environnementaux (eau, sols, biodiversité, paysages, énergie ,...)</p>



## LES ACTIVITES

### Le défi du rayonnement régional au service de tous

#### Objectif Général

Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique

#### Objectifs thématiques

3.7 Logistique*	3.8 Transition économique*	3.9 Ressources*
Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique.	Prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires.	Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région.

\*Cet objectif thématique est particulièrement concerné par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.



### 3.7 - Logistique

**OBJECTIF :** Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Une problématique essentielle pour le développement durable de la région</p> <p>Trois enjeux fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le maintien d'une activité régionale de transport et de logistique conséquente</li><li>• La compétitivité et l'attractivité du territoire régional</li><li>• La poursuite d'un développement durable</li></ul>	<p>Compte tenu de l'importance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux attachés aux évolutions des activités de logistique et de transport de marchandises, six axes d'intervention sont à conjuguer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le renforcement de la maîtrise régionale du fret en soutenant le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret : chargeurs, logisticiens et transporteurs qui ont indubitablement un intérêt commun à conforter la place logistique d'Occitanie,</li><li>• l'optimisation du flux de transport de marchandises par une aide au conseil logistique et la promotion des solutions modales dont le bilan social et environnemental est le meilleur notamment le transport combiné rail-route.</li><li>• la valorisation de la place logistique d'Occitanie par l'affirmation du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine (Eurocentre-Saint Jory-Fenouillet ...) en tant que port sec de la région intérieure, la coordination des principaux pôles logistiques, ainsi que par la planification d'un réseau relativement sélectif de plateformes logistiques locales, le positionnement de la région (Nîmes-Garons) dans le projet Eurocarex ;</li><li>• la réalisation des infrastructures nécessaires : le maintien et l'amélioration des infrastructures ferroviaires existantes, mais aussi le développement du réseau, si nécessaire (contournement ferroviaire de Toulouse, embranchements ferroviaires des parcs d'activité...);</li></ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• le développement d'un volet "logistique urbaine" pour structurer la livraison du dernier kilomètre, mettre en œuvre une stratégie cohérente pour réguler la circulation à l'échelle d'une agglomération dans le cadre des PDU et offrir des solutions crédibles aux transporteurs telles que des plates-formes de stockage et d'entreposage au niveau des plates-formes ferroviaires des gares centrales ou bien en périphérie des centres villes et à proximité des échangeurs routiers ;</li><li>• le développement de l'information sur le transport de marchandises ;</li></ul> |
|--|---|

### 3.8 – Transition économique

**OBJECTIF :** Prendre appui sur les logiques d’atténuation et d’adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l’économie des territoires

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D’ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Les stratégies de développement économique doivent intégrer les effets du réchauffement climatique et notamment la raréfaction des ressources en eau en période d’été, la fonte des neiges, l’accroissement des risques d’inondation ou d’érosion côtière ;                      Les filières plus particulièrement concernées sont celles fortement dépendantes de l’eau comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l’agriculture</li> <li>• le tourisme</li> <li>• l’aquaculture/pisciculture/conchyliculture</li> <li>• l’hydro-électricité</li> <li>• la filière bois</li> </ul> <p>S’appuyer sur les mesures préconisées par les plans d’adaptation au changement climatique du Bassin Adour-Garonne et du Bassin Rhône-Méditerranée</p> <p>Des enjeux généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter le triptyque économie, social et environnemental de manière équilibrée.</li> <li>▪ Favoriser la concertation locale autour des ressources et usages locaux.</li> <li>▪ Protéger les terres agricoles et en particulier les terres irriguées.</li> </ul> <p>Relever le défi de la transition énergétique et écologique n’est désormais plus une option mais une nécessité.</p>	<p>Lancer des études prospectives à l’horizon 2050 anticipant les effets du Changement Climatique ;</p> <p>Promouvoir le développement des pratiques plus économes en eau et moins polluantes ;                      Ex : accompagner la transition agro-écologique, sauvegarder l’élevage extensif et soutenir les systèmes de polyculture-élevage en particulier en zone de piémont pour les bénéfices environnementaux qu’ils procurent.</p> <p>Mieux répartir les demandes en eau dans l’espace et dans l’année ;</p> <p>Soutenir les études nécessaires ;</p> <p>Encourager la recherche et l’innovation ;</p> <p>Accompagner les évolutions des pratiques.</p> <p><b>Règles</b>  <b>Les financements publics dédiés au soutien du développement économique doivent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inciter à anticiper les effets du changement climatique sur la durabilité des choix à moyen terme : études prospectives à l’horizon 2050 anticipant les effets du Changement Climatique,</li> <li>• assurer la promotion de modes de développement plus économes en eau et moins polluants notamment dans le domaine agricole.</li> <li>• promouvoir une meilleure répartition des demandes en eau dans l’espace et dans l’année</li> </ul>

Les préoccupations environnementales doivent être intégrées dans les politiques de développement économique et d'urbanisme

Certaines formes d'innovations techniques NBIC (nanotech, biotech, informatique, sciences cognitives) favorisent l'alliance entre croissance économique et développement durable

Le télétravail se développe grâce à un meilleur maillage de diffusion du haut débit

La Région Occitanie de 2040 devra équilibrer les impératifs économiques, sociaux et environnementaux fondés sur un modèle d'entreprise qui permette :

- L'accroissement de la formation et du capital humain
- L'évolution et l'adaptation des techniques de production soumises au défi environnemental
- L'aspiration sociétale à plus d'autonomie et d'épanouissement dans le travail

### 3.9 - Ressources

**OBJECTIF :** Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

OBSERVATIONS DU CESER	PRINCIPES D'ACTION - MESURES PRIORITAIRES
<p>Problématique qui renvoie à l'eau, à l'air, aux sols et à la biodiversité =&gt; Cf. Objectifs 2.8 et 2.9</p> <p>En ce qui concerne l'eau, s'appuyer sur les mesures préconisées par les plans d'adaptation au changement climatique du Bassin Adour-Garonne et du Bassin Rhône-Méditerranée</p> <p>Concernant la pollution de l'air, il s'agit d'un enjeu sanitaire, environnemental, économique et donc politique et médiatique pour une région comme l'Occitanie.</p> <p>Le climat et la pollution de l'air restent la première préoccupation environnementale des français (Publication SOeS – Avril 2016)</p> <p>La dernière étude de Santé Publique France<sup>4</sup> montre à partir d'une scénarisation d'amélioration de la qualité de l'air, les gains possibles sur la région Occitanie, si la qualité de l'air était identique à celle des communes les moins polluées de France, (soit une concentration moyenne de seulement 5 µg/m<sup>3</sup> de particules fines annuellement). Ce sont plus de 2 800 décès qui seraient évités chaque année en Occitanie d'après cette étude. Ceci représenterait une baisse de la mortalité de 6 % dans la grande région. Les personnes de 30 ans gagneraient alors en moyenne 9 mois d'espérance de vie.</p>	<p><b>En ce qui concerne l'eau :</b></p> <p>Mobiliser, optimiser voire développer des infrastructures nouvelles de stockage multi-usages ou de transferts là où les enjeux le justifient, dans le cadre d'analyses locales coûts-bénéfices et en complément avec les autres mesures d'économies ;</p> <p>Devant la raréfaction des sites potentiels pour construire de nouvelles retenues il est essentiel de les conserver pour privilégier les retenues multi-usages et à gestion publique et évolutive dans le temps en fonction des effets du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre le Plan d'intervention pour l'eau du Conseil Régional, notamment les actions 1, 4, 7, 8, 9.</li> <li>▪ Dans le cadre de projets de territoires, après avoir réalisé les économies d'eau et la mobilisation de l'existant, il pourra être envisagé la création de retenues de stockage de l'eau, afin de subvenir aux besoins actuels et à venir concernant l'alimentation humaine, l'agriculture, l'industrie et les milieux aquatiques.</li> <li>▪ Dans le cadre de la stratégie « Eviter-Réduire-Compenser », limiter la consommation de la ressource en eau pour le loisir (par exemple, canons à neige dans les stations de ski) et l'agriculture intensive.</li> <li>▪ Favoriser la diversification des cultures afin d'améliorer la résilience des exploitations.</li> <li>▪ Contribuer à la lutte contre le gaspillage de l'eau par l'éducation et la sensibilisation des populations.</li> </ul>

<sup>4</sup> Cochet A. Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Saint- Maurice : Santé Publique France ; 2016. 2 p.

La pollution atmosphérique représente également un fort enjeu financier : une commission d'enquête sénatoriale estime que le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France, dans une évaluation, rendue en juillet 2015, intégrant à la fois les dommages sanitaires de la pollution mais également ses conséquences sur les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture. Cela représenterait entre 5.8 et 8.27 milliards d'euros pour la région Occitanie.

La problématique de la qualité de l'air dépasse désormais l'enjeu, déjà conséquent, des polluants réglementés : dioxyde d'azote, particules, ozone, métaux.... Les interrogations se multiplient quant à la présence dans l'air, et à l'effet sur la santé, de composés tels que les pesticides, les dioxines, voire de composés émergents avec les nouvelles technologies comme les nanoparticules et certains métaux lourds.

En Occitanie, une attention particulière doit être aussi portée à **la qualité de l'air**. La Région se doit d'avoir une cohérence forte de ses stratégies en matière de développement des ENR et de respect de la qualité de l'air. En effet, les chaufferies bois collectives, les foyers ouverts des particuliers, les unités de méthanisation sont autant de facteurs d'émissions de particules dans l'air.

- La Région Occitanie doit se doter d'un protocole de suivi des particules ultrafines, tel que recommandé par l'ANSES, à l'instar d'autres Régions (Nouvelle Aquitaine, Rhone-Alpes, PACA, Haut de France, Grand Est).
- Développer un dispositif participatif et interactif d'observation de la qualité de l'air afin de donner aux citoyens les clés de l'action pour limiter leur exposition, améliorer la qualité de l'air et produire ainsi de l'engagement durable.
- S'appuyer sur ATMO Occitanie pour développer un observatoire de l'innovation métropolitaine et urbaine en faveur de la qualité de l'air, afin d'accompagner les acteurs économiques et décideurs locaux afin d'accueillir de nouveaux habitants, accompagner le développement économique en garantissant une qualité vie et en préservant la qualité de l'air qui en est un élément majeur.
- Evaluer la contribution des pratiques agricoles et l'usage des pesticides
- Favoriser la compréhension des enjeux Air-Climat-Energie-Santé
- S'assurer de la cohérence avec le PRSEa

#### **Règles**

**Les financements publics doivent encourager les projets de territoire pour l'eau afin de faciliter la concertation locale et l'émergence de solutions adaptées aux besoins actuels et futurs en eau.**

**La construction de réserves nouvelles ou de transfert d'eau doit être combinée à des mesures d'économies d'eau, précédée d'analyses coûts/bénéfices comparant plusieurs scénarios/solutions justifiant les investissements, garantissant le remplissage dans le contexte du changement climatique.**

**Les dispositions des SDAGE Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse doivent être rappelées aux porteurs de projets.**

## En définitive...

Les 3 + 1 défis, les 9 objectifs généraux et les 27 objectifs thématiques identifiés par le Conseil Régional témoignent, si besoin était, de l'ampleur et de la diversité du champ d'intervention potentiel du SRADDET.

Face à un tel chantier et à ses multiples déclinaisons, le risque de dispersion et de perte de sens de l'action n'est cependant pas négligeable. De fait l'enjeu premier de l'élaboration du SRADDET est de réussir l'intégration des approches thématiques, y compris d'ailleurs celles qui relèvent d'autres schémas (SRDEII, SRESRI, SRDTL...), dans le cadre d'un projet de territoire.

Or, à l'examen détaillé du cadre conceptuel aujourd'hui proposé pour construire le SRADDET, le projet de territoire reste insuffisamment perceptible.

Pour que le SRADDET ne se réduise pas, in fine, à la juxtaposition d'interventions plus ou moins sectorielles et pour que les approches thématiques soient réellement pertinentes du point de vue du territoire régional, il est nécessaire que ce projet de territoire soit clairement précisé de manière à faciliter l'intégration des différentes problématiques et, le cas échéant, la réalisation des arbitrages nécessaires.

Pour sa part, le CESER tient en tout cas à réaffirmer que, comme son acronyme y engage, le SRADDET doit être d'abord conçu au service d'une double ambition :

- celle d'un développement économique et social qui préserve l'environnement et en particulier les éléments essentiels à la vie que sont l'eau, l'air, les sols et la biodiversité ;
- celle d'un développement équilibré et solidaire entre les territoires et les citoyens.

Cela étant, les objectifs et les mesures envisageables dans le cadre du SRADDET ne sont pas tous équivalents. Il est donc souhaitable de les hiérarchiser. Certains d'entre eux, comme par exemple la réduction de l'artificialisation des sols, la transition agro-écologique, la réduction des consommations énergétiques sont par ailleurs à bénéfices multiples et méritent à ce titre d'être prioritaires.

Plus globalement, le CESER propose au Conseil Régional de privilégier l'ensemble des objectifs et des mesures visant d'une part à **une sobriété raisonnée de nos modes de développement** et d'autre part à **un aménagement équilibré du territoire régional**.

Il invite par ailleurs le Conseil Régional à valoriser pleinement les possibilités qu'offre le SRADDET en matière de prescription d'urbanisme et à produire des règles précises à cet effet.

Du strict point de vue de l'urbanisme, il souligne d'ailleurs la question centrale à bien des égards que constitue l'artificialisation des sols et invite la Région à lui accorder une importance première.



**EXPLICATIONS DE VOTE**



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>ère</sup> COLLEGE

Madame Claudine PEIRONE pour le 1<sup>er</sup> Collège

### 2<sup>ème</sup> COLLEGE

Madame Vanessa NY pour le groupe CGT  
Monsieur José GOMEZ pour les groupes UNSA et CFDT  
Madame Stéphanie LACAMBRA pour le groupe FO CGT  
Monsieur Daniel MEMAIN pour le Groupe SOLIDAIRES

### 3<sup>ème</sup> COLLEGE

Monsieur Alain RADIGALES pour le Groupe Santé - Logement - Cohésion Social  
Monsieur Simon POPY pour le Groupe Associations  
Madame Odile MAURIN pour les Associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs familles

### 4<sup>ème</sup> COLLEGE

Madame Felle ALLAL pour le 4<sup>ème</sup> Collège

---

Suffrages exprimés : 157

**Pour : 152**  
**Abstention : 5**

Avis adopté



---

## Intervention de Madame Claudine PEIRONE

### Pour le 1<sup>er</sup> Collège

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le but du SRADDET ne sera pas de répondre à une stricte déclinaison régionale des objectifs nationaux, mais de définir un cap, une trajectoire propre à la région Occitanie, qui tienne compte des spécificités de ses territoires et mobilise l'ensemble des domaines d'actions (transports, bâtiments, organisation de l'espaces, agriculture et forêt...). Il ne sera pas non plus question d'imposer des objectifs aux territoires mais bien plus de leur donner des outils pour harmoniser définir et suivre leur propre trajectoire. Les enjeux auxquels l'Occitanie doit faire face sont en effet multiples et interconnectés.

L'élément moteur de cette attractivité demeure pourtant l'emploi et c'est l'entreprise qui en est l'acteur majeur, l'entreprise qui est depuis toujours bien implantée dans son territoire et dialogue avec la sphère publique : l'État et ses services, les collectivités locales, les rectorats... L'entreprise qui, dans le territoire, crée de l'emploi, de la richesse, du lien.

Cependant, les facilités d'accès, les services proposés, la logistique mis en œuvre par les pouvoirs publics concentrent les entreprises dans les périphéries de nos métropoles régionales.

L'un des enjeux du SRADDET sera de rapprocher les lieux de travail des lieux de résidence, de réfléchir à implanter les entreprises dans les territoires en facilitant les accès pour les approvisionnements et pour les flux de marchandises, de résoudre les problèmes de circulation et de s'assurer qu'une main-d'œuvre qualifiée pourra s'installer à proximité.

Aujourd'hui, les prix de l'immobilier, trop élevés dans les secteurs des métropoles, repoussent les salariés de plus en plus loin de leur lieu de travail. Les salariés de Montpellier et de Toulouse font en moyenne 50 kilomètres aller-retour pour se rendre à leur travail car l'immobilier à proximité est trop cher. Et ces déplacements coûtent nuisent de plus en plus à l'environnement.

Le SRADDET devra

- favoriser le renouvellement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même,
- amplifier la revitalisation urbaine des quartiers, imposer des zones vertes,
- favoriser les lieux de vie avec des commerces de proximité lieux de rencontres écoles espaces culturels dans la ville et les bourgs,
- maîtriser l'urbanisme commercial,
- favoriser les actions cœurs des villes.

Si nous souhaitons rendre les territoires ruraux ou semi-ruraux attractifs avec des entreprises, il faut être en mesure de proposer une offre de santé, l'éducation jusqu'à bac + 2, un parc de logements adapté mais aussi une offre culturelle réelle. Dans un contexte favorable, l'entreprise irradiera le territoire.

Que serait Figeac sans Ratier ou Figeac Aéro, Revel sans Nutrition et Santé, ou encore Castres sans les laboratoires Fabre ?

Les entreprises structurent le territoire, ancrent l'emploi et, de fait, les familles, les écoles, l'artisanat et le commerce, eux-mêmes générateurs d'emplois qui connaissent cependant bien des difficultés à recruter.

La mise en place d'un schéma régional est indispensable pour respecter les identités des territoires et harmoniser sans uniformiser les zones urbaines de notre région.

#### Le SRADDET devra répondre à L'attente des habitants ancien ou nouveau de la Région Occitanie

Le Très Haut Débit, qui répond également à un besoin et à une forte demande des habitants, est indispensable pour que s'implantent partout de nouveaux secteurs d'activité. De la connectivité des territoires pourront également découler le télétravail et la formation à distance. La Région Occitanie doit se saisir activement de ce domaine et en devenir le maître d'œuvre en partenariat avec les départements et les opérateurs.

La région Occitanie devra améliorer les infrastructures routières existantes, développer les liaisons ferroviaires et les installations aéroportuaires. La réalisation de la ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, par exemple, est indispensable.

Le tourisme, qu'il soit littoral, pyrénéen, thermal, culturel ou gastronomique, est un atout pour l'Occitanie, véritable pourvoyeur d'emplois mais il est mal exploité car il existe un vrai problème main-d'œuvre saisonnière non pourvue alors que dans nos départements le chômage atteint ou dépasse parfois les 15 % mais il faudra évidemment résoudre le problème de logements des saisonniers.

#### En outre, le SRADDET devra s'attacher à traiter le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

En présentant notamment la rénovation énergétique comme un enjeu de confort de l'habitat, en mettant en place un meilleur arbitrage entre rénovation globale et rénovation partielle, en trouvant des solutions s'adaptant aux besoins et ressources. Cela peut notamment s'opérer par le biais d'un médiateur pour la précarité énergétique et par la mise en place d'un système de guichet unique à destination des établissements publics ou privés et des particuliers.

Le SRADDET devra enfin remplir pleinement l'enjeu d'améliorer la qualité du service public, d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter et de développer de nouveaux services aux habitants du territoire d'Occitanie.

**En conclusion, le Premier Collège votera le présent avis.**

## Intervention de Madame Vanessa NY

---

### Pour le groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Le CESER émet une deuxième contribution au SRADDET afin de prendre en compte l'ensemble des thématiques déclinées à partir des 3 défis fondamentaux auxquels la Région Occitanie souhaite répondre à l'horizon 2040 :

- Le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement ;
- Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires ;
- Le défi du rayonnement régional au service de toutes et tous ;

Ces trois défis sont abordés à partir d'un objectif transversal qu'est l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Pour la CGT, l'aménagement humain et durable du territoire doit viser avant tout à créer les conditions spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles. Ainsi l'objectif du SRADDET doit donc être d'assurer le bien-être des femmes et des hommes de notre région par un meilleur équilibre entre efficacité économique, préservation de l'environnement et réponse aux besoins sociaux de notre société.

Aussi, nous partageons les défis énoncés et surtout, nous nous félicitons que l'ensemble des objectifs déclinés par fiches thématiques aient été analysés à travers le prisme des valeurs humanistes, de solidarité et de paix. Pour cette raison nous voterons cet avis.

Toutefois nous nous interrogeons sur la réécriture de la définition de la notion de compatibilité en introduction de ce document et ne pouvons que mettre en lumière les profondes incohérences avec l'essentiel des politiques publiques qui sont à l'œuvre.

Comment ne pas voir que les politiques d'austérités qui affectent les services publics (fermeture de bureaux de poste, de gares, de guichets sécurité sociale, fermeture de 2/3 de maternités en 4 ans, de services importants de l'Etat, de trésoreries, etc.) et que l'étranglement financier organisé des collectivités locales sont autant de contradictions avec les ambitions affichées dans ce projet.

Comment ne pas constater que la conception de la compétitivité basée sur l'attractivité et la concurrence entre les territoires s'accommode mal d'un développement équilibré et harmonieux de territoires.

Enfin comment concilier aménagement équilibré du territoire avec deux métropoles phagocytantes qui ne partagent pas les richesses avec les territoires voisins.

Pour la CGT, la métropolisation consiste en une concentration des activités économiques les plus dynamiques, des centres d'enseignement et de recherche, des activités artistiques et culturelles, induisant une dynamique économique territoriale à deux vitesses :

- d'un côté des métropoles connectées à l'économie mondialisée, concentrant les emplois les plus qualifiés et rémunérateurs des classes moyennes supérieures,
- de l'autre des villes moyennes et des territoires ruraux concentrant des emplois administratifs pour le meilleur des cas, et des emplois de économie présentielle comme les emplois liés aux services à la personne et au tourisme qui sont souvent des emplois plus précaires et moins bien rémunérés.

Cette fracture territoriale induit de nombreux déplacements émetteurs de pollutions, ainsi qu'un exil des plus fragiles vers les franges périurbaines et les territoires ruraux.

A la CGT, nous défendons un autre modèle, celui de la répartition des activités économiques et des emplois sur l'ensemble du territoire, par relance d'une économie productive respectueuse de l'environnement, y compris en milieu rural avec une agriculture de proximité valorisant et respectant les ressources locales et le redéploiement de services publics modernes et efficaces seuls capables de répondre en tous lieux aux besoins des populations.

---

## Intervention de Monsieur José GOMEZ

### Pour les groupes UNSA et CFDT

---

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Cette deuxième contribution du CESER au Sradet Occitanie 2040 poursuit la réflexion du CESER sur les enjeux du Sradet. Le premier avis était centré sur des principes d'aménagement et sur 3 grands objectifs parmi les 27 développés dans le Sradet. Il avait une forme très rédigée. Ce deuxième avis prend une forme différente : il est constitué d'une série de 27 fiches correspondant aux 27 objectifs du Sradet.

Il représente un travail conséquent réalisé en un peu plus d'un mois, un travail qui a permis d'intégrer la réflexion de toutes les commissions et de mettre en valeur les avis antérieurs du CESER.

Saluons d'abord la capacité de travail du CESER Occitanie et saluons également le travail de notre chargé de mission Jean Guy et Stéphanie son assistante. Bien entendu, cet avis n'est pas sans défaut. Les fiches sont inégales et il fut difficile d'éviter un certain copier-coller quand il a fallu intégrer les contributions des différentes commissions. De plus, nous pouvons aussi rester sur notre faim car un ensemble de 27 fiches ne propose pas une vision d'ensemble qui aurait nécessité de la confrontation entre les objectifs, parfois de la synthèse et certainement...un mois de plus. Cela, la conclusion le reconnaît ouvertement : la réflexion doit donc se poursuivre. Pour autant, ...  
Quelle lecture d'ensemble avoir de cette contribution du CESER ?

1 ) Pour nos organisations syndicales, CFDT et UNSA, cette contribution apporte une vision ambitieuse du changement en prenant parfaitement conscience de l'ampleur des enjeux écologiques, humains, économiques, territoriaux...et révèle une attente forte pour que le Sradet soit un outil au service d'une vision plus que renouvelé de l'aménagement du territoire en Occitanie. Pour nos organisations, il va falloir oser, y compris par la prescription et accepter/encourager un certain nombre de changements de cap, de ruptures, de logiques disruptives qu'initient déjà un certain nombre de territoires en Occitanie.

Nous avons parfaitement conscience que si l'ensemble des PRINCIPES D'ACTION et MESURES PRIORITAIRES de la contribution du CESER étaient repris et réalisées, nous assisterions à une transformation sans précédent de nos territoires.

**« *Comprenons le réel et tendons vers l'idéal.* »**

2 ) Nous retenons de cette contribution 4 grandes directions à promouvoir ;

- **S'engager résolument dans les transitions écologiques et énergétiques, des transitions qui doivent être justes socialement, sujet plus que jamais d'actualité.** Le temps n'est plus aux petits pas. Nous adhérons à l'ambition de construire une région à énergie positive. Mais la trajectoire doit être clairement affirmée dans certaines règles.

○ La lutte contre l'étalement urbain doit être une priorité étant donné les conséquences multiples de cet étalement (sur la mobilité, sur l'espace agricole, la biodiversité, la pollution...) = nous craignons que l'objectif de « zéro artificialisation nette à l'horizon 2040 » soit relégué.

○ Le développement durable se construit dans la proximité ; il nécessite qu'un volet « transition écologique » soit intégré dans les projets territoriaux voire que se construisent des contrats territoriaux de transition écologique construisant des recomposition spatiales en particulier pour les territoires soumis aux risques d'inondation et de submersion marine ;

○ La séquence ERC constamment recherchée. En particulier biodiversité.

- **Des mobilités à repenser.** Le CESER a une réelle expertise sur le sujet. La contribution s'inscrit dans la continuité de la précédente et prend en compte toutes les échelles de mobilités. La recherche de modalités de transports plus économes, le développement des intermodalités, des transports doux doivent continuer d'être soutenus. Pour autant, nous nous devons d'insister sur des sujets porteurs d'avenir et de développement :

○ L'expérimentation du « train à hydrogène » et sa généralisation si elle se révèle positive

○ La réouverture de lignes ferroviaires non exploitées aussi bien pour dessertes périurbaines que pour des dessertes rurales.

○ Pour le Fret, transfert route sur rail, à travers notamment le corridor fret dédié sur le littoral par la LGV Montpellier-Perpignan mixte. (Rappelons encore une fois que la ligne actuelle est menacée par des risques de submersion.)

○ Le maintien et le développement du transport ferroviaire sur tout le territoire de l'Occitanie aussi bien pour le Voyageur que pour le FRET

- **Construire et encourager des dynamiques territoriales en dehors des 2 métropoles.** La mise en valeur de « pôles d'échanges stratégiques », d'un certain nombre de villes moyennes permettrait de construire un espace régional plus équilibré et nécessite une politique volontariste d'interventions différenciées s'appuyant sur des projets de territoires.

- **L'égalité territoriale :** l'avis précédent avait beaucoup insisté sur ce sujet. Il faut rompre avec les logiques de fermetures qui éloignent les services publics des citoyens et citoyennes. Nos valeurs d'égalité et de solidarité doivent se vivre au quotidien dans les territoires en permettant à chacune et à chacun de bénéficier, proche de chez lui, des services fondamentaux. Cette perspective est d'autant plus importante que les espaces ruraux connaissent des dynamiques qu'il faut encourager et non pénaliser. Les territoires ne doivent plus être oubliés au profit de la rentabilité.

Pour conclure, pour bâtir l'Occitanie il faut une volonté forte de s'engager dans des ruptures qui prennent à bras le corps les enjeux sociaux, climatique, écologique et économiques. Le chômage massif, les précarités multiples, les inquiétudes concernant la biodiversité...nécessitent que l'on expérimente des directions nouvelles, résolues, à construire avec les territoires, mais qui évitent les freins, les prétextes. Les transitions auxquelles nous devons faire face ne doivent pas être regardées uniquement sous l'angle de la responsabilité, de la morale ou de la philosophie, mais aussi comme des opportunités économiques et comme des perspectives d'avenir pour construire un autre modèle de développement. Et nous savons que le temps est compté.

L'ensemble des mesures prioritaires proposées dans l'avis vont dans ce sens et montrent une réelle exigence de la société civile vis à vis du rôle du Sradet pour construire le territoire de demain.

Nos organisations syndicales, CFDT et UNSA voteront l'avis et nous émettons le vœu qu'il soit lu, intégré, dans les décisions et choix politiques forts qui doivent franchir les frontières de notre région.

*« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles »*

Merci de votre écoute.



---

**Madame Stéphanie LACAMBRA**

**Pour le groupe FO-CGT**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe FO du CESER Occitanie Pyrénées Méditerranée, je tenais avant toute chose à féliciter le rapporteur et conseiller Michel BAYLAC pour la restitution des travaux de la commission « Aménagement du Territoire – Politiques Environnementales et Energétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement » portant sur une deuxième contribution de notre assemblée au SRADDET Occitanie 2040 afin d’approfondir la réflexion engagée sur le défi de l’attractivité mais aussi pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil Régional, celui des coopérations territoriales et celui du rayonnement régional.

Remercier également sa présidente Christine SANCHEZ, et notre chargée de mission Jean-Guy MAZZIA ainsi que l’ensemble des conseillères et conseillers qui ont permis l’élaboration originale de 27 fiches thématiques correspondant aux 27 objectifs thématiques identifiés par le Conseil Régional au 15 novembre 2018.

C’est donc sous la forme d’un outil utile et efficace pour les différents acteurs régionaux que cette contribution se place afin d’en relever les défis pour notre Région.

Nous ne détaillerons pas ici toutes les préconisations faites dans cette contribution, mais nous lui reconnaissons une grande diversité, une grande pertinence, et parfois même une grande originalité.

Insister peut-être sur la présence et la diversité de l’offre des services publics qui est, pour FO un axe majeur : en cette période socialement complexe, assurer l’accessibilité des services publics existants, améliorer la qualité du service rendu et développer de nouveaux services sans oublier l’enjeu du développement des services à la jeunesse sont autant d’éléments de cohésion fondamentale et décisive pour l’avenir de notre territoire ... de notre pays.

Le Service public c’est le bien de ceux qui n’ont rien, ne l’oublions pas.

Insister aussi sur l’impérieuse nécessité d’aboutir sur les projets de LGV si cruciales pour notre développement régional.

Enfin FO tient à souligner la pertinence et la clairvoyance de l’idée de polarités « traits d’union » ou « noeuds de laçage ». Repenser notre région et faire de l’axe Carcassonne, Narbonne, Lézignan un nouveau centre d’ancrage régional. Voilà une préconisation qui a de l’intérêt et de l’avenir !

Pour finir, la double ambition d’un développement économique et social qui préserve l’environnement et en particulier les éléments essentiels à la vie que sont l’eau, l’air, les sols et la biodiversité ainsi que d’un développement équilibré et solidaire entre les territoires et les citoyens sont autant d’enjeux qui font du SRADDET un schéma clef pour notre devenir.

**FO votera ce projet d’avis.**



---

## Intervention de Monsieur Daniel MEMAIN

### Pour le groupe SOLIDAIRES

---

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avons fait pour la première contribution au SRADDET nous adressons des remerciements appuyés à Stéphanie Gogneau, secrétaire de la commission, et Jean Guy Mazzia son chargé de mission qui a du déployer des talents tout particuliers pour bâtir en peu de temps un texte reposant sur une multiplicité complexe des contributions.

Et c'est justement pour une part de l'expression de ces différentes contributions qu'à l'inverse de la précédente plénière **nous ne voterons pas ce projet d'avis**. Nous avons en effet le sentiment et l'avons relevé en commission que, sur certains sujets, l'occasion a été saisie d'établir un répertoire de revendications, parfois en marge de la question posée, parfois que nous désapprouvons clairement. Le temps qui manquait et l'éclatement des contributions n'ont clairement pas permis un débat assez nourri dans les commissions pour que s'en dégage une expression totalement partagée.

A ce titre nous portons un regard circonspect sur la contribution additionnelle de la section prospective sur l'Intelligence Artificielle. Contribution non soumise au débat, non amendable. Il s'agit clairement selon nous d'une apologie, d'un plaidoyer, d'une profession de foi... pour la technologie sans quasi aucune critique argumentée et juste avec quelques points de vigilance. Le souci est que ce texte mis en annexe d'un avis sera porté comme la position du CESER sur l'Intelligence Artificielle. Or, il enfreint beaucoup de principes de la prospective avec des prises de position univoques et un mépris affiché contre « les hérétiques » à ce nouveau culte révélé.

A titre d'exemple nous réfutons cette partie du texte page 17 indiquant que « ... *Loin de la prémonition de la fin du capitalisme et de l'histoire annoncée imprudemment par quelques auteurs en mal d'inspiration et de compréhension, nous allons, au contraire, vers un super-capitalisme profondément disruptif (renvoi sur gros plan), vecteur de marchandisation forte, de dumping social, de déréglementation et de maximisation des profits et de la capitalisation. C'est une toute nouvelle étape historique qui s'ouvre, enthousiasmante, bien que déroutante, voire menaçante si l'on n'y prend garde...* ».

Vous voudrez bien nous excuser de ne pas nous **enthousiasmer** d'approcher de l'ère du « super-capitalisme » telle que vous la décrivez avec, au bout de votre plume, ce sentiment d'une jouissance et d'un émerveillement prospectifs dont nous sommes désolés de vous dire que nous ne partageons pas l'augure.

A l'instar de la demande formulée par Christine Sanchez, présidente de la Commission 1, nous vous demandons solennellement de retirer cette contribution car elle contrevient à plusieurs règles de validation de textes au sein du CESER. Ce texte doit pouvoir faire l'objet d'un débat spécifique, d'amendements et de vote pour dégager une position du CESER sur l'Intelligence Artificielle moins béate... Mais pour l'instant vous nous permettrez de revenir dans le présent

en lien direct avec le SRADDET au travers de deux exemples pris, comme nous en avons l'habitude, dans des secteurs qui luttent pour notre bien commun.

Celui des transports en premier lieu avec l'accident d'un train ayant percuté une voiture vendredi sur la ligne Foix-Toulouse sans, fort heureusement, de victime. Sur cette ligne, depuis le 9 décembre le conducteur se retrouve seul à bord pour conduire et sécuriser le train, seul pour gérer les voyageurs ce qui lui rend la tâche impossible.

Dans ces conditions il aura fallu plus de 2 heures pour que les premiers renforts arrivent, abandonnant le conducteur à la gestion de l'accident, de son train et des passagers qu'il transporte. Et ce alors qu'il se trouvait lui-même dans un état de choc fort compréhensible.

La Région doit (en appui avec les syndicats en lutte) faire pression sur la SNCF pour qu'elle remette des agents dans tous les trains afin d'assumer, conjointement avec le conducteur, les tâches de sécurité qui éviteraient l'abandon des usagers. La question économique qui seule hante l'opérateur montre à nouveau toutes ses limites et il est de la responsabilité de la Région de tout faire pour y mettre fin.

Le deuxième exemple est celui des Finances Publiques, en conflit dans de nombreux départements dont la Haute-Garonne qui entame aujourd'hui sa 4ème semaine d'action. La raison principale de leur lutte est la défense du service public fiscal, foncier et de gestion publique. Le CESER tout autant que la Région, auraient tout intérêt au moins à deux titres, à s'intéresser à cette situation.

D'abord en matière de présence du service public parce que c'est le réseau de proximité le plus dense de l'État et qu'une fois les trésoreries supprimées il n'y aura quasiment plus rien à part les gendarmeries ! Ensuite parce que les réformes en cours tendent au transfert de missions vers les collectivités territoriales avec tout ce que cela emporte d'une part de transferts de charges, de l'autre de responsabilités.

Les Finances Publiques en Occitanie ce sont plus de 1700 emplois supprimés depuis 10 ans et le plan triennal envisagé évoque 30 000 suppressions de postes soit environ 1 800 en Occitanie. Ces 4 dernières années près de 90 trésoreries ont été fermées sur la région. Mais le pire est à venir :

- ☒ passage en agence comptable des plus grosses collectivités (régions, métropoles et grosses communautés et 1 agence comptable par Groupement Hospitalier Territorial).
- ☒ 1 trésorerie par EPCI à fiscalité propre ce qui représente la suppression de centaines de trésoreries de proximité, par exemple 13 sont ainsi menacées en Haute-Garonne
- ☒ abandon de la séparation ordonnateur/comptable qui est LA garantie, notamment de la probité et LE plus grand principe financier public
- ☒ fusion de « petites directions » comme par exemple le Lot et le Tarn et Garonne
- ☒ fin du paiement en numéraire dans les postes comptables et renvoi sur tabacs et bureaux de poste
- ☒ accueil assuré exclusivement sur rendez-vous et rejet des usagers spontanés
- ☒ passage au « tout numérique » en matière déclarative, de paiement et de renseignement
- ☒ concentration des structures fiscales sur un ou deux points du département en fonction de sa taille
- ☒ multiplication des centres de contacts et autres plate-formes uniquement en back-office
- ☒ transfert du Cadastre à l'Institut Géographique National

Et ce n'est qu'une partie de la liste des réformes à horizon 2022, sans compter tout ce qu'il y aurait à dire en matière de fiscalité. Et ce alors que dans les débats du moment, impulsés par le combat des Gilets Jaunes, les deux sujets majeurs qui ressortent sont : la Justice Fiscale et les services publics de proximité.

Les élu-es, de la Région comme de toutes les collectivités locales, devraient sérieusement se préoccuper de ces questions qui sont des « bombes à retardement » pour elles et leurs concitoyen-nes.

Dans ces deux exemples comme dans beaucoup de cas, les responsables économiques et institutionnels ainsi que le CESER seraient inspirés d'entendre les représentant-es des personnels de ces services publics et administration.



---

**Intervention de Monsieur Alain RADIGALES**  
**Pour le Groupe Santé - Logement - Cohésion Social**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Les membres de notre Groupe sont particulièrement attentifs aux actions et aux évolutions de contexte susceptibles d'améliorer le bien être physique, mental et social de nos concitoyens ; dit autrement, nous sommes attentifs et préoccupés par l'état de santé des Occitans en tous lieux du territoire régional.

Nous savons combien depuis le 19<sup>ième</sup> siècle, l'état de santé, l'espérance de vie et surtout l'espérance de vie en bonne santé se sont améliorés et ont progressé de façon significative, bien sûr grâce aux progrès de la Médecine et du Soins, mais avant tout grâce à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène.

Les progrès constants de l'habitat, de l'alimentation, de la qualité de l'eau, de l'air respiré, l'amélioration des conditions de vie au travail, l'accès aux loisirs, au sport, à la culture ont de façon irréfutable contribué à l'amélioration du bien être physique, psychique et social, tout simplement à la santé des populations, et corrélativement à l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé.

Cependant cette évolution globalement favorable recouvre d'importantes disparités selon les catégories sociales ou les territoires, et les évaluations des experts en santé publique attirent notre attention ; quelques « clignotants » nous interpellent, aiguissent notre vigilance ; quelques faits de société nous inquiètent.

Alors que notre région avait, par le passé, des taux de mortalité prématurée (càd avant 65 ans) un peu plus favorables que la moyenne nationale, cette situation s'est dégradée dans plusieurs départements, et l'espérance de vie sans incapacité augmente moins vite que l'espérance de vie globale.

Certains vont nous dire que de nouvelles approches nous permettent de construire de nouveaux espoirs transhumanistes. Nous ne sommes pas de ceux-là ! Gardons les pieds sur terre ; et pas sur n'importe quelle terre : nous vivons en Occitanie ! Et en Occitanie nous avons la chance d'avoir un SRADDET qui nous permet d'envisager d'autres alternatives à partir d'un échange constructif entre l'Exécutif Régional et le CESER !!!

Plus sérieusement, le SRADDET est un acte politique majeur qui peut, dans une démarche consensuelle et responsable conduire l'Occitanie, dans son entier, à améliorer et garantir à long terme, le bien être physique, psychique et social, en un mot la santé de nos populations sur l'ensemble de nos territoires.

On sait aujourd'hui évaluer, mesurer, les effets sur la santé :

- des mobilités et des transports,
- des services,
- de l'habitat,
- de la gestion des ressources et en particulier de la ressource en eau,
- de l'état des réseaux,
- du sport, de l'éducation et de la culture,
- de l'environnement,
- de l'évolution de la biodiversité,
- de la gestion des risques,
- 

Autant de domaines dans lesquels le SRADDET vise à garantir l'égalité de toutes et tous.

Gageons que les objectifs politiques puissent être accompagnés et traduits en actions, les actions puissent-elles garantir le maintien et l'amélioration de la santé et un bien vivre ensemble pour toutes les Occitanes et tous les Occitans.

Le groupe « Santé-Logement-Cohésion Sociale » du 3ième Collège, remercie bien sincèrement :

- l'Exécutif régional et le CESER pour leur approche dans ce travail,
- Christine, Michel, les Collègues Conseillers,
- et l'Equipe administrative pour cette contribution.

**Le groupe « Santé-Logement-Cohésion Sociale » du 3ième Collège, votera cet avis.**

Je vous remercie pour votre écoute.

---

## Intervention de Monsieur Simon POPY

### Pour le Groupe Associations

---

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

La production difficile de cet avis en 2 étapes, quasiment sans aucune audition, nous conduit tout d'abord à saluer le travail de la commission 1. Mais elle pose des questions de méthode pour l'avenir, et des questions plus profondes sur les priorités que doit poursuivre le CESER. Sommes-nous une assemblée comme les autres ? Devons-nous rechercher à tout prix la réactivité sur des dossiers nouveaux et aussi complexes que le SRADDET ? La plus-value du CESER n'est-elle pas au contraire essentiellement dans le temps long, qui donne toute sa place à la montée en compétences et au débat ? Soyons vigilants, car pousser le CESER à produire des avis au pas de charge pourrait être une façon de lui enlever un peu plus sa raison d'être.

Le présent projet d'avis n'a pu être mené qu'avec la contribution des autres commissions, ce qui a permis d'obtenir une vision plus large que celle présentée au sein du 1er rapport ; néanmoins, nous regrettons que nous n'ayons pu approfondir l'analyse du règlement du SRADDET.

Le SRADDET est un document dont la plus-value devrait être, non pas de faire un catalogue, mais de faire une analyse de cohérence globale des nombreuses planifications régionales élaborées souvent de manière assez déconnectée les unes des autres. En particulier, en matière d'aménagement du territoire, car c'est bien de ça qu'il s'agit, la question fondamentale est d'identifier les possibles incohérences entre des schémas qui risquent d'une part d'accroître l'empreinte écologique humaine en générant plus de croissance et de développement, et d'autre part des schémas qui visent au contraire à protéger notre support de vie des dégâts collatéraux dudit développement.

Pour ne prendre qu'un exemple, la relocalisation de l'énergie, au travers de la stratégie REPOS1, des SRCAE2, et du SRBm3, pose des questions importantes face aux ambitions du SRCE4 et de la SRBd5. Si on se refuse à identifier les points de friction entre ces schémas, aveuglés par des slogans creux du type « gagnant-gagnant », qui reviennent à nier la possible existence d'objectifs politiques contradictoires, on nie la nécessité de l'autocritique, mais aussi celle des choix politiques qui doivent en découler.

Quelle est la conséquence de cette attitude ? Nous l'entendons sans cesse : « l'environnement ne doit pas être une contrainte » ; à se demander si c'est une conséquence ou une motivation profonde.

Mais tel est le grand paradoxe actuel : l'environnement a beau être mis au premier plan dans les discours, lorsqu'il s'agit de décider, en particulier en

matière d'aménagement du territoire, c'est l'économie qui prime, le social ensuite, et l'environnement pour faire joli.

Il est temps de changer de paradigme. Sortir de cette vision anthropocentrée qui est la même depuis des décennies. L'environnement doit être considéré comme un cadre qui définit les possibilités et les contraintes d'un territoire, ses limites physiques et biologiques. Par conséquent, il doit arriver en 1er dans la réflexion. Au sein de ce cadre un projet politique peut-être défini et nous souhaitons que les besoins humains y aient la priorité, l'économie n'étant qu'un moyen et non une fin.

Le temps joue contre nous. Nous ne sommes plus dans les années 70-80 où la crise écologique était un horizon lointain. Face aux risques émergents, l'enjeu du SRADDET est d'envisager d'autres scénarios que la doxa de la continuité du développement. On pense aux risques liés au changement climatique, mais aussi à des perturbations économiques et financières prévisibles liées à l'épuisement des ressources (et dont on notera l'absence dans le SRADDET...). La Région doit s'interroger sur un aménagement du territoire qui maximise sa résilience face à ces changements imminents, et sortir de la techno-béatitude.

Avec ce projet de SRADDET, dont on attendait beaucoup, c'est la déception. Pour preuve, nous voyons une région qui dévoie la notion de prescriptivité (qui était déjà très faible au départ), qui supprime l'objectif de zéro artificialisation nette, qui supprime la règle contraignant la multiplication des zones commerciales, qui n'envisage pas de scénario économique autre que celui de la continuité, et qui s'abstient de l'auto-critique nécessaire sur la cohérence de ses différents schémas régionaux.

Dans ce contexte, le groupe associations tient également à rappeler le rôle fondamental joué par les organisations qu'il représente dans la vie des territoires, leur contribution aux équilibres entre territoires urbains et ruraux, mais également à plus d'égalité entre les citoyens. Les associations sont des points d'appui pour la mise en œuvre des politiques publiques d'intérêt général, et leurs rôles sont reconnus de tous. Un tissu associatif développé et sain est également un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire.

Pour autant, le monde associatif est à l'image de l'environnement, on en parle beaucoup mais il est de moins en moins soutenu, et relégué à la marge. Les priorités données par la région à telle structure ou telle initiative selon une logique d'appels à projets, sous couvert de restrictions budgétaires, tendent à restreindre la portée critique des actions associatives et leur capacité d'innovation. La région doit s'interroger sur cette évolution du soutien aux associations et leur redonner des moyens de réaliser - dignement - leurs missions d'intérêt général, via notamment la relance du dispositif des emplois mutualisés, qu'elle a abandonné et qui permettait pourtant le maintien des activités associatives, notamment dans les territoires ruraux.

En conclusion, nous notons que cet avis du CESER insiste sur la sobriété vers laquelle nous devons aller dans l'aménagement du territoire, mais également sur l'indispensable soutien aux initiatives de la société civile pour assurer une vie collective plus juste dans notre région.

**Le groupe associations votera donc cet avis.**

## Intervention de Madame Odile MAURIN

---

### Pour les Associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs familles

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

J'interviens aujourd'hui en tant que représentante des associations de personnes en situation de handicap et leurs familles, à l'occasion de la 2<sup>e</sup> contribution sur le SRADDET Occitanie 2040 sur lequel j'ai travaillé en tant que membre de la commission 1 d'aménagement du territoire. Ceci en complément des interventions du groupe santé cohésion logement que je soutiens et approuve.

Je rappelle que la question de l'aménagement du territoire, au travers des questions de l'habitat, des mobilités et des services, est une question essentielle pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, personnes présentes en nombre dans le mouvement des Gilets jaunes que leur handicap soit visible ou invisible. A cause du défaut d'aménagement équilibré du territoire, de prise en compte des populations les plus vulnérables. Avec l'absence de transports et logements accessibles, de services publics adaptés et accessibles, dans les zones rurales, mais aussi en ville.

Je ne rappellerai pas encore, en matière de handicap, les reculs qui se sont succédés ces derniers mois, et contre lequel nous luttons activement.

Je souhaitais intervenir plus spécifiquement sur la contribution de la section prospective au sujet de l'IA dans laquelle il manque certaines alertes, d'autant que non soumis à débat ni amendés ce qui me paraît contraire au règlement intérieur alors qu'annexé à l'avis.

Stephen Hawking le célèbre astrophysicien disait au sujet de l'IA : "*La pire ou la meilleure chose*" et

*« Je pense que le développement d'une intelligence artificielle complète pourrait mettre fin à l'humanité, déclarait sans ambages Stephen Hawking en 2014 à la BBC. Une fois que les hommes l'auraient développée, celle-ci décollerait seule et se redéfinirait de plus en plus vite. Les humains, limités par une lente évolution biologique, ne pourraient pas rivaliser et seraient dépassés. »* C'était le premier cri d'alarme du physicien sur les dangers nés de l'intelligence artificielle (IA). D'autres allaient suivre. En 2015, il cosignait ainsi avec de nombreux chercheurs et personnalités une lettre ouverte réclamant l'interdiction des « robots tueurs » pouvant sélectionner et combattre des cibles sans intervention humaine. « L'intelligence artificielle a atteint un point où le déploiement de tels systèmes sera [...] faisable d'ici à quelques années et non des décennies », assuraient ainsi les pétitionnaires.

Dans un entretien à la BBC, l'astrophysicien britannique Stephen Hawking disait « *L'intelligence artificielle pourrait mettre fin à l'humanité* » Selon lui, un seuil critique aurait été dépassé...

Il dit encore «*Si le but poursuivi par les machines ne coïncident avec les nôtres, cela va être difficile... Les robots sont extrêmement efficaces dans la réalisation de projets*», laissant entendre que le développement de l'intelligence artificielle serait capable de mener à une opposition entre humains et machines. «*Je redoute que l'intelligence artificielle [IA] ne remplace un jour les humains*», déclare-t-il même.

Stephen Hawking décrit un futur très sombre dans l'hypothèse où les ordinateurs entreraient en conflit avec les hommes. «*Si l'on crée des virus informatiques, il est possible de créer une intelligence artificielle capable de se reproduire*», souligne-t-il, établissant un parallèle entre la propagation des virus et la reproduction humaine. «*Il s'agirait d'une nouvelle forme de vie qui dépassera les humains. [...] Les humains ne seraient plus en mesure de diriger cette planète*», conclut-il. «*Il est très probable que les machines généreraient cela mieux que nous, et nous deviendrions alors un fardeau pour elles*», précise-t-il.

Il est d'ailleurs très intéressant et inquiétant d'écouter Laurent Alexandre, soutien d'E. Macron, lors d'une conférence récente destinée aux étudiants de polytechnique.

Il explique que l'IA détruira beaucoup d'emplois mais surtout il dit notamment :

Au sujet des élèves de polytechniques « *Les dieux, vous qui maîtriserez contrôlerez managerez les technologies transhumanistes... Et les inutiles les gens moins favorisés qui auront du mal dans un monde compliqué* »

« *Les gilets jaunes est la 1ere manifestation de ce gap intellectuellement insupportable* »

Il clive : « *Entre les winners, les dieux et les losers, les inutiles* ». Encore :« *La crise des gilets jaunes ce n'est pas un épiphénomène elle est là pour 100 ans et c'est vous qui la résolvrez* »

Ou « *L' IA lamine la petite classe moyenne et les gilets jaunes dans les prochaines décennies avant de résoudre le cancer* »

Mais aussi « *Ce problème de décalage entre les avantages et les inconvénients de la technologie va être un grave sujet pour les décennies qui viennent. Pour le dire autrement le prix de l'heure de travail des gilets jaunes sur le marché mondial va s'effondrer de décennies en décennies et le prix horaire des gens dans cette salle va monter de décennie en décennie parce que vous êtes les compléments de l'IA et les autres sont des substituables* »

En résumé, il affirme carrément que les gilets jaunes, qu'il appelle "les inutiles" sont des êtres intellectuellement inférieurs. En gros, même discours que le nazisme, avec une coloration sociologique...

Pour finir, et pour te répondre et compléter tes propos introductifs, cher Jean-Louis, je voudrai dire et redire que s'il y a des policiers et gendarmes républicains, capables de respecter et protéger les populations, et si je condamne toutes les violences , je suis de nouveau obligée de dénoncer les consignes visiblement données aux forces de l'ordre et dont je suis régulièrement témoin et aussi victime.

Alors que je manifestais de manière pacifique, alors que j'étais entourée d'une foule pacifique, j'ai encore été victime de tirs de grenades lacrymogènes et arrosée par le canon à eau puis déplacée de force par 6 CRS sur mon fauteuil au risque de le casser ou de me faire tomber.

Bien plus graves, les milliers de blessés parmi les gilets jaunes, les dizaines de personnes éborgnées qui ont perdu la vue, les milliers de victimes de flashball avec des conséquences traumatiques dramatiques et pour la vie. Toutes choses qu'il est important de citer si l'on veut une vision équilibrée de la situation et un vrai vivre ensemble qui n'exclue pas, au-delà des mots.

Ce n'est pas pour rien que la France vient d'être épinglée par l'ONU sur les restrictions graves aux droits des manifestants Gilets Jaunes. Et par le parlement européen.

En conclusion, je voterai l'avis sans son annexe.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.



---

## Intervention de Madame Fella ALLAL

### Pour le 4<sup>ème</sup> collège

---

Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente de Région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

#### **Le collège 4 votera pour cet avis.**

Je souhaite, au nom du collège 4, **mettre l'accent sur les enjeux actuels de l'aménagement du territoire, du fait, d'une part de la montée des contestations en la matière et d'autre part de la nécessité d'innover pour mieux répondre aux besoins des populations.**

Un des principaux changements qui ont affecté la question de l'aménagement du territoire en France depuis plus de trente ans est certainement l'émergence, puis la multiplication des conflits autour des équipements, en projet ou existants, et d'un certain nombre d'activités économiques, sources de nuisances ou de risques : les infrastructures de transport bien entendu, les lignes électriques à haute et très haute tension, mais aussi les projets de barrages, d'éoliennes, d'incinérateurs, de carrières, d'usines ou d'autoroutes.

A côté des conflits provoqués par le refus de nuisances matérielles on voit se développer depuis quelques années de très forts mouvements de protestation contre ce qu'on pourrait appeler des « nuisances sociales » ou ce qui est du moins perçu comme tel par les riverains : les projets d'équipements destinés aux catégories marginales, toxicomanes, jeunes délinquants, migrants, gens du voyage, SDF, et plus largement les « pauvres » (comme les nouveaux programmes HLM), ont de plus en plus de difficulté à se concrétiser, comme le montre la difficile mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU de décembre 2000. En tant que professionnelle de l'habitat social je peux largement en témoigner.

Les aménageurs sont donc confrontés à un phénomène massif et qui ne donne aucun signe d'affaiblissement. D'autant qu'il s'appuie sur des évolutions de fond de la société française :

- 1) la crise de légitimité qui frappe à la fois l'État, les élus politiques et les élites techniques et scientifiques et qui a sapé la confiance de la population dans le progrès en général et dans la culture de l'aménagement qui prévalait jusque-là ;
- 2) l'audience dont bénéficient les enjeux écologiques, réels ou perçus, même si cette audience n'est pas exempte d'ambiguïtés ;
- 3) l'amélioration du niveau de formation de la population qui a permis la constitution de l'acteur de la contestation ;
- 4) enfin, l'évolution du rapport au territoire de la société française, donnant au territoire le plus proche une valeur nouvelle et dévalorisant dans le même temps les autres échelons territoriaux.

**L'acceptabilité représente par conséquent un enjeu majeur pour tout projet d'aménagement du territoire ! Le SRADDET est un schéma obligatoire qui définit un cadre mais la clef de la réussite réside dans la méthode de son élaboration et la façon dont se mettent en place les projets sur le terrain.**

**Ce n'est que de cette manière que nous pouvons avoir une société qui puisse favoriser la bienveillance et la protection des populations dites les plus fragiles : car il faut innover pour s'adapter aux besoins :**

**Notamment en termes d'hébergement et de logement :**

**La jeunesse :** attirer la jeunesse et conserver les talents en favorisant le logement autonome et l'hébergement pour les jeunes en mobilité y compris pour attirer des jeunes talents étrangers (car il y a des secteurs d'activité qui n'arrivent pas à recruter localement).

**Les personnes âgées :** encourager le développement de résidences intergénérationnelles avec possibilité de mutualiser des services (chaînon manquant entre le logement autonome et l'EHPAD), des formules intermédiaires qui permettent dans notre société individualiste de mettre en place un système bien traitant et adaptés aux revenus modestes.

**Les femmes seules et avec enfants (familles monoparentales) :** vigilance quant à la politique du logement d'abord qui a force d'accompagner directement dans le logement a tendance à retirer les financements des formules d'hébergement d'urgence. Or des besoins sont importants pour héberger des sans-abris notamment des femmes victimes de violence. Il existe très peu de structures permettant un accueil inconditionnel de ces publics et les financements sont réduits d'année en année....Visite du PR en sept 2017 au foyer le Touril à Toulouse ....6 mois après financements divisés par deux et l'année d'après par trois !

**Les personnes en situation de handicap : nécessité de fédérer tous les acteurs sur le sujet, ex :** plateforme de rencontre entre offre et demande de logement adapté avec l'accompagnement adéquat pour bien qualifier la demande mais aussi l'offre

**Pour tous,** la nécessité d'utiliser le numérique pour favoriser le développement durable et l'anticipation des évolutions liées au développement de l'intelligence artificielle.

Pour tous, être vigilant à l'impact sur la santé des formes urbaines : temps passé dans les transports, temps pour accéder aux soins, bruit, organisation des espaces dans la cité...

**Pour tous, l'aménagement du territoire doit s'imprégner de la culture de la paix afin de garantir durablement le rayonnement de la Région.**

**Pour tous, les aménagements doivent être acceptés par les populations, le dialogue doit prévaloir, les avantages et inconvénients doivent être pesés, les relations entre les parties doivent être pacifiées, afin d'aménager pour les générations futures !**

Merci à tous de m'avoir écoutée.





**ELEMENTS DE REFLEXION PROSPECTIVE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) :**  
**« VOYAGE AU PAYS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »**

**Avant propos :**

*L'exercice de prospective ne peut pas esquiver aujourd'hui deux grandes évolutions, parmi d'autres, auxquelles sont exposées d'une part la planète et d'autre part l'humanité : la crise climatique et le développement de l'intelligence artificielle. La prospective territoriale se doit de les intégrer dans sa démarche et donc dans l'exploration des futurs possibles à l'horizon 2050.*

*La section prospective prétend relever ce défi. Dans une première phase, sans prétention, elle propose d'éclairer les changements majeurs issus de ces deux évolutions.*

*Riche des compétences diverses de ses membres, elle a donc choisi de présenter une première synthèse de ses travaux sur l'intelligence artificielle (I.A.) dont Philippe DOMY dit « qu'elle est partout, pour le meilleur et pour le pire, suscitant autant d'espoirs que de craintes. Tous les secteurs sont concernés et les perspectives qu'elle ouvre dans les champs économiques et sociaux sont considérables ».*

*La seconde phase sera consacrée au même exercice. La section en rendra compte de la même manière pour d'autres processus majeurs.*

*Au terme de ces réflexions associant entretiens, paroles d'experts, lectures, et échanges au sein de la section, l'exercice de prospective territoriale retrouvera la méthodologie éprouvée dans « les chemins de 2040 » mais en confrontant les processus d'évolution aux grands changements identifiés pendant la première phase.*



## Voyage au pays de l'Intelligence Artificielle (IA)

*illustré à partir d'exemples tirés du monde de la santé*

L'actualité est riche en informations toujours plus spectaculaires sur les avancées et les progrès, réels ou supposés, de l'Intelligence Artificielle (IA), devenue en peu d'années le symbole de la transition numérique. Les tenants de l'intelligence artificielle annoncent chaque jour des progrès dont les limites sont repoussées toujours plus loin à mesure que les sciences de l'information avancent à rythme accéléré. A y regarder de plus près, les spécialistes des neurosciences cognitives, alliés aux « gourous » de l'IA, se font forts de franchir, sous peu, des obstacles qui nous paraissaient, il y a peu encore, insurmontables.

### Une histoire qui accélère

Depuis que l'humanité existe, il a fallu 1700 générations pour que le langage apparaisse, 350 pour l'écriture, 35 pour l'imprimerie, 2 pour le numérique et une demi génération pour les réseaux sociaux. Dorénavant, il faut compter en milliards : il existe aujourd'hui plus d'un milliard de sites internet pour plus de cinq milliards d'internautes, plus de deux milliards sont inscrits sur Facebook et Google, lesquels investissent près de trois milliards chaque année dans la recherche en IA.

Émergeant lors de la conférence du Dartmouth College en 1956 portée par John McCarthy et Marvin Lee Minsky, après qu'Alan Turing, le génial mathématicien anglais qui est venu à bout du codage secret «Enigma» des communications du régime nazi durant la seconde guerre mondiale et en a le premier émis la probabilité, le concept d'intelligence artificielle (IA) a fait l'objet de près de soixante années de recherches et réalisations techniques et scientifiques. Ces dernières ont connu un bond technologique spectaculaire dans les années 2010. Dans l'intervalle, l'IA a connu différents coups d'arrêt, qui s'expliquent autant par les limites technologiques, des erreurs scientifiques et des revers budgétaires que par l'arrêt de plusieurs programmes de recherche, le pessimisme des médias et la défiance des investisseurs. Certains ont alors parlé d'«AI WINTER», pour caractériser ces périodes de stagnation. Mais la saison du dégel a désormais largement commencé.

L'IA est partout, pour le meilleur et pour le pire, suscitant autant d'espoirs que de craintes. Tous les secteurs sont concernés et les perspectives économiques et sociales considérables: l'IA pourrait contribuer à hauteur de 15 700 milliards \$ à l'économie mondiale en 2030, selon les experts de Pricewaterhouse-Cooper, soit une hausse respective de 26%, 14,5% et 9,9% des PIB de la Chine, des USA et de l'Europe du Nord.

## Le cerveau et l'ordinateur : le match

L'intuition tirée des neurosciences selon laquelle on pouvait, non pas imiter, mais s'inspirer du cerveau humain et de ses réseaux de neurones pour modéliser l'intelligence artificielle a fortement éclairé le chemin de la recherche scientifique. Les recherches avancent dans les neurosciences cognitives y compris l'approche numérique par similitude qui cherche à comprendre et modéliser l'information mentale du cerveau. Les cent milliards de neurones et les cent mille milliards de synapses de notre cerveau supportent et conditionnent notre intelligence humaine. Au point qu'il a pu être considéré que ce ne serait pas tant les neurones qui rendraient intelligent que leur plan de connexion. Nous disposons d'une mémoire considérable, orientée et structurée, à la différence d'une mémoire numérique qui est neutre. Ainsi, nos capacités d'adaptation et de plasticité nous permettent de nous auto-perfectionner dès le plus jeune âge.

### Des analogies et de grandes différences

- Tous les composants de base connaissent deux états : en électronique il existe des portes logiques ouvertes ou fermées (0/1) et, au plan humain, des neurones excités ou non (0/1).
- L'interconnexion des composants est analogue : les portes logiques reçoivent en entrée d'autres portes et les neurones reçoivent en entrée d'autres neurones.
- La sortie dépend des éléments de l'entrée : pour l'ordinateur le clavier, la caméra, les capteurs... Pour le cerveau, la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, le goût...

### *Mais quelles différences ?*

- Complexité : on dénombre aujourd'hui, infiniment moins de portes électroniques que de neurones,
- Vitesse : l'ordinateur est incommensurablement plus rapide que le cerveau,
- Compréhension du fonctionnement : notre compréhension de l'ordinateur est totale puisque nous en sommes les créateurs, alors que nous commençons seulement, avec les neurosciences et les bio-technologies, à appréhender une petite partie du fonctionnement du cerveau,
- Mémoire et traitement : alors qu'ils sont intégrés dans le cerveau et fonctionnent en parallèle, dans l'ordinateur ils sont séparés et les traitements s'effectuent en séries,
- Évolution et amélioration : alors que le cerveau se développe et améliore ses performances de façon autonome, longtemps l'ordinateur s'est trouvé totalement dépendant de ses concepteurs et de ses utilisateurs. Ce n'est plus vrai avec l'avènement de l'apprentissage profond qui permet à l'ordinateur d'apprendre à apprendre tout seul!

*Et il est déjà loin le temps de Deep Blue, l'ordinateur « intelligent » d'IBM, qui a battu Kasparov aux échecs en 1997. Nous en sommes maintenant à AlphaGo, la machine qui a détrôné le meilleur joueur de go en 2017, contre toute attente. Que s'est-il passé entre ces deux épisodes emblématiques ? Le développement de la capacité des machines à apprendre par elles-mêmes, mais également la profondeur de cet apprentissage, grâce aux progrès*

*considérables de leurs capacités de mémoire et de calcul. Et ces avancées de l'IA ne cessent de s'affirmer. Dans AlphaGo Zéro, la toute nouvelle version présentée par Google, le 18 octobre 2017, le seul fait de donner à la machine les règles du jeu lui suffit à s'entraîner contre elle-même. Si la précédente version avait dû examiner des centaines de milliers de parties pendant plusieurs mois, la nouvelle a atteint le niveau d'un humain en quelques heures.*

### **C'est quoi l'intelligence artificielle?**

Malgré les nombreux désaccords entre scientifiques, psychologues et philosophes sur une définition unique et commune, le concept d'intelligence humaine, peut se repérer dans la faculté de connaître, d'apprendre, de comprendre et de manifester une qualité de l'esprit qui s'adapte facilement aux situations et à l'environnement. Ce peut être l'ensemble des capacités cérébrales ayant pour objet la connaissance rationnelle.

Pour ce qui la concerne, l'IA peut se définir comme une forme « d'intelligence », proche de celle de l'homme, dont sont capables les machines, lorsqu'elles exercent des fonctions cognitives telles que la compréhension, l'apprentissage ou la résolution de problèmes. Le test de Turing, qui permet d'évaluer l'IA, consiste à mettre un humain en confrontation verbale, à l'aveugle, avec un ordinateur et un autre humain. Si la personne qui engage les conversations n'est pas capable de dire lequel de ses interlocuteurs est un ordinateur, on peut considérer que le logiciel de l'ordinateur a passé le test avec succès.

Selon Woody Allen, de façon plus synthétique, directe et humoristique, « l'IA peut se définir comme le contraire de la bêtise naturelle ! ».

### **L'essor de l'IA**

Longtemps considérées comme prometteuses, mais en réalité peu dynamiques depuis les années 1960-1970, les technologies de l'IA sont désormais en plein essor grâce à la combinaison de deux facteurs : l'accélération de la puissance de calcul des machines et l'arrivée, avec le web et les applications numériques, de masses de données exploitables par les algorithmes.

Cela a été rendu possible par la conjonction des algorithmes, analysés comme des ensembles méthodiques d'étapes que l'on peut utiliser pour faire des calculs, résoudre des problèmes et prendre des décisions, avec les réseaux de neurones, eux-mêmes définis comme des IA, ou ensembles d'algorithmes, capables d'apprendre automatiquement et reproduisant grossièrement le fonctionnement des neurones humains.

Selon le type, le réseau a parfois besoin qu'un humain nomme les choses à apprendre (apprentissage supervisé), d'autres fois que l'humain lui dise simplement si ses réponses sont vraies ou fausses (apprentissage par renforcement), ou il peut être capable d'apprendre tout seul (apprentissage non supervisé).

## Le «deep learning»

Cette capacité donnée aux machines non seulement de réagir de façon programmée à certaines situations, mais aussi de réagir aux résultats de leurs propres décisions, de les garder en mémoire, de les analyser et de ré-élaborer en retour leurs propres modes de fonctionnement, la question du transfert à la machine de capacités intellectuelles propres à l'être humain ne concerne plus uniquement la puissance de calcul ; elle concerne aussi et surtout la décision. La machine est désormais capable de tirer des leçons de ses comportements passés, d'améliorer elle-même la qualité de ses réponses et, pour être toujours plus efficace, d'optimiser son propre fonctionnement. Bref, elle est capable d'apprentissage automatique et profond.

Cette révolution a été aussi permise par l'apparition et la démocratisation de matériels informatiques de plus en plus puissants, tels les «GPU» (Graphical Processing Units) capables de plus de mille milliards d'opérations par seconde, doublés de l'apparition des réseaux neuronaux artificiels. Ainsi, la reconnaissance vocale fonctionne de mieux en mieux, la traduction automatique progresse à très grande vitesse, et la reconnaissance d'image est de plus en plus poussée...

L'accumulation de données permet à ces programmes de progresser continuellement. La digitalisation du monde est donc un atout précieux pour eux : objets connectés et IOT (Internet of things), réseaux sociaux, numérisation de documents, etc. charrient chaque jour d'innombrables et volumineux flux d'informations qui renforcent leurs capacités. Si nous restons loin de l'intelligence artificielle «forte», de la pleine conscience des machines, voire de la « singularité (\*)» il n'en demeure pas moins que ces technologies vont profondément impacter, à rythme accéléré, de très nombreux secteurs de l'économie dans les trois prochaines décennies.

(\*) **singularité** : La singularité technologique (ou simplement la **singularité**) est l'hypothèse que l'invention de l'intelligence artificielle déclencherait un emballement de la croissance technologique qui induirait des changements imprévisibles sur la société humaine. Au-delà de ce point, le progrès ne serait plus l'œuvre que d'intelligences artificielles, ou « supra intelligence » qui s'auto-amélioreraient, de nouvelles générations de plus en plus intelligentes apparaissant de plus en plus rapidement, créant une « explosion d'intelligence » créant finalement une puissante «super intelligence» qui dépasserait qualitativement de loin l'intelligence humaine.

« Source Wikipedia »

L'Intelligence Artificielle repose sur l'utilisation d'algorithmes de plus en plus complexes et ses applications sont déjà omniprésentes dans notre quotidien en nous aidant, par exemple, à traduire un texte dans une langue étrangère, à garer notre voiture ou à poser verbalement une question à un moteur de recherche... Ces applications sont encore « mono-tâches ». Les IA qui frappent nos esprits, en battant les meilleurs joueurs d'échec, de jeu de Go et, encore plus récemment, de poker, ne savent pas faire autre chose, pas même battre ces mêmes champions au jeu de la bataille! D'où leur dénomination sous le terme d'IA faible (ANI, Artificial Narrow Intelligence), par différenciation avec l'IA générale ou forte (AGI, Artificial General Intelligence) qui serait capable de résoudre des problèmes complexes à l'égal d'un homme ; voire une Super AI (ASI, Artificial Super Intelligence) ayant des capacités supérieures à l'espèce humaine, représentant un point de rupture, la fameuse « Singularité » prônée par le courant transhumaniste n'en serait-elle pas la prochaine étape?

L'Intelligence Artificielle est devenue une discipline scientifique, dont les méthodes sont explicitées et discutées dans la communauté des chercheurs et dont les résultats sont validés par des expériences rigoureuses. Elle est consacrée en France par la création d'une chaire au Collège de France, confiée à Yann Lecun (professeur à la New York University et directeur du Centre de Recherche, à Paris, sur l'IA de Facebook (FAIR: Facebook Artificial Intelligence Research)).

Peut-être, le terme «d'Informatique Cognitive», représenterait-il plus fidèlement les progrès actuels de ce que l'on nomme « l'IA »?

## Un monde en question

Vers quelles évolutions « disruptives » nous dirigeons-nous? Comment nous y préparer? Nos facultés intellectuelles risquent-elles d'être dépassées? Les machines pourraient-elles prendre le pouvoir sur nous? Comment nous organiser pour mieux les comprendre et les maîtriser? L'urgence étant à la nécessité de ne pas être dépassés par cette technologie.

Si le franchissement de cette nouvelle frontière technologique soulève plusieurs interrogations, il faut comprendre que l'IA n'est pas la pensée et que les machines n'ont pas de motivations, pas de désirs, pas de croyances, pas de système de représentation du monde. En fait, elles n'ont pas d'intelligence au sens propre du terme. Un algorithme, et par extension une intelligence artificielle, est toujours conçu par un être humain ou un groupe d'individus. Le code de l'IA n'est pas neutre car il reflète l'avis, l'intérêt, les finalités ou les biais intellectuels de son ou ses constructeurs. Ces technologies peuvent donc comporter un risque majeur si elles sont monopolisées par quelques conglomérats et acteurs privés, et si les gouvernements démocratiques, mais aussi et surtout les citoyens eux-mêmes, ne veillent pas à réguler leur usage.

Cela pose aussi la question de la démocratisation et de l'acceptabilité sociale des changements qui sont ou seront introduits par ces technologies. Alors que des bouleversements de grande ampleur sont sur le point de se produire, les débats publics nationaux ou internationaux restent peu nombreux (en ce sens, la mission confiée à Cédric Villani est essentielle). Or, les gouvernements vont devoir réfléchir à des modes de régulation adaptés, souvent par-delà des frontières nationales, ces technologies et leurs applications ayant vocation à se déployer à une échelle globale.

D'autant plus que le cœur de la machine est, surtout et d'abord, une structure logique, un algorithme, un logiciel. C'est ce qui fait la difficulté de penser la technique aujourd'hui : elle n'est en rien réductible aux objets matériels qui sont offerts à notre perception et que nous avons sous la main. Elle réside essentiellement dans leur structure abstraite et formelle.

Enfin, l'IA pose plus globalement la question des rapports entre les hommes et les machines dans nos sociétés. Sommes-nous préparés à comprendre et à vivre avec les intelligences artificielles ? Des robots sont, par exemple, déjà utilisés dans les maisons de retraite japonaises, où les personnes âgées leur parlent et inter-agissent avec eux. De telles situations permettent d'imaginer les transformations futures des relations, non seulement entre les humains et les machines, mais aussi entre les hommes, d'une part, et entre les hommes et la société, de l'autre. Si l'on veut concevoir une politique publique de l'IA pertinente, on doit envisager l'ensemble de ces transformations et parvenir à intéresser la société à son avenir.

**Enjeu démocratique**

La nouvelle ère de l'intelligence artificielle dans laquelle nous entrons s'impose à nous. Bien que qualifiée de « nouvelle révolution industrielle » elle est pourtant dite « faible ».

L'intelligence artificielle dite « profonde » est attendue dans la décennie à venir.

Cela nous donne une idée de ce que va être la rapidité d'évolution de cette transformation scientifique et technologique, et nous interpelle grandement quant aux conséquences, positives ou négatives, qu'elle pourrait avoir sur la vie de l'Homme. Cette révolution que certains n'hésitent pas à définir comme une « renaissance » n'est pas uniquement scientifique et technologique, elle est tout autant anthropologique, sociale et sans doute spéculative. Dans ce contexte la régulation du système est un élément majeur pour garantir (si c'est possible) la maîtrise de l'homme sur la machine. La puissance économique générée par les GAFAM est déjà telle qu'elle est en mesure d'orienter les politiques nationales et même internationales. Cette richesse est certes énorme, mais qu'en est-il de la redistribution qui en est faite pour le bien-être collectif, pour l'amélioration de la vie de chacun ?

Il semble évident que la caractéristique majeure du moment que nous vivons soit sa rapidité et le développement exponentiel qui la génère. Face à cela, il sera utile de ne laisser personne au bord du chemin. Le système éducatif devra en tenir compte et dès le plus jeune âge. Evidemment il ne s'agit pas de former que des spécialistes de l'I.A., mais il sera juste de protéger au moins une forme d'égalité devant l'utilisation des procédés.

Pour exemple : préserver l'égal accès de chacun dans le cadre d'une médecine prescriptive.

Concernant les droits de l'homme :

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 stipule notamment :

Art 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Art 4 : Nul ne sera tenu en esclavage sous toutes ses formes.

Pour respecter les droits de l'Homme la surveillance et la régulation de l'IA devront particulièrement s'attarder sur quelques indicateurs tels que :

Respect de l'égalité et des droits privés (des informations personnelles peuvent être diffusées à l'insu de l'intéressé).

Liberté d'expression (qui peut être limitée par des filtrages).

Gardons en mémoire le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 :

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables, constitue le fondement de la liberté de la justice et de la paix dans le monde.

## La santé en avance de quelques algorithmes

Le monde de la santé, comme c'est le cas pour la défense et les transports, se trouve d'emblée projeté au front de ces évolutions, au travers de la singularité de la relation médecin-patient, comme dans la nécessaire adaptation de l'outil hospitalier, pièce maîtresse du dispositif de notre système de santé. Au premier chef, nos CHU, au titre de la dialectique des soins, de l'enseignement et de la recherche, sont déjà placés de plain-pied, avec l'Intelligence Artificielle « faible », dans le « transhumanisme » de progrès.

**Enjeu relationnel**

A cet égard, la question posée, qui agite avec de plus en plus d'acuité les philosophes et les scientifiques, est celle de notre rôle dans le passage au transhumanisme de rupture, avec l'Intelligence Artificielle « forte » ; nous faisant évoluer d'une « médecine de réparation » (thérapeutique) sophistiquée, à une « médecine d'augmentation » préventive, prédictive et personnalisée.

### **« Le transhumanisme de progrès »**

Pour les transhumanistes, nous sommes déjà des « machines » fonctionnant de manière algorithmique. Pour ces matérialistes, il n'y a pas d'un côté le corps et de l'autre l'âme: nous ne faisons qu'un, la pensée n'est pas indépendante du cerveau.

L'enjeu premier est de passer d'une médecine de réparation (thérapeutique) à une médecine d'augmentation (préventive, prédictive, personnalisée).

C'est une médecine d'augmentation et d'amélioration de l'espèce humaine, dans laquelle nous sommes déjà engagés : vaccination, greffes, prothèses, chirurgie esthétique, cœur artificiel, œil bionique, viagra...

Mais l'enjeu essentiel est d'augmenter la longévité humaine en vivant mieux et en bonne santé. Et, pour ce grand dessein, d'allier « la performance de la jeunesse à la sagesse de la vieillesse ».

Il s'agit, pour ce courant de pensée, après avoir lutté contre les inégalités sociales, de lutter contre les inégalités naturelles. A l'extrême opposé d'un eugénisme discriminatoire, voire exterminateur comme l'humanité l'a déjà cruellement vécu, c'est en quelque sorte, un eugénisme d'équité pour améliorer l'espèce. Il se revendique égalitariste et démocratique.

L'Homme ne serait-il qu'une étape dans l'évolution de l'intelligence?

La transformation numérique de la médecine et la vision d'une médecine du futur recouvrent des concepts et des avancées scientifiques et techniques aussi diverses que le traitement, l'analyse et le stockage des données de santé (Big Data, iCloud), les algorithmes, l'Intelligence Artificielle et l'apprentissage machine, la génomique et autres données protéomiques, les objets connectés (Internet of Things, IOT), la robotique, la réalité virtuelle augmentée, l'impression 3D, l'hybridation homme-machine... rassemblés dans les NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives). Mais, la tendance actuelle vise à désigner, par commodité de langage, sous le terme d'Intelligence Artificielle l'ensemble des solutions assimilées à la « révolution numérique et biotechnologique ».

La robotique, dans le domaine de la santé constitue un terrain d'excellence de l'IA. Par exemple, les australiens mettent au point un programme « Stent rode » qui est un dispositif implantable dans le cerveau pour piloter un exosquelette par la pensée. L'Université de Columbia réalise une prothèse auditive intelligente utilisable en milieu bruyant et l'Université de Newcastle développe une prothèse de main bionique qui, grâce à une caméra, choisit la façon la plus appropriée de saisir un objet.

L'incitation sur l'urgence à agir en France et, plus largement, en Europe, face à des acteurs américains et asiatiques qui sont en train de nous distancer largement, se fait, à juste titre, de plus en plus prégnante et pressante. La France dispose d'atouts avec ses scientifiques, ses chercheurs, ses médecins et ses ingénieurs. Mais, ces dernières années, tout a changé de dimension: les capacités de calcul et de stockage informatique ont été démultipliées facilitant l'accumulation et l'analyse de données dématérialisées, alors que les capteurs se sont répandus, tout azimut, permettant de tout mesurer et de tout quantifier en ouvrant la voie au développement de la e.Santé.

Les découvertes en apprentissage profond (deep learning) impulsées par le recours aux réseaux neuronaux ont permis le développement vertigineux de « l'apprentissage automatique » qui connaît depuis 2010 un essor inédit avec l'émergence concomitante de la disponibilité de données massives et l'accélération exponentielle de la vitesse de calcul des processeurs.

L'IA, comme beaucoup d'autres innovations numériques, va comme ailleurs transformer, déplacer les métiers du monde médical, au risque de bouleverser certains schémas qui semblaient acquis. Mais, elle le fera aussi en améliorant les conditions de vie des patients, voire en contribuant à sauver des vies, ce qui donnera de ces nouveaux moyens techniques une perception moins impersonnelle ou menaçante. Une demande se fera jour du côté des patients pour un usage toujours plus large des capacités techniques qui apparaîtront à leur service. L'IA va notamment contribuer de plus en plus à prévenir, voire dans certain cas et sous certaines conditions, à prédire les pathologies ; par exemple, par le biais des analyses génomiques. Ceci est à mettre en parallèle avec le fait que l'on sait déjà séquencer les quelque trois milliards de paires de nucléotides qui constituent notre ADN et que l'on sera en mesure de s'en servir, non plus pour tester des hypothèses spécifiques, mais pour explorer toutes les prédispositions génétiques à une maladie et éventuellement adapter les traitements.

De ce fait, des politiques de prévention plus importantes, plus ciblées et plus individualisées vont devoir se structurer, avec à la clé des choix philosophiques et moraux décisifs. La convergence entre la robotique et l'analyse des données conduira à des prises en charge de meilleure qualité, à des accompagnements plus poussés, à des opérations chirurgicales plus sûres. Chez un robot chirurgien, les algorithmes seront capables de reconstituer une image fidèle du corps et de voir ce qui se passe pendant une opération grâce à des systèmes couplés à des micro-caméras. L'intelligence se nichera alors dans la puissance de ces algorithmes, qui auront été aiguisés grâce à l'analyse de milliers d'heures de vidéos d'interventions chirurgicales antérieures. Ils pourront reconnaître les étapes-clés d'une opération, repérer des complications éventuelles et avertir le chirurgien humain quand il approchera d'une zone particulièrement sensible.

Qu'il travaille pour le médecin généraliste ou pour le spécialiste, l'ordinateur aidera à formuler un diagnostic toujours plus sûr et à proposer une thérapie toujours plus pertinente, en s'appuyant sur les innombrables données qui l'alimentent. De plus en plus, l'intégration de l'IA dans les pratiques médicales ne vise pas seulement à délester le personnel médical de tâches routinières, possiblement fastidieuses, ou encore à en augmenter le rendement. Elle a également pour ambition de permettre des opérations que l'être humain, en raison de ses limites (capacité de traitement et de stockage, vitesse, limites physiques de la gestuelle...), n'est pas capable de prendre en charge avec la même efficacité. En particulier, l'esprit humain ne peut plus faire face seul au flux de connaissances généré par le Big Data. Il a besoin de la machine pour pouvoir y accéder et traiter cette masse gigantesque de données. Rien que dans la base de données PubMed, qui regroupe les articles de médecine et de biologie, environ trois mille nouveaux articles sont indexés chaque jour. Un expert, s'il réussissait à lire trois articles par jour, ne lirait qu'un millième de ce qui est publié. Plus aucun humain ne peut donc lire, comprendre, inférer et résumer tout cela sans le secours d'un outil puissant.

## Le développement de l'IA dans la santé

Le développement de l'IA en santé sera d'autant plus rapide que, dans ce domaine, la production de données nouvelles est particulièrement abondante. L'effort de recherche consenti dans le champ de la santé est d'ailleurs conséquent, les ressources en expertise et en argent sont déjà importantes, et les motivations, souvent très vives. De telles masses de données permettent « d'éduquer » des IA et d'affiner leurs réactions, de préciser leurs réponses et d'apporter des analyses propres. Ce rendement est croissant : chaque nouveau patient analysé constituera autant de données nouvelles intégrées au « système neuronal » de la machine. En outre, les individus malades ou en situation de handicap ont généralement moins de réticences à tester et adopter de nouveaux usages. L'idée pour ces personnes est avant tout de se soigner et de mieux vivre avec leur pathologie.

D'un point de vue de la santé publique, l'utilisation de ces données permettra de repérer beaucoup plus aisément les écarts éventuels entre les pratiques collectives de prescription et les conditions de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et des biens médicaux, ou les recommandations d'usage. Elle permettra aussi de détecter des effets secondaires potentiels avant que de nombreux cas ne se soient déclarés. Des outils dédiés à la veille et à l'alerte sanitaires se développeront progressivement. Des modèles permettent d'ailleurs déjà de définir et d'évaluer des stratégies de gestion des risques sanitaires et leurs coûts dans une zone géographique définie, en matière de santé animale par exemple.

Plus globalement, puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie, voire de sauver des vies, l'IA en santé se heurtera sans doute moins à la question du choix entre la garantie de son développement et le maintien de la paix sociale par la protection des emplois et usages existants ; contrairement à ce qui se passe dans d'autres secteurs (dans l'industrie, par exemple). Elle générera probablement un assez large consensus si elle bénéficie au plus grand nombre. Des réactions de défense professionnelle se manifesteront sans doute, qui feront valoir les mérites des usages établis. Mais elles se montreront probablement insuffisantes à freiner ou empêcher l'avancée de cette vague technologique qui sera réclamée par les usagers des services de santé, pour améliorer la qualité des soins ou encore pour lutter contre les déserts médicaux, en favorisant l'accès, parfois à distance, à des diagnostics et prescriptions adaptés sur l'ensemble du territoire, avec une intervention humaine limitée, voire demain sans exiger ce type d'intervention.

C'est ici que se pose la question de la place occupée par les professionnels de santé et de l'organisation de leurs métiers. L'IA est susceptible d'accompagner ces professionnels, voire à terme de se substituer en partie à eux, dans ce qui est au fondement de leurs activités actuelles : non seulement les actes techniques, mais surtout le diagnostic et la prescription. Jusqu'où une machine susceptible d'analyser, de diagnostiquer et d'apprendre continuellement pourra-t-elle remplacer le professionnel ? Quelles formes prendront la collaboration ou le partenariat entre l'homme et la machine ? Quelle délégation de compétences ? Quelle division du travail ? Et quelles activités ou spécialités médicales seront prioritairement concernées ?

En 2011, le programme Cleverbot a ainsi réussi à convaincre une majorité de participants de son « humanité » (cf plus haut test de Turing). En dépit des faiblesses que certains attribuent à ce test (notamment pour mesurer l'intelligence effective des programmes d'IA), c'est surtout la démarche entreprise qui nous intéresse ici. Plus la machine sera en capacité de « tromper » ses interlocuteurs humains, plus aisée sera sa pénétration dans le monde de la santé comme dans tout autre monde de notre société mondiale. Par exemple, pour un même acte médical, si le patient n'est pas en mesure de déterminer si sa prise en charge résulte d'un professionnel ou d'une machine, la pénétration de la technologie dans ce champ précis sera d'autant plus forte. Il serait dès lors possible de déterminer quelles sont les spécialités qui vont se trouver plus particulièrement impactées par des formes développées d'intelligence artificielle.

En somme, le développement à grande échelle de l'IA en santé pourrait conduire à redéfinir considérablement le rôle du médecin : passeur de savoir et responsable, il aurait à développer les tâches les moins automatisables de son activité, et à renforcer son rôle d'écoute et de conseil, ainsi que sa capacité, déjà sollicitée aujourd'hui pour les spécialités les plus appareillées, à maîtriser des machines complexes.

Il est d'ailleurs possible que les médecins spécialistes soient plus directement amenés à repenser leur pratique que les généralistes par l'avancée de cette vague technologique. En effet, face à une IA développée et conçue pour le surpasser sur tous les plans, selon un modèle très «taylorien» (à savoir une hyper-spécialisation des compétences pour découper en mono-tâches précises le processus de production d'un bien ou d'un service), on peut légitimement se demander si les qualités aujourd'hui recherchées chez le médecin traitant (coordination, orientation, connaissance et gestion du dossier médical, relations personnelles) ne se révéleront pas les plus résilientes face aux bouleversements à venir. Ce qui pose une autre question : les impacts de l'IA étant plus forts pour certaines pathologies ou certains actes, celle-ci captera les investissements et l'attention, au détriment de spécialités qui risquent d'être reléguées au second plan. Comment dès lors compenser ou équilibrer ce changement de hiérarchie ? Quels effets cela aurait-il sur les enjeux de pouvoir au sein du monde médical et de l'hôpital ?

### **Plusieurs leviers de développement au travers des politiques publiques**

Pour mieux appréhender la transformation à venir des métiers de santé et préparer les évolutions futures, il est nécessaire de développer des politiques publiques adaptées, aussi bien au niveau national, qu'au niveau régional qui détient les compétences, souvent partagées avec l'Etat, d'enseignement, de formation, de recherche et de développement économique.

- L'éducation : de même qu'il est tout aussi nécessaire d'engager une action résolue en matière d'éducation sur deux aspects, la formation initiale et continue tout au long de la vie professionnelle, ainsi qu'une action éducative globale pour le grand public entamée dès le plus jeune âge.

Nous sommes maintenant entrés dans l'ère du numérique et de l'IA. Notre système éducatif doit donc s'y adapter et même intensifier sa mutation pour y faire face. La rapidité et l'étendue des processus sont telles qu'elles conduisent à développer l'aptitude à la polyvalence et à la formation tout au long de la vie dès l'enfance.

L'IA souffre aujourd'hui d'une incompréhension qui naturellement génère de la retenue et même de la peur. Il sera donc utile que la formation développe l'esprit critique afin de juger pour comprendre d'abord, et ensuite pouvoir éventuellement accepter. Il ne s'agit pas de former chacun à devenir spécialiste de l'IA, mais d'ouvrir son esprit à la connaissance méthodique qui est la voie vers la compréhension de l'algorithme et de ses biais.

L'accélération du développement de l'IA impose que la formation conduise davantage à l'autonomie pour «apprendre à apprendre» de façon à ne pas rester dans une situation donnée, mais prévoir celle qui suit et s'y préparer. Permettre plus de créativité, peut-être par une formation alternée conséquente, susceptible d'explorer le devenir professionnel, tant au moment de la formation initiale que pendant la formation tout au long de la vie

qui devra alterner des périodes de travail et d'autres de formation. Ainsi, l'IA peut à la fois être un outil de formation pédagogique (déjà utilisé) et une discipline d'enseignement.

- Le soutien économique : le développement de l'IA va contraindre de nombreux secteurs industriels à évoluer. Certaines habitudes françaises pourraient cependant prendre le dessus. La crainte du risque pourrait ainsi conduire à une sur-réglementation du champ d'application de ces technologies. Or cette attitude maintiendrait peut-être à court terme des situations existantes, mais les exposerait à un danger mortel à moyen et long terme. Surtout, un tel choix empêcherait notre pays de prendre position dans ces secteurs et de développer un tissu économique dédié, alors même que les géants du web glanent déjà nos données personnelles en permanence, à titre «gracieux», sans rencontrer beaucoup d'obstacles.

**Il faut donc donner à la France et aux régions les moyens de se positionner sur ce marché pour accélérer des développements économiques sur les territoires et pour être en capacité de construire une philosophie propre sur les intelligences artificielles.**

Aujourd'hui, ce sont principalement les GAFAM américains (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et les BATX chinois (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) qui construisent l'éthique de l'IA, à travers la façon de l'utiliser et de capter les données. Sans une forte recherche en matière d'IA, sans entreprises bien positionnées dans ce domaine, sans intérêt de notre pays pour cette question, il faudra se résoudre à ne pas avoir voix au chapitre.

- Les réglementations : l'arme réglementaire nationale est d'autant plus limitée que les IA et leur capacité d'action dépassent les frontières. En matière de santé, les patients atteints de pathologies rares ou orphelines seront les premiers à rechercher le secours d'outils qui auront fait leurs preuves sur un autre continent ou dans un autre pays. Dans ces conditions, un environnement réglementaire trop contraignant reviendrait à abandonner aux États disposant d'un cadre plus souple, tels que les États-Unis ou la Chine, la plus grande partie du marché. En voulant protéger notre souveraineté, nous l'aurions en réalité perdue.

C'est pourquoi la question de l'IA doit faire l'objet d'un débat international et européen. C'est bien une gouvernance mondiale autour de l'IA dont nous aurons besoin demain, afin d'assurer la transparence et la neutralité des machines, une juste compétition mondiale et les prémices d'un contrôle politique des algorithmes.

Il faut cependant agir, réfléchir et se projeter sans attendre. L'enjeu est avant tout géopolitique : comment la France souhaite-t-elle se positionner sur les IA et quel discours souhaite-t-elle porter ? Aux plans économique et diplomatique, il existe un risque de décrochage et de perte d'indépendance, si le phénomène de concentration de l'activité numérique autour de quelques grandes plateformes se prolonge.

La France doit, dès aujourd'hui, affirmer son ambition au niveau européen en matière d'IA et en faire un facteur d'attractivité grâce à une meilleure compétitivité de ses entreprises. Cet objectif doit guider l'action des pouvoirs publics, Etat et Régions, comme des acteurs économiques : il s'agit de permettre à la France d'être connue et reconnue comme l'un des pays les plus en pointe en matière d'IA et offrant les meilleures conditions à son développement sans fracture numérique.

## **Quelques clés de compréhension pour l'avenir**

Le monde de la santé, comme tous les autres secteurs de l'économie à des degrés divers, sera confronté à des défis spécifiques liés à l'arrivée des intelligences artificielles. Les impacts humains seront importants et la politique de formation indispensable. Les risques associés à ces bouleversements nourriront certainement des craintes et des comportements de méfiance. Cependant, le pessimisme technologique serait le pire des guides en la matière. Et s'il y a un risque à agir en faveur des applications de l'IA dans le domaine de la santé, il y a un plus grand risque à ne pas agir et à être, demain, dépendant de technologies et d'usages qui auront été développés ailleurs, dans un cadre normatif et réglementaire qui ne nous conviendra pas nécessairement. Au contraire, il paraît pertinent d'accompagner ces technologies et de les orienter pour mieux maîtriser les nouveaux usages. Cela implique une grande vigilance aux transformations des métiers, des positionnements, des pratiques. Mieux anticipés, ces changements seront mieux régulés.

Dans un monde où l'intelligence artificielle prendra une place croissante et structurante, comme dans tous autres secteurs d'activité, l'éducation, la formation, la recherche, le soutien économique, la promotion sociale, la qualité des données et la régulation sont autant d'enjeux forts.

Déjà, la Région Ile-de-France, sa Présidente voulant en faire «le hub » de l'intelligence artificielle de l'Europe», s'est engagée dans cette voie en promouvant, à son niveau, un concours «AI Challenge Paris Région 2018» doté de 1,35 million d'euros de prix pour quatre start-up lauréates. D'autres compétitions seront organisées : l'année prochaine, le challenge portera sur la santé, puis la voiture autonome et l'industrie.

La présidente de notre Région Occitanie, affirmant sa volonté de préparer l'avenir, vient d'inaugurer à Castelnau-le-Lez, dans une zone numérique consacrée à la programmation informatique et à la cybersécurité, la première «école sociale Microsoft» dédiée à l'IA.

## **Intelligence artificielle, État et territoire**

Depuis une vingtaine d'années, la recherche en intelligence artificielle est dominée par l'Europe et les USA. Mais, le plus spectaculaire est la progression de la Chine qui s'est donnée le dessein de parvenir à la première place dans les quinze prochaines années.

La France est d'autant moins en retard qu'elle est la meilleure européenne en la matière. Mais qui dit recherche ne dit pas forcément application.

Les avancées en intelligence artificielle sont avant tout l'apanage des grandes puissances. Du fait de la vitesse de progression de l'intelligence artificielle, l'avantage des (ou du) plus forts ne fera que s'amplifier. La Chine peut donc sembler à terme imbattable. Les conséquences géopolitiques et territoriales de cette évolution seront considérables avec les phénomènes de domination et d'inégalité qui vont en résulter, qu'ils soient économiques, sociaux, sociétaux, culturels...

La diffusion des retombées de l'intelligence artificielle sera ainsi inégalitaire et dominatrice. La plupart des territoires y seront accessibles, en raison des grandes potentialités technologiques, mais au prix d'une dépendance accrue envers ceux qui possèdent l'outil et les moyens financiers.

Etant bien positionnée au plan international, la France est bien armée pour cette compétition. La région Occitanie aussi, du fait de ses potentialités dans le domaine de la recherche et du choix qui a été fait de présélectionner Toulouse pour accueillir l'un des quatre instituts français de recherche spécialisée en IA.

Le premier enjeu sera d'assurer la diffusion vers la plus grande partie possible du territoire de ce qui sera produit dans les deux métropoles régionales. Le second enjeu sera d'anticiper les retombées de la progression de l'intelligence artificielle dans le secteur industriel, afin de maîtriser les risques d'obsolescence liés à la rapidité de la mise au point et à l'accélération de la mise en œuvre des nouvelles applications (objets connectés, etc.).

Ce sera notamment le prix à payer pour éviter de nouvelles fractures économiques et territoriales, de gestion de ressources naturelles, sachant que sur ce dernier point la technique contribue à faire disparaître les handicaps de la distance et de l'isolement...

### **La dimension d'une révolution industrielle ?**

L'IA avec la fusion de «l'Infotech» et de la «Biotech», **nous fait entrer dans l'ère de la troisième révolution industrielle.**

Il faut trois conditions pour qu'il y ait révolution industrielle :

- 1) une nouvelle source d'énergie structurante,
- 2) de nouveaux modes de communication physique et virtuelle,
- 3) une nouvelle organisation économique.

**La première révolution industrielle** s'incarne, à la fin du 18ème siècle, dans l'invention de la machine à vapeur et du cheval-vapeur. Avec la naissance des ateliers et des premières usines la classe ouvrière prend son essor. Plus que la métallurgie et la sidérurgie naissantes, ce sont les imprimantes rotatives à rouleaux qui permettent la diffusion de la presse, des livres bon marché et des manuels scolaires soutenant l'instruction publique et les fondements de la démocratie. Le train à vapeur relie progressivement les lieux de vie et accompagne le développement des grandes villes. L'organisation économique et l'Etat se hiérarchisent et se centralisent.

**La seconde révolution industrielle**, à la fin du 19ème siècle, se réalise avec la maîtrise de la production et de la distribution de l'électricité et l'invention du moteur à explosion. Les moyens de communication, tels le télégraphe, le téléphone, la radio, la télévision rapprochent les gens. Le train électrique, la voiture, les camions, l'avion autorisent les populations à tout type de déplacement physique. L'organisation économique promeut les entreprises multinationales qui portent les débuts de la mondialisation.

Cette deuxième révolution industrielle, encore plus que la première, s'est accompagnée d'une destruction massive des emplois anciens pendant une cinquantaine d'années, de type «Schumpeterien», à laquelle a succédé un grand mouvement de créations d'emplois nouveaux, plus spécialisés et mieux qualifiés, pour une plus grande consommation des innovations, de type «Keynésien».

Le vrai problème à gérer a été celui de la transition plutôt que celui de la fin du travail et du capitalisme.

**La troisième révolution industrielle** prend sa source énergétique dans la conjonction de l'intelligence artificielle avec le Web qui fait communiquer les silos du Net. C'est l'avènement d'un nouveau langage commun, en temps réel et à vocation universelle : «tous avec tous, partout, tout le temps...».

Nous entrons dans le domaine du «Bit» porteur de la communication des idées, des images, de l'information, des réseaux sociaux...et de la communication physique par l'internet des objets (IOT); 15 milliards d'objets connectés aujourd'hui pour plus de 300 milliards à la fin de la décennie, soit dans deux ans... L'organisation économique favorise le développement de l'économie collaborative, qui est le contraire de l'économie centralisée et dirigée. Avec comme point d'orgue «l'Uberisation» des entreprises créant une nouvelle forme de concurrence des entreprises installées par des non-professionnels. Ce phénomène rampant et irréversible est rendu possible par l'alliance de l'IA avec le traitement du Big Data et l'internet des objets porté par le smartphone. Loin de la prémonition de la fin du capitalisme et de l'histoire annoncée imprudemment par quelques auteurs en mal d'inspiration et de compréhension, nous allons, au contraire, vers un super-capitalisme profondément disruptif, vecteur de marchandisation forte, de dumping social, de déréglementation et de maximisation des profits et de la capitalisation.

## En guise de conclusion provisoire et d'ouverture

L'IA s'est déjà glissée dans nos ordinateurs, nos voitures, nos téléphones, dans nos systèmes de transport et de santé, et nos armes de défense. Selon Cédric Villani, «l'IA sera partout comme l'électricité». Mais personne ne peut encore prédire à quelle vitesse elle se développera, à quelles tâches elle s'appliquera demain et à quel point elle va modifier nos habitudes.

- ❖ Dans la santé, l'IA pénètre le lien patient-médecin, la recherche, la prévention, le diagnostic, le traitement, et plus largement les segments de l'industrie médicale. Elle est déjà meilleure que le médecin pour détecter le caractère cancéreux d'un mélanome ou analyser une imagerie médicale des poumons. Le système Watson d'IBM pratique l'aide au diagnostic et à la prescription, notamment en fonction du séquençage ADN des tumeurs cancéreuses. D'autres IA s'installent comme «psy virtuels»...
- ❖ En matière de transport, la mobilité est un domaine de prédilection de l'IA. Certains systèmes repèrent les signes de fatigue sur le visage du conducteur. D'autres prennent le contrôle complet du véhicule, qu'il s'agisse d'une voiture particulière ou d'un semi-remorque. D'autres encore deviennent le «cerveau de la ville», modélisant la demande de transports public ou réglant les feux de circulation pour optimiser le flux de véhicules. Plus largement, les applications de l'IA fournissent, par leurs multiples connexions au big data, des aides précieuses en matière d'aménagement du territoire et de politiques d'aménagement rural et urbain.
- ❖ Dans le commerce, l'acheteur en ligne fournit des trésors de données avec lesquelles l'IA peut concocter une «expérience client» sur mesure et personnalisée. Car le comportement passé d'un consommateur permet de prédire ses besoins. L'e-commerce multiplie les «chatbots» et assistants virtuels personnalisés. Certains magasins physiques testent des systèmes de reconnaissance faciale, traquant le parcours et la satisfaction du client.
- ❖ Les assistants personnels ont déjà conquis des dizaines de millions de foyers américains et chinois. Ils débarquent en France reliés aux plateformes d'IA de leurs concepteurs. Ces assistants vocaux domestiques de type Amazon Echo, Google Home, et autres, ont vocation à devenir nos «valets digitaux» pour gérer notre domotique, nos sources d'informations, nos programmes de loisirs en tous genres, commander nos courses, nos repas et nos moyens de transports...
- ❖ Les secteurs industriels et des services, quant à eux, déploient de nombreuses solutions d'IA pour l'optimisation des matières premières, celle des stocks, la maintenance prédictive ou la logistique intelligente dans les usines de pointe. L'IA est l'un des ingrédients cruciaux de l'industrie dite «4.0», à base d'objets connectés, de solutions numériques, d'informatique dans le cloud, de robotique et d'impression 3D.
- ❖ Dans le monde de la finance, l'avantage comparatif de l'IA est de se nourrir de millions de data pour en extraire du sens. La finance est un de ses terrains de jeu privilégiés. Des systèmes apprenants sont déjà à l'œuvre dans les domaines de la relation client, de l'analyse du risque, des prévisions

de marché, du conseil en placements et gestion d'actifs. Certains alertent sur les dangers de cette automatisation, qui en matière de trading a déjà aggravé les krachs...

- ❖ A l'œuvre dans la cybersécurité des entreprises, l'IA est un « élément de notre souveraineté nationale » selon un ancien ministre de la défense. Elle peut prédire les risques de conflits armés, commander un essaim de drones, conduire au combat une flotte d'avions de chasse. Côté sécurité civile, l'IA permet aux forces de police de se déployer en prévention de manifestations...



En matière d'environnement et climat, l'IA peut nous aider à réduire notre empreinte carbone et faciliter des modes de production durables. Les exemples sont nombreux, de l'optimisation des systèmes de filtration d'eau à la régulation de la consommation énergétique des bâtiments intelligents, ou de la promotion d'une agriculture frugale en intrants à l'établissement de circuits courts ou la protection de la biodiversité. En tous ses éléments, l'IA devient un outil déterminant de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'intelligence artificielle est une toute nouvelle étape historique qui s'ouvre, enthousiasmante, bien que déroutante, voire menaçante si l'on n'y prend garde.

L'enjeu actuel consiste à établir la meilleure alliance possible entre l'humain et la machine, à augmenter le potentiel du professionnel grâce à l'usage de la technologie. L'IA dispose de la capacité de travailler considérablement plus vite, sur des volumes de données incommensurablement supérieurs, mais sur des tâches bien précises, strictement délimitées ; alors que le cerveau humain conserve la suprématie quand il s'agit de raisonner, d'analyser son environnement et de communiquer.

L'impact du développement de l'I.A. sur les activités, l'emploi, les métiers et les tâches demeure une question largement débattue. Les uns, optimistes, en attendent d'importants gains de productivité avec ses conséquences bénéfiques sur de nouveaux emplois, les autres annoncent la disparition de pans entiers d'activités et donc d'emplois. Ces débats rappellent ceux engendrés par la numérisation alors que les mutations annoncées seraient différentes.

L'I.A. permettrait d'exécuter des tâches complexes et répétitives : elle affecterait donc les métiers en englobant les tâches selon des processus prolongeant les mutations induites par la numérisation. Ces défis, en particulier ceux de la robotisation sont aujourd'hui connus comme les réponses pour tenter d'y faire face, telle la progression des compétences des salariés.

La rupture avec la numérisation réside dans les capacités de l'I.A. à proposer un renouvellement continu des activités, des métiers, des tâches. Le véhicule autonome est pris comme exemple des processus complexes à venir. D'un côté la disparition de pans entiers des activités de l'industrie automobile (le chiffre de 47% des emplois automatisés du secteur est avancé dans certaines analyses), d'un autre une révolution dans les mobilités.

Certaines hypothèses (Banque mondiale) avancent le chiffre de 57% des emplois menacés d'ici 2040. Cependant dès que l'on interroge plus en détail les perspectives celles-ci deviennent imprécises. Les cols bleus seront-ils les plus affectés ? Dans l'industrie la destruction pourrait-elle être créatrice en compensant la perte par de nouveaux emplois ? Face à la multiplicité des analyses actuelles, apparaît avec netteté que les enseignements de la rupture numérique constituent encore le socle de la connaissance : la polarisation du marché du travail, la concentration spatiale des activités, la captation de la rente par les grandes entreprises et le capital... Très vite l'énoncé de probabilités l'emporte : « Le travail humain devient celui d'une domesticité au service des élites », ou, autre possibilité : « L'homme et la machine découvrent des complémentarités nouvelles ».

La place pour la démarche prospective demeure donc largement ouverte.

Dans ce bouillonnement technologique en marche accélérée, nous devons nous proposer de réussir à organiser et à assurer la complémentarité entre l'homme et la machine, le premier conservant la capacité éthique de garder toujours le dernier mot...

L'intelligence artificielle est à la fois une chance à saisir et un défi sociétal à relever en pleine connaissance des technologies et des méthodes scientifiques mises en oeuvre. La question posée pour l'avenir est de savoir comment en assurer la maîtrise technologique et en garantir l'utilité sociale et la transparence, dans le respect des valeurs humanistes pour qu'elle bénéficie à tous. Autrement dit : comment aller vers une intelligence humaine augmentée plutôt que vers une intelligence artificielle se substituant à l'homme ?

Pour son acceptabilité sociale, la réflexion sur l'IA doit être menée de façon rationnelle et sereine pour en mesurer toutes les opportunités, en même temps que tous les risques, et se départir de ses représentations biaisées.

Il va s'agir pour notre Section prospective de s'interroger et d'échanger mutuellement sur la situation actuelle et le positionnement de notre société au regard de ces évolutions prévisibles et d'envisager, à court, à moyen et à long terme, les anticipations nécessaires à visées prospectives qu'il appartiendra aux responsables politiques d'opérer au sein de notre propre région.

L'IA est un processus majeur qui inter-agit avec les autres processus de manière très importante et inévitable. Cela nous amène à devoir réviser en profondeur, pour les actualiser et améliorer leur fiabilité, l'ensemble des processus de chacun de nos trois scénarios, prospectifs : «convergence», «tendanciel» et «sombre» et à en envisager les inter et rétroactions entre eux...